

1960

Mois de JANVIER

ORDRE de BATAILLE du BATAILLON à la date du 1^{er} Janvier 1960

<u>Noms – Prénoms</u>	<u>Grades</u>	<u>Situation</u>	<u>Affectations</u>
de la CASINIERE Henry	Lieutenant-Colonel	A	Chef de Corps
DUMETZ Marcel	Chef de Bataillon	A	Commandant Adjoint
TASSAUX Jean	Chef de Bataillon	A	Commandant Major
DETOUILLON Robert	Capitaine	A	Cdt. CCAS/Officier OPS
SCHUTZ Georges	Capitaine	A	Officier – Trésorier
DUBOIS Jacques	Capitaine	A	Détaché Quartier Chateaudun
RUFFEL Emile	Lieutenant	A	OR/Officier des sports
BRALET Jacques	Lieutenant	A	Détaché Peloton hélico
DANIELLOU Pierre	Médecin-Lieutenant	A	Médecin-Chef
VORBURGER Raymond	Lieutenant	R	Responsable Service auto
BRADY Pierre	Adjudant	A	Officier transmissions
BOIZARD Emmanuel	Adjudant	A	Officier Appro.
JOURNET Gérard	Sergent-Chef	A	Officier matériel
DUGARDIN Jean	Sergent	R	Vaguemestre

1^{ère} Compagnie

FUCHS Paul-Aloÿs	Capitaine	A	Commandant de Cie
GRIFFART Philippe	Lieutenant	A	Adj. Cdt. 1 ^{ère} Cie
BARDOT Jean	Sous-Lieutenant	R	Chef Section 1 ^{ère} Cie
HANNOTIN Guy	Sous-Lieutenant	R	Chef Section 1 ^{ère} Cie
PILLORGET François	Sous-Lieutenant	R	Chef Section 1 ^{ère} Cie
PORCEDO Guy	Sous-Lieutenant	R	Chef Section 1 ^{ère} Cie

2^{ème} Compagnie

de LANGHE Jacques	Lieutenant	A	Commandant de Cie
JESTIN Jean	Lieutenant	ORSA	Chef Section 2 ^{ème} Cie
GILSON Jean	Sous-Lieutenant	R	Chef Section 2 ^{ème} Cie
COUTURIER Jérôme	Sous-Lieutenant	R	Chef Section 2 ^{ème} Cie

ORDRE de BATAILLE du BATAILLON à la date du 1^{er} Janvier 1960 (suite)
--

3^{ème} Compagnie

<u>Noms – Prénoms</u>	<u>Grades</u>	<u>Situation</u>	<u>Affectations</u>
L'HERITIER Louis	Capitaine	A	Commandant de Cie
TEINTURIER René	Lieutenant	A	Adj. Cdt. 3 ^{ème} Cie
AOUSTIN Jean	Sous-Lieutenant	R	Chef Section 3 ^{ème} Cie
MARTIN Robert	Sous-Lieutenant	R	Chef Section 3 ^{ème} Cie
ARCACHE Lucien	Aspirant	R	Chef Section 3 ^{ème} Cie
FERRAND Yves	Aspirant	R	Chef Section 3 ^{ème} Cie

4^{ème} Compagnie

CEILLER Robert	Capitaine	A	Commandant de Cie
TERRAL Raymond (1)	Sous-Lieutenant	R	Chef Section 4 ^{ème} Cie
PIZANTI Daniel	Sous-Lieutenant	R	Chef Section 4 ^{ème} Cie
SEJOURNE Jean	Sous-Lieutenant	R	Chef Section 4 ^{ème} Cie

(1) Une note parue dans le PITON n° 51 (Mai 2002) fait savoir à ses lecteurs que le Général Raymond TERRAL (« ancien Sous-Lieutenant au Bataillon de Corée en Algérie ») était présent au Monument aux Morts de TOULOUSE le 16 Juin 2001, à l'occasion de la cérémonie organisée par les « Anciens du Bataillon » du Sud-Ouest de la FRANCE.

01.01.1960 * L'opération sur le barrage électrifié, débutée le 29 Décembre précédent, se poursuit

* **Information générale :**

En métropole, le Franc « lourd » remplace l'ancien Franc et les billets de banque estampillés NF (nouveaux francs) commencent à circuler.

04.01.1960 **Information générale :**

L'écrivain Albert CAMUS, Pied-Noir né à MONDOVI (Constantinois) en 1913, qui attachait beaucoup d'importance à la solution du drame algérien trouve la mort près de CHAMPIGNY/YONNE dans un accident de voiture.

13.01.1960 L'opération sur le barrage, commencée le 29 Décembre précédent, est démontée.

14.01.1960 Le bataillon rejoint sa base arrière.

Ni les circonstances de cette intervention, ni ses résultats ne sont connus.

15.01.1960 **Anecdote :**

A la fin de l'année 1959, le Sergent-Chef JOURNET, faisant fonction d'officier du matériel du Bataillon, avait procédé à la destruction de différentes munitions soit parce qu'elles étaient périmées, soit parce qu'il s'agissait de grenades type MK2 et MK3 interdites d'emploi ou de grenades à fusil AP-48 provenant d'excédents de dotation (1).

La destruction, qui ne semble pas avoir été la règle militaire habituelle en la matière, avait eu lieu sur le champ de tir d'AIN-ABID, utilisé par le Bataillon et la S.A.S. du lieu. Malheureusement, la destruction à l'aide d'explosifs n'avait pas été parfaite et l'existence de munitions résiduelles, donnant l'apparence d'être encore utilisables, avait été relevée par les services de la S.A.S. ou de la gendarmerie. De fil en aiguille, l'information en était parvenue à CONSTANTINE, jusqu'au 4^{ème} Bureau de la 14^{ème} D.I.

Bien entendu, ce dernier ouvrit une enquête, un commandant des services fut chargé de rechercher notamment pourquoi les munitions n'avaient pas été reversées au dépôt de TELERGMA, comme cela aurait dû être fait.

Heureusement, le Sergent MAIRET, Ancien d'INDOCHINE, avait pris la précaution -avant de procéder à la destruction- de demander des instructions à l'officier responsable du dépôt de TELERGMA et, c'est celui-ci qui avait pris la décision de destruction sur place à AIN-ABID, ayant sans doute jugé qu'il n'était pas souhaitable de faire circuler des explosifs peut être plus ou moins stables.

L'affaire n'alla pas plus loin, et ne donna pas lieu à une proposition de sanction. Elle se solda par un rappel aux unités de la zone des règles de comptabilisation, de perception et de reversement des munitions.

(1) A la suite, notamment du remplacement des fusils MAS 36/48 par des MAS 59, qui ne tiraient pas la grenade anti-personnel AP/48

- 18.01.1960** Le Chef de Corps, le Lieutenant-Colonel Henry DE LA CASINIERE, en permission depuis le 29 Décembre 1959, réintègre l'unité à l'issue de celle-ci.
- 19.01.1960** Briefing à CONSTANTINE en vue de la préparation de l'opération QOT/7, prévue pour le lendemain.
- 20.01.1960** Engagement de l'opération QOT/7 « OUED-KRAM ».
- Celle-ci se déroule dans la région-est de CONSTANTINE, dans la vallée de l'oued DRA-NAGA et à proximité de la maison forestière homonyme (carte au 1/50.000, n° 74 de l'IGN « EL ARIA »).
- Aucun contact ne peut être pris avec les rebelles.
- 21.01.1960** Le PC de l'opération QOT/7 se transporte au camp FRAY à CONSTANTINE.
- Des embuscades de nuit sont organisées, sans résultat.
- 22.01.1960** L'opération QOT/7 se poursuit.
- Des groupes de soldats (ou « choufs » en argot militaro-arabe) sont déposés discrètement, dans la vallée de l'oued KRAM, pour observer et signaler d'éventuels mouvements rebelles, mais aucune signalisation radio ne parvient au P.C.
- 23.01.1960** * Les « choufs » mis en place la veille sont relevés et remplacés.
- La compagnie TRUC subit une embuscade et enregistre deux blessés légers dans ses rangs.

*** Information générale :**

A la suite de la parution dans un journal allemand d'une interview du Général MASSU, ce dernier est relevé de son commandement et rappelé en métropole. Il est remplacé par le Général Maurice CREPIN. La population algéroise d'origine européenne s'enflamme et entre en insurrection.

23.01.1960 * **Information générale** (suite) :

C'est le début de la semaine dite « des barricades » à ALGER, au cours de laquelle une fusillade éclate entre manifestants et gendarmes mobiles.

Son bilan est de quatorze gendarmes (dont deux officiers) et cinq manifestants tués. On relève également de très nombreux blessés. L'état de siège est décrété à ALGER par le Délégué Général du Gouvernement et le Général CHALLE, commandant des forces armées.

24.01.1960 * Les « choufs » déposés dans la nature sont récupérés.

* A l'occasion d'une patrouille de la compagnie TRUC dans l'OUM-SETTAS, à une dizaine de km à l'ouest d'AIN-ABID, une partie de chasse est organisée.

Il s'agit de tuer quelques sangliers destinés à améliorer l'ordinaire du bataillon (et à procurer également, sans doute, les plaisirs cynégétiques correspondants aux participants !). Le groupe des chasseurs, dont la protection est assurée par la harka du bataillon, a quitté AIN-ABID par la sortie nord, proche du champ de tir. Il fait frais, le temps est beau, la neige recouvre par plaque la campagne et les collines.

Au cours de la progression, un serpent de belle taille se faufile pour fuir au passage du groupe. Le Sergent-Chef Jean-Alexandre LANGLOIS, armé d'un fusil de chasse chargé à chevrotines a le (malheureux) réflexe d'essayer de tuer la bête d'un coup de crosse de son fusil qu'il tient par l'extrémité du canon. Le choc sur la terre fait partir le coup et le Sergent-Chef reçoit la décharge dans l'abdomen. Il mourra dans l'hélicoptère appelé pour l'évacuer vers l'hôpital.

Plusieurs « Bérêts Noirs » qui se trouvent à proximité : CALDERON, Albert ALAZETTA, Claude DAMANDE sont, par chance indemnes.

Le Sergent-Chef LANGLOIS était un Ancien du Bataillon. Il figurait fin 1956, en qualité de Sergent, dans l'ordre de bataille de la 4^{ème} Cie.

* Des manifestations à CONSTANTINE étant redoutées compte tenu des événements d'ALGER, une alerte « maintien de l'ordre » parvient au Bataillon pendant la nuit.

Il est, en conséquence mis fin à l'opération QOT/7.

- 25.01.1960** A compter de ce jour, le Bataillon est déplacé à CONSTANTINE afin d'y assurer le maintien de l'ordre. Il s'installe à la périphérie de la ville.
- Il y séjournera jusqu'au dimanche 31 Janvier.
- 27.01.1960** Un détachement de l'unité participe aux obsèques du Sergent-Chef LANGLOIS
- 30.01.1960** Un deuxième numéro de secteur postal est attribué au Bataillon, lorsqu'il est en activité opérationnelle, à savoir : 89.386. Le premier numéro : 86.116 demeure inchangé.
- Le nouveau numéro de secteur postal avait déjà été utilisé lorsque le Bataillon a été affecté à la défense du barrage électrifié au mois d'Octobre 1959.
- 31.01.1960** Les archives correspondant au mois écoulé ayant disparu, il ne peut être fourni de détails sur les activités opérationnelles du Bataillon.
- Toutefois aucun décès, autre que celui du Sergent-Chef LANGLOIS, n'a été relevé pendant le mois.

Mois de FEVRIER

- 01.02.1960** * **Information générale**
- Le soulèvement de la population algéroise prend fin, le quartier des facultés est évacué par les civils armés, dirigés par LAGAILLARDE et ORTIZ, qui l'occupaient depuis le 24 Janvier précédent.
- * A CONSTANTINE, le dispositif de maintien de l'ordre est allégé et, seules, deux sections de la 3^{ème} Cie poursuivent leurs patrouilles en ville. Puis, en fin d'après-midi, le Bataillon reçoit l'ordre d'un retour aux cantonnements.
- 02.02.1960** * Le PC du Bataillon se déplace pour la nuit au camp FRAY.
- * **Information générale :**
- Michel DEBRE, Chef du gouvernement, sollicite du Parlement des « pouvoirs spéciaux » conformément aux dispositions de l'article 38 de la Constitution. Ils sont accordés par 446 voix contre 75. Le Chef de l'Etat obtient ainsi toutes possibilités -pendant un an- d'appliquer rapidement la politique qu'il décidera, sans en référer à l'Assemblée Nationale.

02.02.1960 (suite)

En ce qui concerne l'ALGERIE et l'Armée, les conséquences des décisions de PARIS sont les suivantes :

- 1.- Pierre GUILLAUMAT va être remplacé à la tête du Ministère des Armées.
- 2.- Le mouvement politique ayant initié les événements en faveur de l'Algérie Française est interdit. Les Colonels BIGEARD et GODARD sont limogés. Les « Unités Territoriales » sont dissoutes.
- 3.- Le Général DE GAULLE supprime le 5^{ème} Bureau (1) de l'Armée (conçu par le Colonel LACHEROY dans les premières années de la guerre d'Algérie pour adapter l'Armée à la guerre révolutionnaire) : des officiers du service étaient soupçonnés de sympathie à l'égard des insurgés d'ALGER.

L'efficacité assez relative de l' « action psy » dans ses applications par l'Armée Française provenait, entre autres cause, de ce que la guerre révolutionnaire suppose un engagement total et que son efficacité ne pouvait pas ne pas dépendre d'une remise en question de l'ordre établi dans l'Algérie de l'époque et d'une implication politique de ses animateurs.

Les 5^{ème} Bureaux avaient été mis en place au niveau des grands découpages administratifs et militaires, en ALGERIE, ainsi que dans certaines unités affectées à la « pacification ».

(1) Au mois d'Octobre 1958, c'est l'Aspirant JOUFFROY qui avait été désigné en qualité d'officier à l'action psychologique en remplacement du Lieutenant ARDOUIN.

L'action psychologique, mission du 5^{ème} Bureau, avait dès sa création inquiété le pouvoir politique civil.

- 03.02.1960** * Le Bataillon reçoit l'ordre de mise en alerte au profit d'une opération dans le KEF SERAK.
- * Le Sous-Lieutenant Jean BARDOT réintègre le Bataillon à l'issue de sa convalescence, suite aux blessures reçues le 15 Décembre précédent.
- * Le Chef de Corps participe à un briefing en vue de la préparation d'une opération prévue pour le lendemain.
- 04.02.1960** * Le Bataillon est engagé dans une opération qui se déroule au nord d'EL ARIA et dans la vallée de l'OUED KRAM
- Nos éléments passent la nuit sur le terrain.
- 05.02.1960** * L'opération de l'OUED KRAM est démontée, suivie d'un retour aux cantonnements.
- * **Information générale :**
- Pierre MESSMER (1) devient Ministre des Armées
- 08.02.1960** Le Chef de Corps participe, au siège du PC/Division, au briefing de préparation de l'opération QOT/8 qui doit se dérouler dans la région du djebel TOUKOUYA

(1) Pierre MESSMER restera en fonction jusqu'en 1969. Il est décédé le 29 Août 2007.

Ses prises de position au moment de l'indépendance de l'ALGERIE, en ce qui concerne les Français d'Algérie, les Harkis et l'Armée française laisseront de fortes traces d'amertume.

09.02.1960 L'opération QOT/8 est engagée. Sa durée prévisible est d'une dizaine de jours.

Au cours d'un accrochage vingt et un rebelles sont abattus et six armes récupérées (1)

13.02.1960 * L'opération QOT/8 se poursuit.

*** Information générale :**

La FRANCE fait exploser sa première bombe atomique à REGGANE.

18.02.1960 * L'opération QOT/8 est démontée, et nos éléments rejoignent leurs cantonnements.

*** Information générale :**

La région de RAS-EL-AKBA (entre OUED-ZENATI et GUELMA), ancien fief de la 2^{ème} Cie du Bataillon en 1957 et jusqu'à fin 1958, est le lieu d'un violent combat (2) à 3 km au nord-ouest du bourg, à la mechta CHABETTINE : une section de rebelles, retranchée dans les rochers au dessus de cette dernière, est accrochée en début d'après-midi par une compagnie de commandos constituée de volontaires des Unités Territoriales de CONSTANTINE.

(1) Le nombre des armes récupérées est le plus souvent inférieur au nombre des cadavres de rebelles retrouvés. L'écrivain Yves COURRIERE évoque cette question dans son livre « La guerre d'Algérie 1957/1962 – L'heure des colonels » - Editeur Arthème FAYARD – PARIS 2001, page 71 : « *Tous les commandants de compagnies (du 3^{ème} RPC) signalent la discipline exemplaire des djounouds. Les trois quarts des cadavres ont été retrouvés sans arme. L'arme d'un homme abattu est récupérée par le gars le plus proche, remarque un capitaine. Et, s'il ne peut pas la transporter, il la planque. Sur le terrain, chaque rocher, chaque buisson est une cache. C'est en fouillant au hasard et non sur les cadavres que nous retrouvons la plupart des armes* ».

Les armes de poing récupérées, appréciées des soldats et facilement dissimulables sont, par ailleurs, conservées parfois comme trophée personnel.

(2) Le FIGARO, dans son édition du 19.02.1960, a rendu compte de cet engagement

18.02.1960 (suite)

*** Information générale** (suite) :

Après l'arrivée des renforts hélicoptérés et l'intervention des blindés, l'assaut fut donné en fin de journée et les combats se prolongèrent jusqu'à la nuit.

Si dix-huit H.L.L. furent tués et deux capturés, les forces françaises d'intervention comptèrent six morts et sept blessés. Les morts étaient quatre cheminots : le Sergent René PISANI, le Brigadier-Chef René UCHEDU, les soldats Paul CIAPARA et Jean-Marie LINA, ainsi qu'un Commandant – originaire de métropole- des unités basées à OUED-ZENATI, venues appuyer les commandos (ces unités avaient relevé les Bérêts Noirs en 1958). Un T 6 fut également abattu et son pilote, le Sergent LANFRANCHI, tué.

19.02.1960 Les compagnies bénéficient de trois jours de repos.

22.02.1960 Le Chef de Corps participe à briefing, au HAMMA, en vue de la préparation de l'opération QOT/9

25.02.1960 * L'opération QOT/9 est engagée.

*** Anecdote :**

Celle-ci fait partie des souvenirs du Sergent-Chef Gérard JOURNET.

Alors que le bataillon avait été engagé sur le barrage tunisien, le boucher d'une compagnie qui avait réintégré ses cantonnements débita, pour améliorer d'ordinaire, un mulet qui avait eu le tort de flâner dans une zone interdite, où l'armée était en droit de récupérer le bétail vagabond.

Le lendemain, il a été constaté que le boucher s'était trompé d'animal et avait occis un mulet en compte (les animaux dans l'armée sont comptabilisés comme les hommes : ils possèdent un livret matricule où figure, entre autres, le numéro qui est frappé sur un des sabots de la bête).

Afin d'éviter la réaction en chaîne des différentes autorités : vétérinaire constatant la mort, enquête de la gendarmerie, commandement militaire, il fut officiellement déclaré que l'animal s'était sauvé en Tunisie, avec le matériel qu'il était censé porter.

25.02.1960 (suite)

Mais, le compte-rendu de perte (imprimé C5) des divers matériels que « portait » le mulet fut refusé par le service du matériel au motif que « ce mulet portait apparemment quatre fois le volume de ce qu'il pouvait raisonnablement transporter » : en effet, le commandant de compagnie avait profité de la circonstance pour mentionner, à titre de régularisation, sur le compte-rendu de perte tout le matériel égaré par son unité au cours des opérations antérieures !

29.02.1960 * Les archives correspondant au mois écoulé ayant disparu, comme celles du mois de Janvier 1960, il ne peut être fourni de détails sur les activités opérationnelles du Bataillon et, notamment, sur les opérations QOT/8 et QOT/9

Mois de MARS

01.03.1960 * L'opération QOT/9, commencée le 23 Février 1960, se poursuit et se développe jusqu'au 8 Mars suivant.

* **Information générale :**

Un grave tremblement de terre détruit la ville d'AGADIR au MAROC, causant des milliers de victimes. L'armée française -dont les marins de la base aéronavale locale- participe aux sauvetages avec efficacité.

04.03.1960 **Information générale :**

A la suite des événements d'ALGER, survenus à la fin du mois de Janvier, le Général DE GAULLE entend reprendre la situation en mains et organise une nouvelle inspection en ALGERIE. C'est sa deuxième « tournée des popotes ».

Le Général évitera les grands centres européens, dont la population est toujours prompte à s'enflammer. Son périple, au cours duquel il utilisera successivement l'avion, l'hélicoptère et la voiture, le conduira à traverser AIN-ABID (1).

(1) Plusieurs jours auparavant, le Bataillon avait reçu mission de passer la région au peigne fin, de la purger des rebelles qui pouvaient s'y trouver et de sécuriser la route que devait emprunter le Général.

04.03.1960 * **Information générale** (suite)

Il déclarera, notamment, aux officiers auxquels il s'adressera « *il n'y aura pas de DIEN-BIEN-PHU en ALGERIE, l'insurrection ne nous mettra pas à la porte. Nous tenons le bon bout, je suis sûr que la FRANCE restera en ALGERIE* ».

06.03.1960 L'opération QOT/9 se poursuit, mais pour le Bataillon c'est une journée de repos sur le terrain avec suspension des activités.

08.03.1960 L'opération QOT/9 prend fin et le commandement procède à son démontage. Nos éléments rejoignent leurs cantonnements.

Les résultats de l'opération QOT/9 ne sont pas connus

09.03.1960 L'ensemble des soldats du Bataillon participe à une période d'instruction et d'amélioration de leur formation de trois jours.

12.03.1960 Le Chef de Corps participe à une réunion de travail qui a lieu dans l'immeuble LANGUEDOC, à CONSTANTINE.

14.03.1960 Le Chef de Corps se rend à un briefing à CONDE-SMENDOU en vue de la mise au point de l'opération QOT/10, dont le nom de code sera « AGATE ».

15.03.1960 * Le Capitaine DETOUILLO, muté, doit quitter prochainement le Bataillon. En conséquence, il est remplacé à la tête de la CCAS par le Lieutenant René TEINTURIER.

* De nombreux contacts-radio et téléphoniques concernant l'opération « AGATE » (qui s'annonce comme importante) sont pris entre le PC/Secteur, le PC/Division et le PC/Bataillon.

17.03.1960 C'est le début de l'opération AGATE.

Le convoi des camions du Bataillon se dirige de nuit vers le nord, la zone d'intervention prévue se situant dans la partie méridionale de la presqu'île de COLLO, dans la région de SIDI-DRISS, ZEUGA et GOURMATA.

Dès l'arrivée sur place et le débarquement des véhicules, un premier groupe de rebelles est accroché par les 2^{ème} et 3^{ème} Cies. Les rebelles perdent huit tués, cinq armes sont saisies. La 2^{ème} Cie compte un tué dans ses rangs : le soldat FNSA ZARED et la perte d'un fusil.

18.03.1960 L'opération AGATE se poursuit.

La 1^{ère} Cie est retirée du terrain et rejoint directement son cantonnement du HAMMA.

22.03.1960 L'opération AGATE se poursuit, mais le dispositif général est déplacé plus au nord.

La Compagnie BIDULE est à nouveau engagée.

23.03.1960 Nos éléments : les compagnies CHOSE et TRUC sont hélicoptés dans la région située au nord du bourg et du poste d'OUM-TOUB pour une intervention d'appui d'une unité-amie « BOUDERIE ».

24.03.1960 * Au cours d'un accrochage, les rebelles perdent deux tués et nous saisissons un PM et un fusil de guerre.

En fin de matinée, l'opération est suspendue du moins en ce qui concerne le Bataillon. Les camions enlèvent les « Bérêts Noirs » et se dirigent vers le bourg de TAMALOUS situé sur la RN 43 reliant EL-MILIA à PHILIPPEVILLE.

* Le Bataillon reçoit un renfort de onze hommes.

26.03.1960 Le Bataillon participe à une action dans les environs de la mechta TISGANE, au cours de laquelle un HLL est abattu et deux autres faits prisonniers.

30.03.1960 L'opération AGATE se poursuit.

Nos éléments accrochent un groupe de rebelles et abattent quatre d'entre eux. Quatre armes sont saisies.

Au cours d'une mission de fouille du terrain la 1^{ère} section de la 4^{ème} Cie progresse dans un thalweg. Le Caporal-Chef Georges BRIGAND, chef de pièce FM est atteint par une balle tirée à courte distance et est tué sur le coup.

01.04.1960 * Information générale

Une deuxième bombe atomique française est expérimentée à REGGANE

* Le Sous-Lieutenant BARDOT est nommé « officier transmissions » avec effet du 18 Mars précédent, en remplacement de l'adjudant Pierre BRADY, parti en permission.

* L'opération « AGATE », commencée le 17 Mars 1960 se poursuit.

Au cours du ratissage dans la cuvette de TISGANE, zone d'intervention difficile du fait notamment de la végétation constituée de haute touffes d'alfa, la 1^{ère} section de la 4^{ème} Cie accroche de nouveau un groupe de rebelles. Dès les premiers coups de feu, le Sergent Claude OSINSKI et le soldat Jean-Claude CHERON sont tués. Peu après, le soldat OFFELMANN est blessé à la main droite. La riposte est malaisée, l'état de la végétation ne permettant pas de localiser l'origine des tirs adverses et d'ajuster les nôtres. Pendant toute la durée de l'accrochage, la situation sera constamment celle de combats très rapprochés.

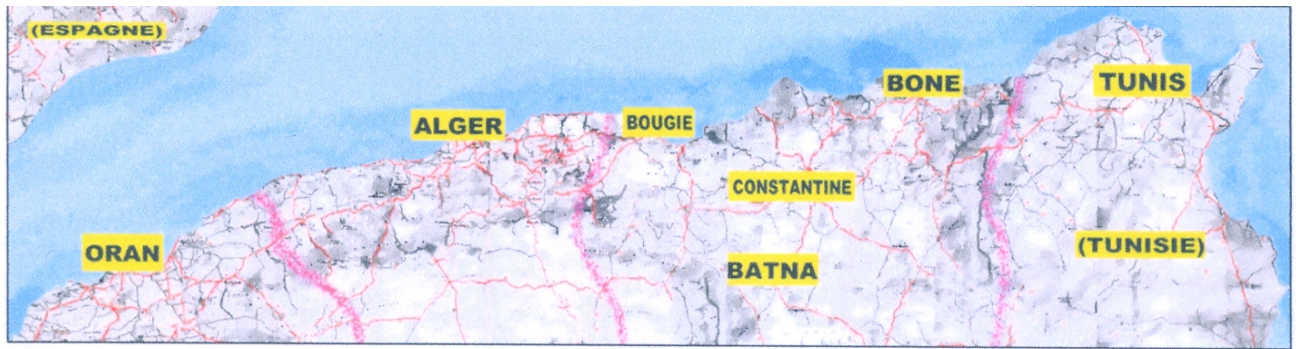
Après l'arrêt des tirs, plusieurs cadavres de HLL sont découverts et sept armes peuvent être saisies.

02.04.1960 Les « Bérêts Noirs » se reposent en cessant le ratissage et en bivouaquant sur le terrain.

Les compagnies « MACHIN » et « TRUC » (1) sont désengagées et regagnent leurs cantonnements.

(1) Il est rappelé que les codes-radio attribués à cette époque à nos compagnies de combat étaient les suivants :

- ❖ 1^{ère} Cie : BIDULE
- ❖ 2^{ème} Cie : CHOSE
- ❖ 3^{ème} Cie : MACHIN
- ❖ 4^{ème} Cie : TRUC



03.04.1960 L'opération « AGATE » prend fin.

Son bilan connu est le suivant :

- Pertes amies : 4 tués – 3 blessés
- Pertes rebelles : 22 tués dont 1 femme
1 fuyard et 1 membre de l'OPA capturés
- Armes récupérées : 15
- Autres récupérations : grenades, munitions, équipements et vêtements,
drapeaux FLN, ravitaillement, lot de documents
estimés importants par les services de l'OR.

04.04.1960 Après une liaison avec « BOUTONNER-SOLEIL », les compagnies « BIDULE et « CHOSE » sont remises à disposition du Chef de Corps du Bataillon, l'opération « AGATE » est démontée et l'unité fait mouvement vers sa base arrière pour arriver à AIN-ABID à 16 heures.

Dès son arrivée, le Bataillon est mis en « alerte : barrage ». Il se met en mesure de faire mouvement vers la frontière tunisienne en deux échelons : le premier : départ 19 h., le second : départ : 21 h. Il est conseillé aux hommes de se munir d'un paquetage léger, ce qui laisse entendre que la durée de l'opération envisagée ne devrait pas excéder deux à trois jours.

Avant d'arriver à GUELMA, le premier convoi subit des tirs rebelles, sans dommages signalés, mais les mitrailleuses du scout-car serre-file doivent toutefois entrer en action pour faire cesser l'initiative des tireurs.

Des camions, regroupés au sud-est de DUVIVIER à 23 h., les hommes débarquent et s'installent sur place pour bivouaquer.

L'opération est codée « MARATHON »

05.04.1960 Après quelques heures de stand-by, le convoi des véhicules du Bataillon prend la direction de SOUK-AHRAS par la RN 16 et, au niveau de LAVERDURE, franchit le premier barrage électrifié.

Après prise de contact avec le PC du 4^{ème} Etranger, à la maison forestière de BATAHA, nos compagnies bivouaquent à proximité des légionnaires, dans le no-man's land entre les deux réseaux électrifiés.

Le temps est exécrable.

06.04.1960 * A partir de la cote 837, le Bataillon est engagé dans la région-nord de DUVIVIER.

Un de nos scout-cars saute sur une mine posée par les rebelles. Une roue, projetée en l'air par l'explosion, retombe sur la tente du Colonel de la CASINIERE en cours de montage et la détériore fortement.

Il n'en résulte aucun dommage pour le personnel, mais les dégâts constatés sur le blindé sont importants.

Une jeep transportant le Capitaine CEILLER -le Commandant de la 4^{ème} Cie- précédait le scout-car. Mais, soit la jeep avait sans le savoir évité la mine, soit le véhicule n'était pas assez lourd, soit l'engin explosif était muni d'une crémaillère : l'explosion n'a eu lieu qu'au passage du second véhicule.

Le Service du matériel de la zone remplacera le scout-car détérioré par un half-track (qui sera d'ailleurs le seul engin chenillé en service dans l'unité), mais qui ne rendra pas les mêmes services sur le terrain (en général, les « Bérêts Noirs » appréciaient la présence d'un half-track, au cours des opérations, qu'ils jugeaient rassurante).

* Après avoir effectué un stage au « Centre d'instruction, de pacification et de contre-guérilla – CIPCG » d'ARZEW, près d'ORAN, le Capitaine Jean-Louis CHARBONNIER arrive à AIN-ABID où il est reçu par le Commandant-Major Jean TASSAUX, le Chef de Corps participant physiquement à l'opération en cours sur le barrage et étant, de ce fait, absent.

07.04.1960 * L'opération sur le barrage se poursuit.

Le Bataillon s'installe pendant la nuit en position de bouclage.

* Le Capitaine Georges SCHUTZ, officier-trésorier et des détails, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et quitte ses fonctions.

Il est remplacé par le Lieutenant Jacques TERRIER.

07.04.1960 (suite)

Anecdote :

Le Capitaine SCHUTZ avait initié, pendant son temps de présence au sein du Bataillon de Corée, la création d'un commerce de développement de photos à CONSTANTINE. Cette particularité n'était pas ignorée des « Bérêts Noirs » (un tarif préférentiel leur étant probablement réservé) et c'est pourquoi la plupart des photos, prises par les soldats du Bataillon en ALGERIE et développées sur place, portent au dos la trace d'un tampon-encreur avec la mention « Tirage SCHUTZ-Portraits-37 rue de Fleury – CONSTANTINE), ou « tirage des laboratoires EM SCHUTZ – 37 rue de Fleury – CONSTANTINE »

08.04.1960 Une série d'opérations hélicoptérées, sous le code « OPERATION MARATHON » sont engagées.

La végétation et le mauvais temps rendent les progressions sur le terrain très pénibles.

Le radio du PC, Henry ROUBY, se souvient :

« Pendant tout le temps où nous sommes sur le terrain, la pluie n'arrête pas de tomber, les conditions de crapahutage sont particulièrement fatigantes : il faut traverser des oueds en crue, parcourir des forêts de chênes-lièges qui ont brûlé, attendre le ravitaillement qui parvient par largages aériens plus ou moins hasardeux. Les accrochages, les hélicoptages se multiplient. Les courriers ne suivent pas, les soldats déjà fatigués sont un peu démoralisés. Je relève, qu'avec l'autorisation du Colonel, des camarades ne se rasent plus et laissent pousser leur barbe, du moins pendant la durée de cette opération difficile.

A l'occasion de la venue en hélicoptère d'un général para, qui commande la zone est-Constantinois, le Colonel lui demande quand il aura l'autorisation de faire retour à la base-arrière d'AIN-ABID pour laisser les hommes se reposer. L'autorisation est reportée à une date ultérieure, le général ayant précisé « c'est leur travail d'être sur le terrain ». A quoi, le Colonel a rétorqué « mais il faut tenir compte que ce sont des appelés, non des professionnels, mon Général ».

Ce dernier a paru un peu étonné de la réponse, mais accorde néanmoins quelques jours de repos à BONE, « en principe quatre, pour les jours à venir ».

Le bilan de la journée consiste en la récupération d'un fusil anglais 303, de quatre roquettes, de cent cartouches et trois grenades.

09.04.1960 * Les troupes se reposent en bivouacs « gardés ». Mais, à 16 h., la Cie « TRUC » doit reprendre place dans le dispositif opérationnel en cours.

* Le Capitaine CHARBONNIER arrive dans l'après-midi sur les lieux de l'opération. Il doit recevoir les consignes d'officier-opérationnel du Capitaine Robert DETOUILLO.

Sur le point de quitter définitivement l'ALGERIE et de rejoindre son nouveau lieu d'affectation dans l'est de la FRANCE, le Capitaine DETOUILLO qui participe à sa dernière opération au sein du Bataillon de Corée s'est muni d'une caméra. Il enregistre plusieurs scènes de la progression et du comportement des « Bérêts Noirs » sur le terrain. L'opération s'avère d'ailleurs assez éprouvante pour les éléments engagés.

Le Chef de corps a autorisé Jean FUSEAU, rescapé de l'accrochage du 16 Décembre précédent et prochainement libérable, à demeurer en base-arrière lorsqu'il y a déplacement opérationnel. En conséquence, c'est Henri ROUBY qui remplit les fonctions de radio du Colonel de la CASINIERE. ROUBY qui connaît bien le Capitaine DETOUILLO lui fait la remarque que c'est la première fois qu'il le voit filmer. Il se souvient, avec précision, de la réponse du Capitaine : *« Je tiens à emporter ces derniers souvenirs d'ALGERIE, en FRANCE, et j'ai tout à fait l'intention de montrer aux soldats que je vais commander un document qui montre vos activités et vos efforts en ALGERIE. Je crois savoir que les appelés actuels ne sont pas très « ardents » et je ne suis pas du tout disposé à faire preuve de laxisme et à tolérer le laissez-aller ou la mauvaise volonté ».*

ROUBY avait toujours apprécié les qualités humaines et professionnelles de cet officier. Ce dernier faisait preuve d'amabilité et même d'une grande humanité avec l'entourage qui l'accompagnait sur le terrain. Il se montrait, par contre, pointilleux et plus exigeant avec les non-opérationnels.

Pendant son séjour au Bataillon, le Capitaine DETOUILLO avait mis au point une « arme secrète » : il s'agissait d'un matériel bricolé destiné à faciliter la fouille des sols meubles ou boueux, des toits et des murs des gourbis, des meules de paille. Les baïonnettes individuelles n'étant pas suffisamment longues, le Capitaine fit fabriquer une tige métallique de deux mètres de longueur environ, pointue à une extrémité, l'autre extrémité terminée par un cercle servant à tenir l'engin. Une petite tige soudée sur le côté constituait une deuxième poignée. L'engin, que les soldats surnommèrent rapidement « la canne à papa » permettait de découvrir, par sondage, des objets dissimulés et enfouis assez profondément. En particulier, une bombe artisanale avec filerie, réveil et piles électriques, put être récupérée avant son utilisation. En opération, chaque section comprenait un ou plusieurs préposés au fonctionnement de la « canne à papa ».

10.04.1960 L'opération « MARATHON » se poursuit.

Jusqu'au 12 Avril suivant, le PC participera aux progressions en liaison avec la 4^{ème} Cie.

La région de la cote 860 et de la maison forestière de l'oued SOUDAN est ratissée et fouillée. Les conditions climatiques sont toujours déplorables.

13.04.1960 * En ce qui concerne le Bataillon de Corée, l'opération « MARATHON » est démontée, l'évacuation du terrain se réalisant par échelons, entre 14 h. et 23 h.

Entre la zone d'action qu'ils quittent et les camions de recueil, les soldats avancent, Colonel en tête, sur une longue piste détrempée, en fait un véritable ruisseau de boue. Certains ont attaché leurs rangers autour du cou.

* Le Chef de Corps consigne dans ses carnets le départ effectif de son officier-opérationnel, le Capitaine DETOUILLO.

14.04.1960 **Un séjour à BONE mémorable**

C'est le centre de transit de BONE qui doit accueillir les « Bérets Noirs » pendant la période de repos accordée par le commandement.

Les soldats peuvent enfin se laver, prendre une douche. Des équipements propres sont remis : treillis et rangers, en échange des équipements souillés, usés et détériorés, ce qui contribue à une amélioration du moral général. En outre, le vaguemestre est présent : il distribue le courrier, les cigarettes, répartit les colis. Les soldats perçoivent leur solde.

Pour dormir, les soldats s'installent à HIPPONE située au sud-ouest de BONE et proche de cette dernière, dans un immense hangar (dit de « la TABACCOOP ») prévu pour le séjour de centaines d'hommes. Ces installations relèvent de la gestion de la 2^{ème} Division d'infanterie mécanisée qui a en charge la partie septentrionale de la zone-est-Constantinoise (comme la 14^{ème} D.I. a en charge la zone-nord-Constantinoise).

La soirée s'annonce d'autant plus agréable qu'il n'y a pas de garde à monter, de veille ou de permanence-radio à assurer, des militaires des unités locales remplissent les fonctions de servitude. Les officiers du Bataillon couchent en ville.

15.04.1960 Bien entendu, les « Bérets Noirs » se sont répandus massivement dans BONE, ils remplissent rapidement les restaurants, les bars, les bordels. La « détente » se prolonge quelque peu, s'amplifie même, car elle s'avère bien arrosée. Quelques appelés (et surtout des « vétérans ») participent à des rixes, entre eux ou avec des militaires d'autres unités, les installations urbaines ne sont pas ménagées et, semble-t-il, des gendarmes en service ou rencontrés fortuitement sont pris à partie et obligés de se réfugier dans leur gendarmerie. Des engins de chantier, interdits de circulation sur route, sont déplacés et circulent en ville, en frôlant ou causant des accidents. Sans doute d'autres avatars auraient pu être recensés, mais n'ont pas été retenus dans les annales du Bataillon.

Ces faits constituant matière à scandale vont naturellement conduire à des sanctions et demeureront assez longtemps présents dans les souvenirs des témoins.

16.04.1960 * Le lieutenant René TEINTURIER quitte provisoirement le Bataillon, en vue d'effectuer un stage.

Le Capitaine Guy FILAUDEAU –qui vient d'arriver à AIN-ABID- doit le remplacer à la tête de la CCAS.

* Dans la nuit du 15 au 16 Avril, les lumières du hangar-dortoir d'HIPPONE sont allumées brusquement. Des officiers du Bataillon font lever les présents et relèvent leurs noms. Les arrivants tardifs, qui se présentent, sont pré-supposés responsables des incidents constatés en ville et sont assez vivement « bousculés » à leur retour. La rumeur bataillonnaire rapporte qu'au matin les soldats enregistrés comme rentrés tardivement ou récupérés par les patrouilles dans différents endroits mal-famés de la ville sont regroupés sur un terrain de sport et contrains de creuser des trous individuels pour « homme debout ». Certains auraient été tondus. En outre, les fautifs auraient été interdits, pendant plusieurs jours, du port du béret noir, ce qui aurait été perçu comme la plus dure des punitions ! Il semble qu'il aient été affectés, ensuite, aux sections de combat les plus en pointe, en qualité d'éclaireurs, armés seulement de fusils de chasse.

17.04.1960 C'est un dimanche, jour de Pâques.

Le Colonel de la CASINIERE ayant lui-même demandé aux autorités de la Z.E.C (zone est-Constantinoise) de reprendre immédiatement une activité opérationnelle et les chauffeurs du Bataillon ayant recouvré leurs facultés de conduire correctement, il est mis fin par anticipation à la période de repos prévue.

Le convoi prend la route à 6 h. en direction du barrage électrifié arrière (zone située entre BOUDAROUAH et FAUVELLE, à proximité immédiate de la RN 16 reliant BONE à SOUK-AHRAS).

17.04.1960 (suite)

Après l'arrivée du convoi près de DUVIVIER dans l'après-midi, les soldats débarquent des camions et occupent les installations de la base 452, tenue par le G.A.A. 2 (Unité d'artillerie anti-aérienne implantée au sud du « Bec de canard »).

Il n'est pas possible de savoir si le « journal de marche et des opérations » du mois d'Avril 1960 avait enregistré les incidents de BONE, puisqu'il n'existe plus, mais les carnets du Chef de Corps n'y font aucune allusion.

18.04.1960 * La répartition des zones d'intervention est la suivante :

- à DUVIVIER (positionnement le plus au nord) :
le PC, des éléments de la CCAS et la 1^{ère} Cie
- à BOUDAROUAH la 2^{ème} Cie. Celle-ci est appelée à travailler en
« tandem » avec des éléments du I/60^{ème} R.I.
- à MEDJEZ la 3^{ème} Cie
- à FAUVELLE la 4^{ème} Cie (C'est l'élément le plus au sud du dispositif)

* Le Chef de Corps est invité à déjeuner à LAVERDURE par le Colonel BLANC

19.04.1960 * Une liaison motorisée, venant de la base d'AIN-ABID, rejoint le PC/Bataillon.

* Les Colonels CODET et BONHOMME rendent visite aux « Bérêts Noirs »

* Nos soldats sont engagés quotidiennement dans des opérations de ratissage et de recherche de groupes rebelles dans la zone située entre les deux barrages électrifiés.

21.04.1960 * La 2^{ème} Cie participe à une opération qui se déroule à l'ouest du barrage, c'est-à-dire en dehors du « no-man's land ».

* Le soldat Gilbert BELOT de la 4^{ème} Cie est très grièvement blessé au cours d'un accrochage (1)

(1) Le nom de ce camarade est inscrit sur la stèle du monument érigé à BRON-PARILLY à la mémoire des soldats originaires du département du Rhône, tués en Algérie

21.04.1960 (suite)

Son Commandant de Cie, le Capitaine CEILLER se souvient avec émotion de cet instant :

« J'avais eu quelquefois l'occasion, avant cette triste journée, de faire des remarques à ce soldat sur sa tenue « approximative ». Alors qu'il venait d'être grièvement atteint d'une balle dans le ventre et avait abattu le rebelle qui l'avait touché (ce qui nous a permis de récupérer l'arme de ce dernier), il m'a dit après que je l'ai eu rejoint « vous voyez, mon Capitaine, que je suis quand même capable d'être un bon soldat » ».

Ce camarade, qui succombera à l'hôpital où il avait été transporté, sera le cinquième tué du Bataillon depuis le début de l'année 1960. Il n'y en aura pas d'autre jusqu'au 8 Décembre de la même année.

23.04.1960 * Les activités opérationnelles se poursuivent jour après jour.

* Une liaison motorisée en provenance d'AIN-ABID rejoint le PC/BATAILLON.

* **Information générale :**

Malgré le succès indéniable de son plan : engagement massif de troupes de réserve générale et « balayage » de l'ALGERIE d'ouest en est, le Général Maurice CHALLE, Commandant en Chef en ALGERIE, est sanctionné par le Gouvernement, conséquence des événements d'ALGER, fin Janvier 1960 (semaine des barricades). Il quitte l'ALGERIE pour prendre un commandement dans le cadre de l'OTAN. Il est remplacé dans ses fonctions par le Général Jean CREPIN.

En conflit violent avec le Premier Ministre Michel DEBRE, il avait refusé le 12 Avril précédent de quitter son poste en ALGERIE dans les 48 heures et de recevoir le grand cordon de la Légion d'Honneur.

24.04.1960 La zone des accrochages se déplace vers le nord.

La Compagnie « CHOSE », alertée à 4 h., franchit le barrage pour se diriger vers l'est à hauteur du bourg de SAINT-JOSEPH (ce dernier est situé sur la RN 16 à 17 km au sud de MONDOVI)

L'opération est réalisée en liaison avec une unité-amie, dont le nom de code est « SANGUIN ».



*-Capitaine CEILLER



2^e Section

S/Lieut.PISANTI

Soldat Gilbert BELLOT

(mortellement blessé-

décédé le 21.4.1960)



1. Sergent-Chef

CHOUREAU

2.Soldat MOLINARO

3.Soldat PERNET

4.Soldat F.S.N.A

- 25.04.1960** Les activités opérationnelles se poursuivent, mais les résultats n'en sont pas connus.
- 28.04.1960** Une importante opération hélicoptérée est engagée, mettant en œuvre le PC, les 1^{ère} et 2^{ème} Cies du Bataillon.
- 29.04.1960** Le Chef de Corps est convoqué à BONE pour un briefing animé par le Général GRACIEUX, patron de la 10^{ème} Division Parachutiste. L'objet en est la mise au point d'une intervention de grande envergure dans la zone comprise entre les deux barrages électrifiés.
- 30.04.1960** Préparation d'une action hélicoptérée avec la participation des 1^{ère} et 2^{ème} Cies. Nos éléments s'installent pour cette éventualité au relais de la tour d'AIN-FRAHACH.

Mois de MAI

- 01.05.1960** * L'opération « MARATHON », commencée le 4 Avril précédent avec des interventions concernant l'intérieur et l'extérieur de la zone-barrage, se poursuit.
- Notre unité reçoit la visite des Généraux CONZE et DURAND accompagnés des Colonels LE LIEPVRE et de TREGAUDIN.
- * Les Aspirants Alain MONASSE et Bernard FAYAUD, en provenance de l'école des E.O.R. de CHERCHELL, rejoignent le Bataillon à AIN-ABID.
- Le 1^{er} est affecté à la 2^{ème} Cie commandée par le Lieutenant Jacques de LANGHE, pour y prendre le commandement de la 1^{ère} section,
 - Le second, à la 3^{ème} Cie commandée par le Capitaine Louis L'HERITIER
- Ils rejoindront, le 3 Mai, l'unité sur le théâtre de l'opération en cours.
- 03.05.1960** * Le Commandant DUMETZ, de retour de permission, rejoint l'unité sur le terrain.
- * Le Lieutenant COUSTENOBLE et deux aspirants sont affectés au Bataillon.
- 04.05.1960** Une liaison par véhicule arrive de LAVERDURE.
- 05.05.1960** Le Sous-Lieutenant MICHAUX et le Sergent-Chef Robert QUINTARD rejoignent l'unité.

06.05.1960 * Le 2^{ème} Régiment d'infanterie parachutiste de marine « R.P.I.M.A. » arrive sur les lieux et participe aux opérations aux côtés des « Bérêts Noirs »

Jusqu'au mercredi 31 Mai, les opérations de fouille et de ratissage se poursuivent, mais sans résultats apparents.

Lorsqu'ils ont un temps de repos, les soldats pratiquent la pêche dans les oueds voisins, principalement à la grenade, ce qui ne manque pas d'améliorer l'ordinaire.

12.05.1960 * Les 1^{ère}, 3^{ème} et 4^{ème} Cies du Bataillon sont engagées dans une opération qui se déploie à la lisière de la région située au nord de BETAHA.

* Le Lieutenant d'active Arnaud du PLESSIS d'ARGENTRE vient d'arriver au Bataillon. Il est affecté à la 1^{ère} Cie. (1)

Il en prendra le commandement le 5 Juin suivant en remplacement du Lieutenant Philippe GRIFFART rapatriable en métropole.

13.05.1960 Le Colonel BONHOMME, du secteur de BONE, rend visite au Bataillon.

15.05.1960 Le Chef de Corps est convoqué au PC/Secteur à BONE en vue de la préparation d'une opération.

16.05.1960 Une importante opération de contrôle est engagée dans la « cuvette » de LAMY. Son objet consiste en l'interdiction des entrées et sorties des centres de regroupement des populations civiles à partir de 12 h.

Elle est complétée, de nuit, par la mise en place de nombreuses embuscades.

17.05.1960 Les opérations de fouilles, de ratissages, et de « grenouillages » se poursuivent dans les environs de LAMY.

18.05.1960 * Les compagnies «TRUC » et « CHOSE » interviennent sur le versant sud de la zone contrôlée.

Des équipements militaires, des cartouchières, des chargeurs de P.M. sont découverts et saisis.

* Le Général DULAC et le Colonel BONHOMME rendent visite à l'unité.

(1) Un avis paru dans le Carnet du FIGARO du 29 Mars 2006 informe ses lecteurs que le Colonel Arnaud du PLESSIS d'ARGENTRE était décédé le 26 Mars 2006

19.05.1960 Nos éléments effectuent de nombreuses patrouilles.

Des postes d'observation : « CHOUMS » sont installés à la tombée de la nuit, mais ne signalent aucun mouvement suspect.

20.05.1960 * Les contrôles de regroupements de populations, où des infiltrations rebelles ont été signalées, se poursuivent au sud-ouest de LAMY.

* Le Colonel de la CASINIERE part, à 12 h. 30, en permission pour CONSTANTINE.

21.05.1960 Jusqu'au 24 Mai, les opérations de contrôle des centres de regroupement constituent la mission principale du Bataillon.

25.05.1960 Les éléments du Bataillon se regroupent au niveau de la cuvette de LAMY. Le démontage de l'opération étant programmé, les préparatifs de l'abandon du terrain, par le Bataillon commencent, mais les activités de patrouille et de ratissage se poursuivent.

26.05.1960 Dans la nuit du 25 au 26, un groupe de rebelles est accroché déclenchant, selon l'expression d'un officier du PC, un véritable « son et lumière » Il en résulte une série d'ordres, suivis de contre-ordres, ayant pour effet de retarder la formation du convoi de retour à la base-arrière.

Enfin, le démontage étant définitivement confirmé, le départ des éléments du Bataillon s'échelonne entre 10 h. et 12 h. L'arrivée à AIN-ABID est effective à 19 h.

27.05.1960 * Les soldats, après quarante-quatre jours passés sur le terrain, se reposent dans leurs cantonnements.

* Si, depuis le 17 Avril précédent, l'intervention du Bataillon s'est avérée sans véritables résultats pour ce qui le concerne (toutefois, d'importantes quantités de blé ont été découvertes et saisies), l'activité de l'ALN (Armée de libération nationale) a été plutôt soutenue sur le barrage (une centaine de manifestations rebelles sont relevées en huit jours : harcèlement de camps et de postes, attaques de nos patrouilles, tentatives de destruction de parties du barrage électrifié, etc.)

Le Commandement français communiquera d'ailleurs la liste des principales actions :

- Dans la nuit du 25 au 26 Mai 1960 : vingt harcèlements et six actions contre le barrage dans les secteurs de LAMY, du KOUIF, de BEKKARIA; un Harki et deux Européens ont été tués et quatre militaires blessés.
- Nuit du 26 au 27 Mai : vingt sept harcèlements et une action contre le barrage : un militaire blessé.

27.05.1960 (suite)

- Nuit du 27 au 28 Mai : trente trois harcèlements et quatre actions de sabotage. Un Musulman blessé
- Nuit du 28 au 29 Mai : vingt et un harcèlements et cinq sabotages : deux Harkis tués.
- Nuit du 29 au 30 Mai : un harcèlement, neuf rebelles tués près de SOUK-AHRAS.
- Nuit du 30 au 31 Mai : harcèlement à BEKKARIA

28.05.1960 Des éléments du Bataillon participent à une opération combinée dans la région SIDI-M'CID/SALAH DEY, au nord-ouest de CONSTANTINE

29.05.1960 * Information générale :

En vue de la mise en place d'une « troisième force » suffisamment représentative pour constituer un interlocuteur valable, lorsque viendra l'heure de l'autodétermination en ALGERIE, le pouvoir politique gaulliste organise des élections cantonales. La participation sera relativement importante, y compris dans le bled (près de 60 % des inscrits) malgré les interdictions de participation émanant du FLN et des partis activistes européens (1).

* En raison de l'information qui précède, ce dimanche 29 Mai est employé, par le Bataillon, à assurer le maintien de l'ordre dans la ville de CONSTANTINE et la sécurité du déroulement des élections.

30.05.1960 La 1^{ère} section de la 2^{ème} Cie, commandée par l'Aspirant Alain MONASSE, fouille une ancienne ferme dans les environs d'AIN-ABID.

(1) Les officiers S.A.S. avaient été invités à faire comprendre à la population l'intérêt de voter pour les listes pouvant représenter un soutien au Général DE GAULLE, que les masses musulmanes ressentaient comme seul susceptible d'apporter une solution –côté français- aux problèmes existants et, surtout, de mettre fin à la guerre.

Lire : « **La guerre d'ALGERIE 1957-1962** » d'Yves COURRIERE – Tome 2 – Edit. Arthème FAYARD – PARIS 2001 – p. 601 – 602 – 603

L'Armée, de son côté, s'intéressait à une « troisième force », composée de Musulmans fidèles à la France, susceptibles d'accéder au pouvoir en ALGERIE, mais beaucoup plus tard. Le succès des listes « ALGERIE FRANCAISE », dans les zones à dominante européenne, prouvera -s'il était nécessaire- l'irréalisme de cette solution « 3^{ème} force ».

01.06.1960 * Le Bataillon est au repos à la base-arrière d'AIN-ABID.

Les compagnies poursuivent, dans leurs cantonnements respectifs, leur remise en condition physique et matérielle.

* Les officiers de l'unité prennent part à un concours de tir au pistolet automatique.

02.06.1960 Les compagnies ne sont engagées dans aucune opération.

Toutefois, elles participent à des exercices d'appui aérien, avec guidage par PIPER d'observation.

05.06.1960 * Le repos des « Bérets Noirs » se poursuit.

* Les Musulmans de l'unité fêtent l'AID-EL-KEBIR.

06.06.1960 Un détachement du Bataillon est présent à l'inauguration du « Centre de pacification » à CONDE-SMENDOU, au nord de CONSTANTINE.

07.06.1960 * Les compagnies participent, à AIN-ABID, à un exercice d'appui-feu aérien.

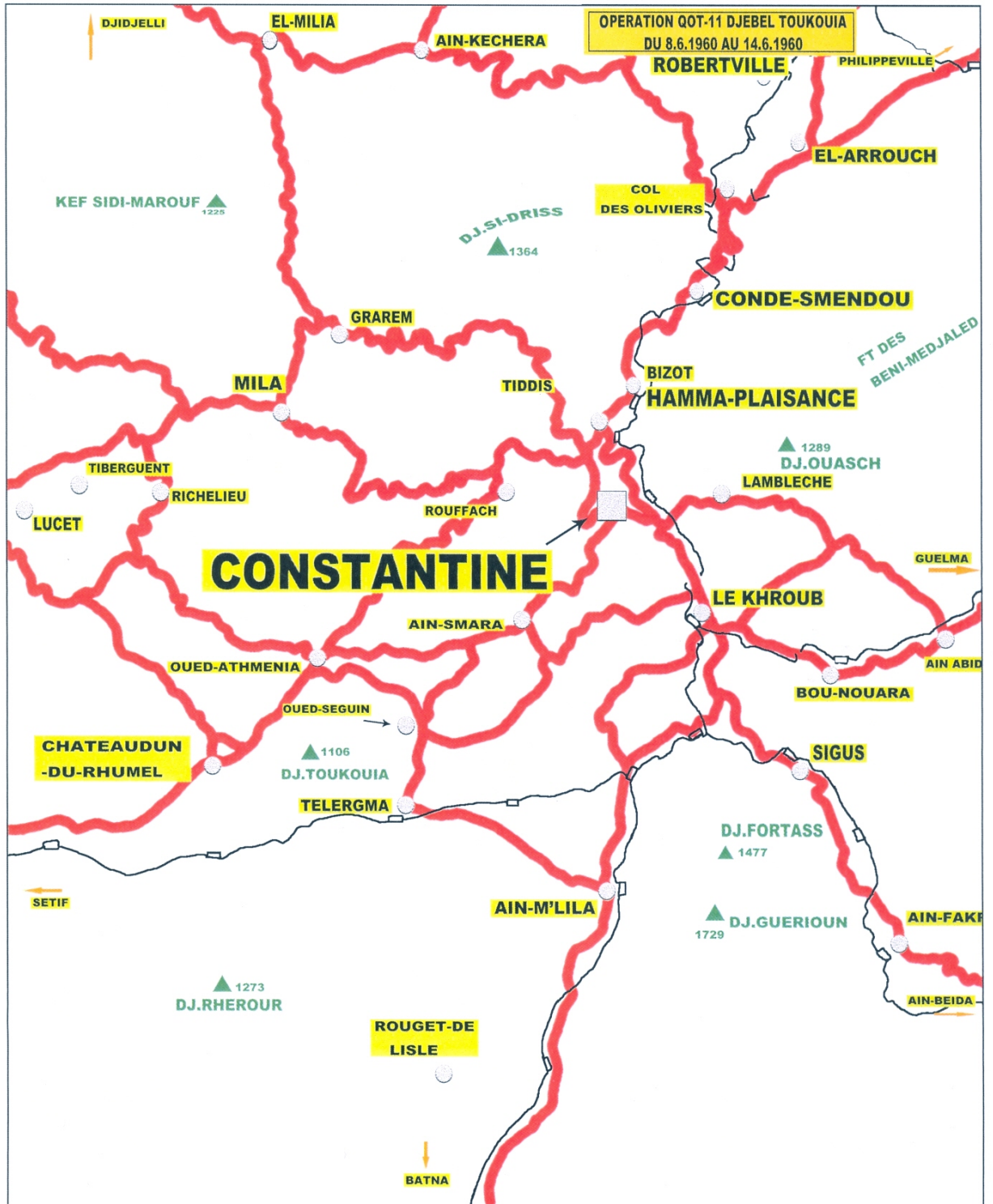
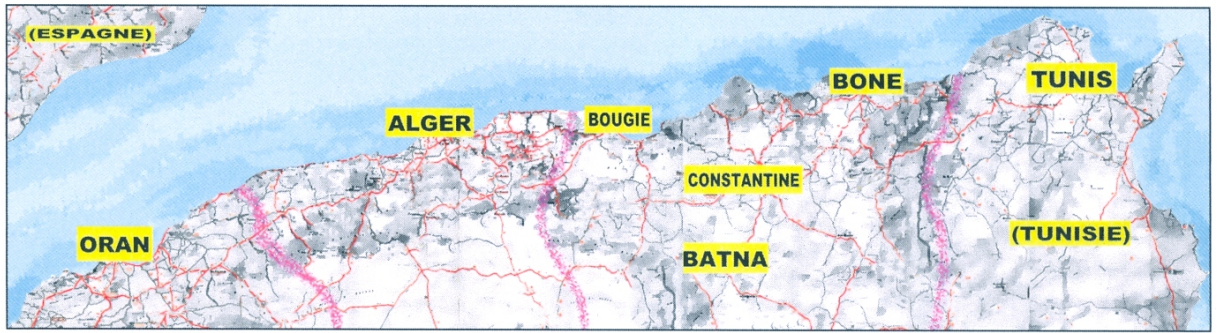
* Le Chef de Corps se rend à CONSTANTINE en vue d'assister au briefing de l'opération « QOT 11 » qui doit se dérouler dans la région du djebel TOUKOUYA, à 35 km environ au sud-ouest de CONSTANTINE (au sud d'OUED-ATHMENIA, à proximité de la RN 5 reliant CONSTANTINE à SETIF).

08.06.1960 L'opération «QOT 11 » débute.

Sont engagés :

- Le Bataillon de Corée,
- Le Commando de chasse n° 25
- 2 équipes du « Centre de renseignements et d'action » de CONSTANTINE (le CRA)
- Les groupes mobiles de sécurité n° 4 et 11, composés essentiellement d'Algériens de souche
- Des éléments du 6^{ème} Régiment de Cuirassiers
- Des éléments du 3/67^{ème} Régiment d'artillerie, du Centre d'instruction de TELERGMA et de la compagnie de circulation routière

Un accrochage assez violent a lieu dans une maison cantonnière à quelques km d'OUED-ATHMENIA.



于永斌

08.06.1960 (suite)

Le compte rendu établi par le Lieutenant-Colonel de la CASINIERE fournit les détails suivants :

«En fin d'après-midi, le Commando de l'O.R. du Bataillon aux ordres du Lieutenant de LANGHE, accompagné du Lieutenant RUFFEL, officier de renseignements en titre qui reprenait ses consignes après une absence, appuyé d'une section de combat et d'un half-track, a entrepris l'exploitation d'un renseignement obtenu d'un prisonnier fait peu de temps auparavant.

Vers 20 h., nos éléments investissaient une maison cantonnière à proximité de la route reliant OUED-SEGUIN à OUED-ATHMENIA, à environ 6 km « est-sud-est » de cette dernière localité. Cet immeuble pouvait abriter plusieurs rebelles armés. C'est pourquoi, avant de commencer la fouille, la section de combat, le Commando de l'O.R. et le half-track furent disposés en protection et en blocage des sorties sur les faces avant et arrière du bâtiment. C'est seulement après la mise en place de ce dispositif que les Lieutenants de LANGHE, RUFFEL et VORBURGER (ce dernier, commandant le « Service-Auto », se trouvait sur les lieux) entreprirent la fouille en commençant par les caves. Arrivés au dernier étage, ils n'avaient pas encore localisé la présence de rebelles, mais le grenier restait à fouiller. Son accès était difficile, d'une part du fait de l'absence d'escalier ou d'échelle et, d'autre part, parce qu'une partie de sa superficie échappait au regard en raison de l'existence d'une murette.

Le Lieutenant VORBURGER, armé d'un P.M. et muni d'une lampe électrique, escalada ladite murette en s'aidant des solives, pour contrôler ce qu'il y avait derrière celle-ci. Couvert, d'en bas, par les deux autres officiers, il progresse courbé sur les solives et, arrivé à l'extrémité du muret, il se trouve face à face avec un rebelle armé d'un P.M. Se sachant découverts, les cinq rebelles qui occupaient le grenier se précipitèrent au bord, ouvrirent le feu vers le bas et lancèrent des grenades. Les Lieutenants de LANGHE et RUFFEL, immédiatement blessés, durent se replier hors de la pièce. Le Lieutenant VORBURGER, lui-même atteint par des éclats de grenade à la main droite, put décharger son arme sur le groupe de rebelles, et en abattre deux, avant de sauter dans la pièce en dessous du grenier, puis sur une terrasse et, de là, dans la cour. En sautant il se fit une entorse à la cheville gauche.

08.06.1960 (suite)

Pour tenter d'échapper aux tirs des rebelles survivants, les trois officiers cherchèrent à rejoindre l'abri du blindé, mais ils ne purent y parvenir que grâce au tireur à la mitrailleuse qui prit sous son feu les ouvertures du bâtiment.

Un renfort composé du commando de chasse et du 6^{ème} Cuirassiers équipé d'auto-mitrailleuses venant d'arriver à la tombée de la nuit, le bouclage des abords de la maison était complet.

Des tirs furent, alors, déclenchés sur le bâtiment, sans doute par le commando de chasse, arrivé après le 1^{er} engagement, et plusieurs tentatives de pénétration furent effectuées vainement, les rebelles survivants tenant les accès sous leurs feux efficaces.

Grâce aux tirs des fantassins et de ceux des engins d'appui, les rebelles furent finalement mis hors de combat où se rendirent et la réduction de l'îlot était terminée le 9 Juin à 1 h. 30

Au cours de l'action, le Sergent Claude LALANNE, appelé du contingent 58/I/C fut atteint au bras, ainsi qu'un soldat du commando de chasse.

Après avoir reçu des soins sur place, les Lieutenants de LANGHE et RUFFEL, ainsi que le Sergent LALANNE ont été évacués par voie routière sur l'hôpital militaire LAVERAN de CONSTANTINE ».

Le groupe de H.L.L. était composé d'un collecteur de fonds du F.L.N. et de sa protection (quatre hommes) qui déchirèrent les billets de banque qu'ils transportaient, au cours de l'engagement. Un des rebelles (le 3^{ème}) a été abattu alors qu'il tentait, au cours de la nuit, de fuir par un soupirail, une autre (le 4^{ème}) a été retrouvé mort à l'intérieur de la maison, peut-être abattu lors des premiers coups de feu.

Quant au 5^{ème} et dernier rebelle, il s'est rendu en sortant du bâtiment tout en « rapportant » au Lieutenant VORBURGER sa lampe et son béret qu'il avait perdus à l'intérieur de la maison.

Au cours de l'accrochage, des suspects détenus par l'Armée avaient été envoyés pour inciter les rebelles à se rendre, mais ces derniers les avaient abattus sans hésitation.

08.06.1960 (suite)

Le Lieutenant Raymond VORBURGER a fait ultérieurement l'objet d'une belle citation à l'ordre du Corps d'armée, avec attribution de la croix de la Valeur militaire avec étoile de vermeil, citation dont le texte est le suivant :

« Officier chef du « Service-Auto ». Participe depuis six mois à toutes les opérations du Bataillon, assurant les transports en zone d'insécurité dans des conditions difficiles.

Le 8 Juin 1960, dans le djebel TOUKOUIA (Secteur de Constantine), lors de l'exploitation d'une cache, l'Officier de renseignement du Bataillon ayant été blessé et évacué, a pris le commandement de l'opération, s'est introduit personnellement dans le refuge des rebelles, en a mis trois hors de combat et a mené l'action jusqu'à la destruction complète du groupe. A permis par son courage et son sens du devoir la mise hors de combat de cinq rebelles et la saisie de cinq armes.

A été blessé au cours de l'action. »

L'adjudant-Chef Gilbert BLANCHARD, qui commandait la section d'appui, et a eu à intervenir au cours de l'accrochage, apporte les précisions suivantes :

« La section d'appui, en situation d'alerte, bivouaquait sur la ligne de crêtes entre CHATEAUDUN-DU-RHUMMEL et TELERGMA, lorsqu'elle reçut dans la soirée du 8 Juin l'ordre de se porter vers la maison cantonnière.

Je laissais sur place le groupe muletier et celui des mortiers de 81 m/m et partis dans ma jeep suivie de deux GMC dans lesquels étaient embarqués une mitrailleuse de 30, deux canons de 57 S.R et leurs servants, ainsi qu'un groupe de combat.

Lorsque je suis arrivé sur place, les « fells » étaient installés dans la cave d'une maison cantonnière et, par deux soupiraux situés de part et d'autre de la porte d'entrée, tiraient sur tout ce qui se présentait. Mettant à profit l'« aveuglement » des rebelles à l'aide d'un projecteur de half-track, j'ai fait mettre en batterie les deux canons de 57 SR avec, pour objectif, les deux soupiraux.. Le tir est intervenu après le montage des lunettes de visée nocturne et chargement « d'obus-croisillons ». Les deux coups atteignirent leur but, conduisant à deux éclairs verts dans la cave et au dégagement d'un épais nuage de plâtre, sortant des soupiraux et masquant un instant la façade du bâtiment.

08.06.1960 (suite)

Je pense qu'avant mon arrivée un obus de 105 m/m a été tiré sur la façade du bâtiment, laissant un point d'impact important et de nombreuses traces d'éclats. C'est à cette occasion qu'ont été blessés, par ces éclats un sous-officier du Commando de chasse et, grièvement au bras, le Sergent LALANNE du Bataillon de Corée (on parlait même le lendemain d'un bras sectionné) ».

Le bilan de cette journée d'engagements est le suivant :

- 5 rebelles tués et 10 faits prisonniers,
- 13 suspects et 4 membres de l'organisation politico-administrative interceptés,
- 11 armes saisies.

09.06.1960 * L'opération « QOT 11 » se poursuit.

Dans l'après-midi, elle est étendue à la région nord de FELTEN, mais sans résultats connus.

*** Information générale :**

A PARIS, les honneurs militaires sont rendus, dans la cour d'honneur des Invalides, au Général SALAN qui quitte l'armée.

10.06.1960 * L'opération « QOT 11 » est suspendue pour les unités du Bataillon. Les soldats se reposent sur le terrain.

*** Information générale :**

Cette date est celle du point culminant de l'affaire SI SALAH qui constitue un épisode rocambolesque de la guerre d'ALGERIE, avec l'entrée en scène des services secrets français et de la « haute » politique gaulliste. Elle est codée : « Opération TILSIT »

SI SALAH et les principaux dirigeants de la WILLAYA 4 (Algérois et Kabylie, la plus importante d'ALGERIE) sont reçus secrètement à l'Elysée, via ALGER et RAMBOUILLET, pour évoquer un arrêt des combats, négocier le regroupement des maquis rebelles et le dépôt des armes des HLL dans les préfectures, et étudier les modalités d'une future coopération entre la rébellion d'une part, les Pieds-Noirs et la FRANCE, d'autre part (mais, impliquant néanmoins la fin de la domination européenne).

Opération Q.O.T//11

(du 6 au 14 Juin 1960)

Secteur : TELERGMA-OUED ATHMENIA



La maison canton-
nière le 8/6/1960

La 2^e Cie patrouille

Groupe du Sergent

Henri PILLET



10.06.1960 (suite)

Le Général DE GAULLE fit échouer la négociation en renouvelant à la télévision, le 14 Juin 1960, des offres de paix au G.P.R.A. (ce qui n'était pas la vision de SI SALAH qui entendait négocier au nom des WILLAYAS de l'intérieur, précisément en écartant le G.P.R.A., organisme politique extérieur rebelle installé en Tunisie et au Maroc).

A la suite du retournement d'un des participants rebelles, SI MOHAMMED, l'affaire trouvera son dénouement dans la mort de SI SALAH, tué le 20 Juillet 1960 au cours d'un accrochage avec des troupes de secteur et de SI MOHAMMED, tué le 6 Août 1960, au cours d'une opération conduite par le 11^{ème} Choc français.

Toute l'affaire demeura, en principe, secrète côté français et fit l'objet d'un grand luxe de précautions (par ex : le Colonel MATHON, principal négociateur français au cours des discussions préliminaires, en établit lui-même les comptes rendus avec son crayon à bille et du papier carbone).

Si en France, la conservation du secret fut effective à l'époque des faits et pendant de nombreuses années, en ALGERIE il semble que, paradoxalement, l'affaire ait été rapidement connue, même au niveau de la troupe (1).

11.06.1960 Reprise des activités opérationnelles de « QOT 11 ». Toutefois, celles-ci se développent au nord de la RN 5, reliant CHATEAUDUN-DU-RHUMEL à CONSTANTINE.

14.06.1960 L'opération « QOT 11 » est démontée dans l'après-midi. Les camions sont de retour à la base-arrière d'AIN-ABID à 19 h. 30

(1) Le « Béret Noir » René-Louis THEUROT évoque cette situation dans son livre « LA MECHTA JOYEUSE » (op. cit.)

Il précise d'ailleurs que ceux qui étaient informés (côté français) de cette péripétie avaient majoritairement estimé qu'il fallait voir, dans cette attitude du Général DE GAULLE, une preuve supplémentaire de son désir de conserver une présence française en ALGERIE, en n'acceptant pas les conditions de la rébellion.

17.06.1960 * Un élément du Bataillon accroche un groupe de rebelles à BOU-NOUARA.

Deux HLL sont tués et leurs armes récupérées.

* Le Bataillon est engagé dans l'opération « FLORENT », appelée à se déployer en zone sud-Constantinois, au cœur du massif des AURES, à proximité du djebel CHELIA (1)

Les archives officielles du Bataillon ayant disparu, il n'a pas pu être conservé de traces de son intervention.. Le radio Claude DAMANDE, affecté à la section de l'OR, a toutefois noté quelques souvenirs. Alain MONASSE, alors aspirant de la 2^{ème} Cie a bien voulu et pu fournir des précisions dans une note reprise aux dernières lignes concernant la journée du 19 Juin 1960

Le convoi de véhicules, constitué dans l'urgence, quitte AIN-ABID à 18 h., en direction de BATNA. Après deux heures de route, il stoppe à 30 km au sud du KROUB à AIN M'LILA pour y passer le début de la nuit.

18.06.1960 Après quelques heures en stand-by, le convoi reprend la route à 2 h. 30, atteint et dépasse BATNA pour stopper à proximité d'AIN-TINN, dans le djebel MAHMEL.

Le point de débarquement se situe assez loin (quelques km) du djebel LIZOURES qui sera, en fait, le lieu de notre intervention.

Le secteur, d'un accès très difficile, offre un décor magnifique souligné par une série de pitons, crêtes et barres rocheuses, à la végétation constituée de forêts de cèdres et diverses autres essences.

L'essentiel de l'action repose sur les « Bérets Verts » du 1^{er} Régiment Etranger de parachutistes, stationné à l'époque dans la région de CORNEILLE à 20 km à l'ouest de BATNA, et les « Bérets Rouges » du 2^{ème} Para-Coloniaux.

(1) Djebel CHELIA : c'est le plus haut sommet d'ALGERIE. Il culmine à 2.328 mètres.

La zone d'intervention se situe à proximité des célèbres ruines romaines de TIMGAD, et non loin des gorges de TIGHANIMINE et d'ARRIS où furent assassinés, le 1^{er} Novembre 1954, le Caïd HADJ-SADDOK et l'instituteur Guy MONNEROT.



LES AURÈS

Opération FLORENT
(17/18/19 Juin 1960)

Djebel LIZARÈS





Cie du 2^e R.PIMA
montant vers la
zone d'hélicoptage



Briefing sur le terrain



1.S/Lt Jean GILSON

2.Lt Jean JESTIN

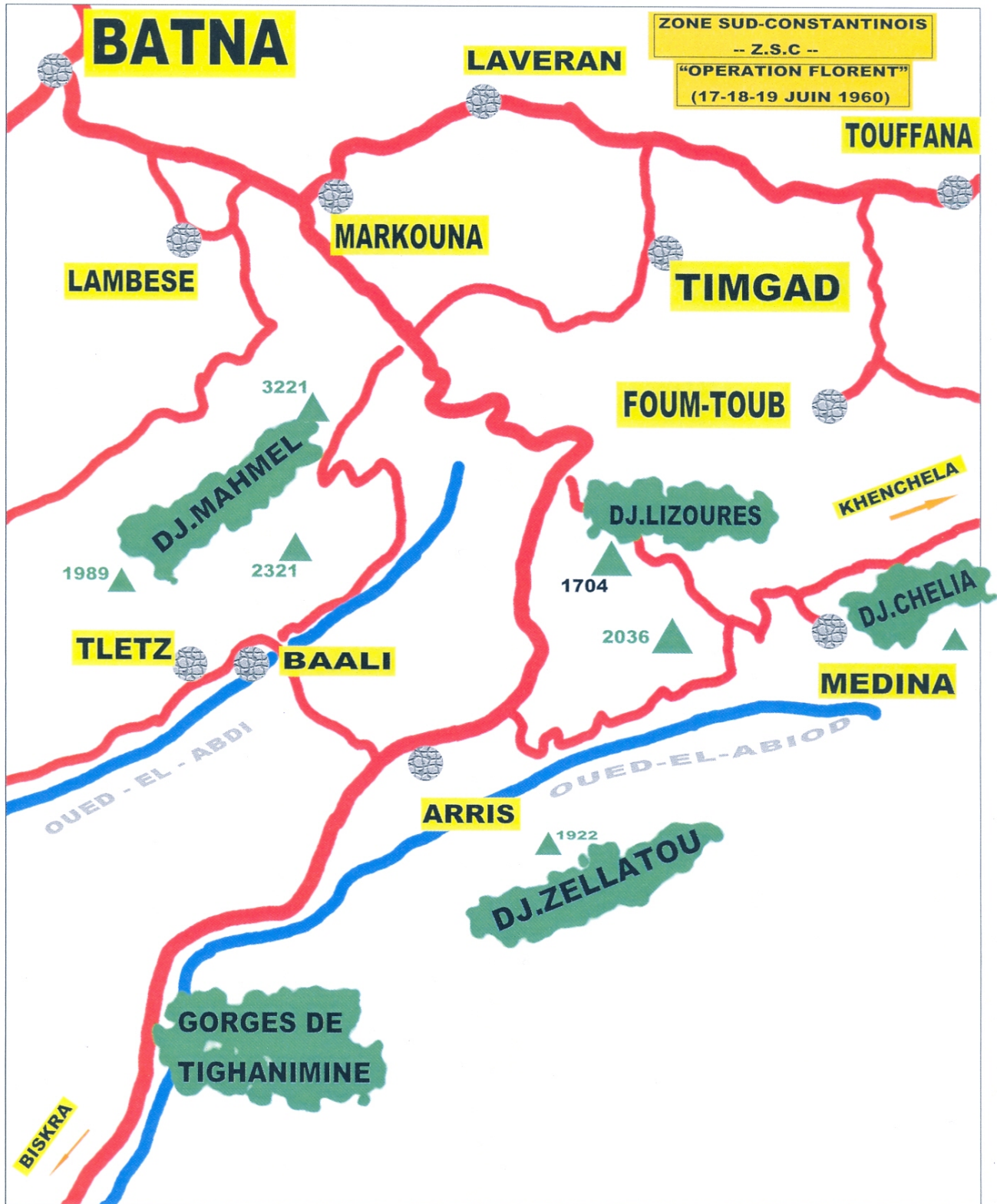
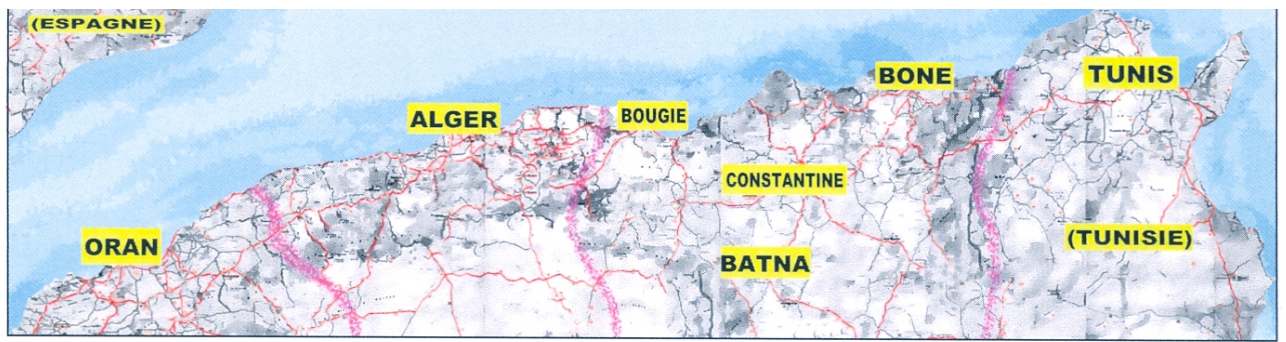


" L'ACHABA "



1.Lieut. JESTIN

2.Lieut. D-L-O



于永培

18.06.1960 (suite)

Sur place dès la veille, légionnaires et parachutistes avaient pour mission de ratisser une vaste zone et de repousser une importante masse de rebelles qui, à partir de la TUNISIE, venait de franchir le barrage électrifié.

L'aumônier des « Bérêts Verts », le Père Louis DELARUE, presque toujours présent sur les lieux des engagements, évoquera plus tard (1) que les informations reçues avant le commencement de l'opération étaient impressionnantes : rebelles nombreux, excellents tireurs, manœuvriers expérimentés, susceptibles de se disperser sur une très grande zone et de s'y camoufler. Par ailleurs, la nature du terrain interdisait pratiquement l'intervention de notre aviation.

L'étendue de la zone à traiter, où les rebelles avaient été localisés et déjà accrochés par le REP, justifiait l'intervention rapide et la présence du Bataillon de Corée pour assurer le bouclage du dispositif. Les légionnaires avaient d'ailleurs perdu le contact avec la bande ennemie à intercepter.

Le chemin n'étant plus praticable à nos véhicules, le convoi stoppe à proximité d'une maison forestière et nos soldats progressent à pied. Un D.L.O. (2) marche avec la 2^{ème} Cie

Pendant leur mise en place, les « Bérêts Noirs » ont un premier accrochage sur un terrain couvert de végétation et sans aucune visibilité : trois rebelles faisant apparemment partie d'un groupe d'observateurs sont abattus et leurs armes récupérées.

19.06.1960 Dans la nuit du 18 au 19, aucun accrochage ne se produit au niveau de la ligne de bouclage dont le Bataillon avait la charge.

Des bruits divers : de pas, de frottements, de craquements, de chuchotements avaient bien été perçus pendant la nuit, mais sans provoquer de réaction de notre part : c'était d'ailleurs les consignes pour que l'adversaire ne puisse pas localiser, avec précision, les emplacements des éléments de bouclage.

(1) Lire : « Avec les paras des 1^{er} R.E.P. et 2^{ème} R.P.I.M.A » (op. cit. Edition 4^{ème} trimestre 1961 – page 229)

(2) D.L.O. : « Détachement de liaison et d'observation » : il s'agit d'un petit groupe opérationnel, constitué d'un officier -en général : artilleur- assisté d'un ou deux radios qui, au cours d'une opération,, progresse sur le terrain au milieu d'éléments d'infanterie. Son rôle est de permettre une efficacité maximum aux appuis d'artillerie qui pourraient être sollicités.

19.06.1960 suite)

Il semble bien qu'un groupe important de rebelles ait réussi à sortir de la nasse en douceur et à franchir nos lignes. L'analyse détaillée des événements de la nuit et des traces recueillies sur le terrain ne permettent guère le doute. Le bruit a d'ailleurs couru qu'un échange assez vif avait eu lieu entre « patrons » des unités présentes, les légionnaires ayant eu tendance à reprocher aux « Bérêts Noirs » le manque d'efficacité de leur bouclage.

Le bilan de l'opération « FLORENT » est imprécis, mais il est de toute façon maigre.

- Le Père DELARUE parle de trois rebelles tués, de deux capturés, et de trois armes de guerre récupérées (il en crédite, d'ailleurs, le Bataillon de Corée).
- Le radio Claude DAMANDE améliore un peu le score : trois fusils de guerre et trois fusils de chasse, un pistolet calibre 45, ainsi que leurs munitions, des grenades, des documents, un drapeau FLN auraient été saisis ainsi que divers équipements : treillis, djellabas, musettes, pataugas, en assez mauvais état.
- L'Aspirant MONASSE retient, pour le Bataillon, le chiffre de dix rebelles « hors de combat ».
- Les carnets du Chef de Corps présentent le bilan de notre intervention comme étant de six rebelles abattus et six armes récupérées.
- Quant au Capitaine opérationnel CHARBONNIER il indique, en marge d'un état descriptif et récapitulatif des résultats d'opérations après la mention : cinq fusils récupérés, « bilan des pertes rebelles incomplet ».

Notre échec est également celui des autres unités engagées dont le bilan n'est pas connu, même s'il est possible (et même probable) qu'elles aient pu réaliser quelques scores là où elles sont intervenues au début de l'opération. : D'où une impression générale que cette opération « FLORENT », prévue comme importante, avait été éventée et le secret de sa mise en œuvre non gardé.

L'opération est démontée le 19 Juin à midi.

Après avoir consommé sur place leurs boîtes de ration, les soldats remontent dans les camions, le convoi reprend la route d'AIN-ABID où il arrive à 18 h. 30

19.06.1960 (suite)

Note de l'Aspirant MONASSE :

« A peine rentrés d'opération dans les secteurs de TELERGMA et TOUKOUIA, notre Commandant de compagnie (2^{ème}) -Lieutenant JESTIN (ORSA)- nous informe que le Bataillon doit intervenir dans le massif des AURES, région de BATNA, où une très forte concentration de rebelles est signalée.

Nous agissons en liaison avec le 1^{er} REP et le 2^{ème} RPIMA, plus peut-être quelques unités de Secteur.

L'affaire semble très importante.

Départ immédiat le 17 Juin en fin d'après-midi. Arrêt à AIN M'LILA, pour repartir très tôt le matin du 18 en direction de BATNA (AIN-ABID/BATNA : 125 km). Au passage, avant BATNA, découverte des « chotts » (étangs salés, connus dans nos manuels de géo) et le « l'ACHABA » - transhumance de chameaux (photo).

Nous percevons quatre cartes IGNF avec quelque surprise : il s'agit en effet d'éditions provisoires, non achevées, donc très sommaires surtout celles de TOUFFANA et CHELIA.

Je « renseigne » succinctement les carrés 43 (carte ARRIS) et 44 (carte LAMBESE), nous agissons dans les environs ou sur les pentes du djebel LIZOURES. L'ensemble de la zone se situe au nord-est d'ARRIS et au nord du djebel CHELIA.

La 2^{ème} Cie débarque tôt le matin du 18 sur un plateau dominant (nom et coordonnées oubliés, mais il peut s'agir de la cote d'altitude 1704), où règne une intense activité. Rotation d'hélicos avec le 2^{ème} RPIMA en cours d'hélicoptage, spectacle impressionnant que ce grouillement de « petits bonhommes » au lever du jour. J'ai le temps de prendre deux photos du site.

Si, sur les hauteurs, le terrain est dénudé et la végétation absente, cette dernière apparaîtra rapidement et deviendra très dense au fur et à mesure de la descente vers les vallées.

19.06.1960 (suite)

Le Lieutenant JESTIN m'informe au briefing que le DLO (lieutenant d'artillerie) est affecté à la 1^{ère} section et ne manque pas de souligner l'importance de la chose, ce sera donc à nous « d'ouvrir le bal » ! J'en suis, ma foi, assez fier.

Au cours de la progression, le lieutenant D.L.O. fait part de son inquiétude : « avec une végétation aussi dense, il sera difficile de régler les tirs d'artillerie qui pourraient être demandés ».

Mais, de « bal », il n'y en n'eut point faute de « musiciens » répondants ...

Un bon crapahut dans un décor de cinéma digne du Grand Ouest Américain.

Après une nuit calme et sans histoire -lors de laquelle je fête mentalement mon passage à l'âge adulte : 21 ans-, nous reprenons notre progression quelque peu difficile.

Nous découvrons des emplacements de combats enterrés et étayés, type « cagna » de nos poilus de 14/18, apparemment peu fréquentés et sans doute déjà anciens (1). Ce type d'ouvrage doit faire de l'ensemble des AURES un bastion difficile à réduire.

Retour aux « roulettes » et dernière photo de ma 1^{ère} section embarquée, avec devant, dans sa jeep le Lieutenant JESTIN

(1) Un soldat français, qui n'a pas fait partie du Bataillon de Corée, mais qui a beaucoup « fréquenté » les vallées des oueds EL-ABDI et EL-ABIOD (gorges de THIGNANIMINE, ARRIS) écrira plus tard qu'il avait eu l'impression que la raison d'être de ces agencements rebelles était moins de faciliter le séjour ou la protection des H.L.L. que d'attirer les troupes d'intervention sur un terrain inexpugnable, les fixer sur place et les fatiguer.

Dans « Les paras oubliés » Patrick-Charles RENAUD (op. cit.) racontera les graves et douloureux déboires rencontrés par le 14^{ème} Régiment de Chasseurs parachutistes, le 2 Avril 1961 à MAC-MAHON, lorsqu'il aura à réduire un réseau de caches, mais cette fois occupées par l'adversaire.

19.06.1960 (suite)

Ce 19 Juin nous ramène donc au calme d'AIN-ABID.

C'est 47 ans plus tard, que j'apprendrai que cette opération était baptisée « FLORENT » et que ce serait, peut-être, au travers même du dispositif des Bérêts Noirs que les rebelles se seraient exfiltrés en douceur.

Je ne sais si ma mémoire est défaillante, mais je n'ai pas eu connaissance à l'époque de cette péripétie, seule subsiste la déception lisible dans la correspondance à mes parents du 20 Juin 1960 ... « tout juste si le Bataillon a trouvé une dizaine de fells à se mettre sous les dents ».

*** Information générale :**

Le Délégué général en ALGERIE, Paul DELOUVRIER, interdit aux journaux de laisser en blanc la place des articles censurés, comme ils avaient l'habitude de le faire depuis le début des événements.

21.06.1960 Départ de la 2^{ème} Cie en vue de réaliser un coup de main à la périphérie du quartier de OUED-ZENATI.

22.06.1960 * La 2^{ème} Cie réintègre son cantonnement à 4 h., sans résultats connus.

* A 11 heures, le Chef de Corps participe à un briefing, dans les locaux du moulin ROCHEFORT avec des émissaires de la 10^{ème} Division parachutiste, en vue de la préparation de l'opération « FELIX » qui doit débiter le lendemain.

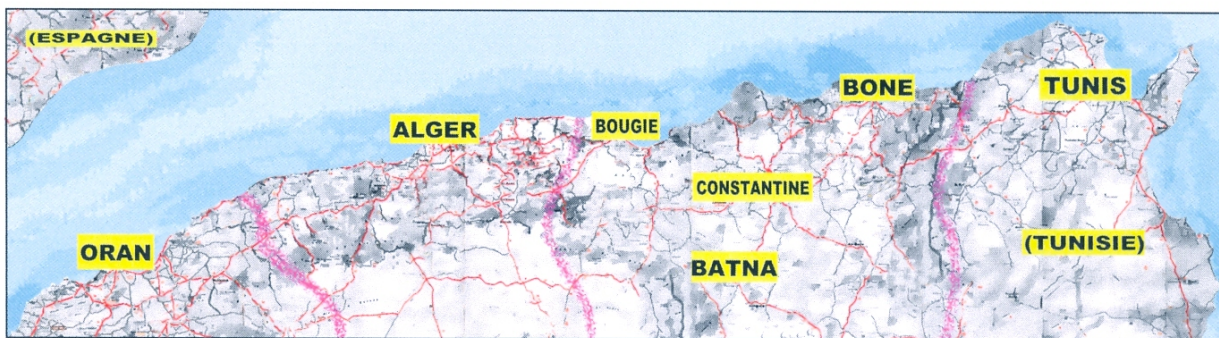
23.06.1960 L'opération « FELIX » commence. Il est prévu qu'elle puisse s'étendre sur une vingtaine de jours, à l'ouest de CONDE-SMENDOU. Jusqu'au 28 Juin, elle se déroule dans la zone du « carré 47 », défini sur les cartes d'état-major par le carroyage aérien habituel. Il s'agit de la région du djebel SIDI-DRISS

25.06.1960 * L'opération « FELIX » se poursuit.

*** Information générale :**

Des pourparlers préliminaires de négociation sont engagés à la préfecture de MELUN entre le FLN, représenté par Maître BOUMENDJEL et BEN YAHIA et le Gouvernement français, représenté par Roger MORIS, le Général de GASTINES et le Colonel MATHON.

Ces pourparlers échoueront au bout de quatre jours.



于永坛

29.06.1960 L'opération « FELIX » se poursuit.

Au cours d'un accrochage, les rebelles perdent un tué et quatre prisonniers. Deux pistolets automatiques sont saisis.

30.06.1960 L'opération « FELIX » est suspendue.

Les compagnies font retour à leur base-arrière, sauf la compagnie « MACHIN » qui reste sur le terrain.

Mois de JUILLET

02.07.1960 L'opération « GRENAT » prend la suite de l'opération « FELIX ».

Nos éléments sont hélicoptérés sur les hauteurs du djebel SIDI-DRISS, à 25 km au nord de CONSTANTINE. Les compagnies « BIDULE », « CHOSE », « TRUC » (1) sont déposées au niveau de la cote 1215 (sur la carte de l'opération : carrés n° 37 et n° 47)

(1) A cette époque, il est rappelé que les codes-radio affectés aux quatre compagnies de combat étaient les suivants :

- | | |
|--|--------------|
| • 1 ^{ère} Cie (Lieutenant Arnaud du PLESSIS d'ARGENTRE) | : « BIDULE » |
| • 2 ^{ème} Cie (Lieutenant de LANGHE) | : « CHOSE » |
| • 3 ^{ème} Cie (Capitaine L'HERITIER) | : « MACHIN » |
| • 4 ^{ème} Cie (Capitaine CEILLER) | : « TRUC » |

Par ailleurs, les radios utilisaient habituellement les conventions ci-après :

- | | |
|-----------------------------|-------------------|
| • Chef de Corps | : « SOLEIL » |
| • Commandant en second | : « RAYONNE » |
| • Capitaine opérationnel | : « OSCAR PAPA » |
| • Officier de renseignement | : « OSCAR ROMEO » |
| • Commando de l'O.R. | : « DORE » |
| • Officier transmission | : « PRONTO » |
| • Toubib | : « CLOCHETTE » |
| • Véhicules de transport | : « ROULETTE » |
- Les sections des Cies de combat étaient appelées « ENFANT de ... » ou « SERAPHIN »
« BASE » désignait les bourgs de OUED-ZENATI puis de AIN-ABID.

L'indicatif des avions d'appui « T6 » était « MANGOUSTE »

02.07.1960 (suite)

La compagnie « MACHIN », qui était demeurée sur le terrain le vendredi 1^{er} Juillet, retourne pour repos à son cantonnement.

A l'occasion d'un premier accrochage, nous faisons cinq prisonniers.

03.07.1960 L'opération « GRENAT » se poursuit.

La Compagnie « TRUC » découvre une cache (le carré de la carte d'état-major correspondant est numéroté : 37 K 51/54). Elle y fait deux prisonniers et saisit un fusil lance-grenades MAS 36/51 et un pistolet automatique. Au cours de l'accrochage, un de nos soldats est blessé au pied.

La compagnie « BIDULE » réalise un coup de main hélicoptéré d'où elle ramène quatre prisonniers, deux fusils de chasse, trois grenades et un lot de documents.

04.07.1960 La compagnie « MACHIN » est de retour sur le terrain.

La compagnie « TRUC » est relevée par la compagnie « CHOSE ». Assistée d'un guide, cette dernière exploite un renseignement, capture quatre rebelles et saisit un fusil de chasse.

05.07.1960 L'opération « GRENAT » se poursuit.

Au cours de la fouille du terrain, de nombreuses caches sont découvertes au nord-est du carré n° 37. Quatre nouveaux prisonniers sont ramenés, ainsi qu'une sacoche de documents.

Par ailleurs, six femmes et deux enfants, qui s'étaient dissimulés dans une cache, sont interpellés et interrogés.

06.07.1960 Les compagnies « TRUC » et « MACHIN » sont relevées par la compagnie « BIDULE ».

Au cours des fouilles de la journée deux fusils de chasse sont saisis.

07.07.1960 L'opération « GRENAT » se poursuit

Nos éléments continuent de fouiller le terrain et découvrent plusieurs caches, mais sans occupants, ni produits ou matériels entreposés.

08.07.1960 Les compagnies « MACHIN » et « CHOSE » relèvent, sur le terrain, les compagnies « BIDULE » et « TRUC ».

- 09.07.1960** La compagnie « TRUC » signale qu'au cours de sa progression elle a découvert un important stock de blé
- 10.07.1960** Les camions du Bataillon sont utilisés à la récupération du stock de grains découvert la veille.
- 11.07.1960** Les compagnies « TRUC » et « CHOSE » bivouaquent sur place, l'opération « GRENAT » étant suspendue. Les compagnies « MACHIN » et « BIDULE » sont transportées à CONDE-SMENDOU pour s'y reposer.
- 12.07.1960** L'opération « GRENAT » est reprise.

Des opérations de ratissage et de fouille sont entreprises dans la forêt de l'AYATA (carré de la carte n° 57) avec l'appui d'éléments du 20^{ème} Régiment de Tirailleurs Algériens.

Les pertes du jour, des rebelles, s'élèvent à :

- deux tués,
- un blessé (que nous capturons)
- un fusil MAUSER saisi.

- 13.07.1960** L'ordre de démontage de l'opération « GRENAT » parvient au PC/Bataillon à 12 h.

Selon l'état récapitulatif établi par le Capitaine opérationnel CHARBONNIER, le bilan de l'opération « GRENAT » réalisé par le Bataillon de Corée est le suivant :

- Rebelles abattus : 2
- Rebelles capturés : 15
- Fusils de guerre saisis : 2
- Fusils de chasse saisis : 2
- Pistolets automatiques saisis : 1
- Récupération de grenades et de documents.

Nous avons enregistré un blessé dans nos rangs.

Les compagnies sont de retour à leurs cantonnements à 14 h. 30

15.07.1960 En vue d'améliorer les conditions de leurs repos, de nombreux « Bérets Noirs » sont autorisés à se rendre au bord de la mer à PHILIPPEVILLE, à bord des véhicules du Bataillon provisoirement détournés de leur utilisation purement guerrière. Ils pourront séjourner pendant trois jours sur une plage des environs et s'y détendre.

Le Sous-Lieutenant Alain MONASSE, qui devait faire partie du déplacement, souffre malheureusement d'une crise de paludisme et doit, en conséquence, demeurer en base-arrière sans pouvoir accompagner les hommes de sa section.

18.07.1960 * Le Chef de Corps participe, à CONSTANTINE, à un briefing en vue de la préparation de l'opération « Q.O.T. 13 ». L'intervention est prévue pour le lendemain, dans la région de OUED-ZENATI.

* Le Capitaine opérationnel J.L. CHARBONNIER part en permission. Le Lieutenant Jacques de LANGHE le remplace dans ses fonctions.

Le lieutenant Jean JESTIN prend provisoirement le commandement de la 2^{ème} Cie, en remplacement du Lieutenant de LANGHE.

19.07.1960 L'opération « Q.O.T. 13 » est engagée.

20.07.1960 L'opération « Q.O.T. 13 » se poursuit.

Nos éléments accrochent un groupe rebelle. Les H.L.L. perdent deux tués et deux prisonniers. Nous ne subissons aucune perte.

L'absence d'archives ne permet pas de connaître le détail de cette opération qui est démontée ce même jour à 18 h. 30

21.07.1960 * Un renfort d'appelés, administrativement codé « ORLEANS 3 » rejoint le Bataillon à AIN-ABID.

* Le Capitaine Jean-Louis CHARBONNIER et le Lieutenant René TEINTURIER réintègrent l'unité à l'issue de leurs permissions.

25.07.1960 L'encadrement du Bataillon est convoqué à une réunion d'information (c'est la première) en vue de l'informer et de préparer la transformation du Bataillon en Régiment.

25.07.1960 (suite)

Ce dernier relèvera, au plan de son organisation administrative, du « tableau des effectifs et dotations de l'armée française, type 130 ». La nouvelle unité sera constituée de deux Etats-Majors tactiques « E.M.T. » équivalant en importance d'effectif à deux bataillons :

- l'EMT-1, comprenant quatre compagnies de combat, numérotées 1, 2, et 3, plus une compagnie dite « portée », ainsi qu'une « compagnie de services »,
- l'EMT-2, comprenant quatre compagnies de combat, numérotées 4, 5 et 6, plus une compagnie dite « d'appui », ainsi qu'une « compagnie de base ».

Pour assumer une intégration aussi réussie que possible -au sein du régiment- du Bataillon de Corée et du 2^{ème} Bataillon du 43^{ème} Régiment d'infanterie, les effectifs des compagnies du Bataillon de Corée seront fractionnés en deux parties et re-complétées avec les nouveaux arrivants (ceci au niveau du principe théorique).

Les cadres, officiers et sous-officiers, seront répartis dans le même esprit.

27.07.1960 Le Chef de Corps participe à CONSTANTINE au briefing de préparation de l'opération « QOT/14 » qui doit faire l'objet d'une application à nouveau dans la région de OUED-ZENATI.

28.07.1960 * L'opération « QOT/14 » commence avec la participation des unités intervenant sous les codes-radio suivants (en plus du Bataillon) :

- MONITEUR,
- JABORANDIE JAUNE
- JAILLISSEMENT
- JAMBAGE JAUNE
- BOUSTIFAILLE BRUN
- BOULANGE

A 8 h. 30, l'élément « JABORANDIE » entre en contact avec un groupe de rebelles et l'accroche.

La Compagnie « TRUC » capture un trésorier des HLL (un « MESSOUL ») réfugié dans une cache.

La Compagnie « BIDULE » abat un rebelle et fait prisonnier un second. Un mousqueton et des documents sont saisis.

28.07.1960 (suite)

Nos éléments bivouaquent sur le terrain.

*** Information générale :**

RADIO-TUNIS diffuse un communiqué de la « Voix de l'Algérie arabe » informant ses auditeurs que le Lieutenant français Raymond BOUCHEMAL, patron de la SAS de TASSALA (zone-nord Constantinois), fait prisonnier par le FLN le 5 Juin précédent, avait été fusillé.

29.07.1960 L'opération « QOT/14 » se poursuit, mais il semble bien qu'une difficulté soit apparue tant au niveau de sa mise en place que de son fonctionnement.

En effet, les missions d'intervention données par le secteur de CONSTANTINE n'ont pas été clairement portées à la connaissance du secteur voisin de GUELMA (ou même : pas portées du tout ...). Dans la matinée et sur intervention du Commandant du Secteur de GUELMA, notre participation à l'opération en cours est suspendue.

A 12 h. 30, une « alerte-barrage » émanant du Corps d'armée de CONSTANTINE parvient à l'unité et conduit à un premier regroupement des éléments « Bérets Noirs » engagés au poste de RAS-EL-AKBA, situé sur la RN 20 entre OUED-ZENATI et GUELMA (à 30 km de cette dernière ville). Selon les souvenirs du Capitaine-opérationnel, il s'agit très vraisemblablement d'une pseudo-mission servant d'alibi à notre retrait.

Effectivement, d'ailleurs, l'alerte n'est pas suivie d'effets et le Bataillon réintègre son cantonnement en fin de journée.

Le bilan du Bataillon pour ces deux jours d'opération est le suivant :

- 2 HLL tués (dont un chef de FERKA)
- 3 HLL capturés
- 1 pistolet automatique, 2 fusils de guerre MAUSER, 3 fusils de chasse, 1 mousqueton sont récupérés.
- 4 baïonnettes et des documents sont saisis.

02.08.1960 Le Bataillon est engagé dans une opération de secteur qui se déroule dans la région de ROUFFACH, ville située à un dizaine de km à l'ouest de CONSTANTINE.

Sont également sur le terrain, à nos côtés, des éléments du 8^{ème} Régiment de Spahis.

Au cours d'un accrochage, les rebelles perdent deux tués et un prisonnier.

03.08.1960 * Le Lieutenant-Colonel de la CASINIERE, Chef de Corps, diffuse son ordre du jour n° 23 :

« Dans quelques semaines à peine le Bataillon de Corée sera devenu le REGIMENT de COREE.

Au moment où dans chaque unité du Bataillon les cadres et les hommes se préparent à cette importante transformation et avant que les anciennes unités ne fassent place aux nouvelles, je tiens à dire à tous les sentiments de fierté, de reconnaissance et de confiance qui m'animent.

Fierté d'avoir eu l'honneur de mener au combat durant un an et demi ce Bataillon d'élite qui n'a cessé de se distinguer sur tous les terrains de l'est-Constantinois, soutenant sans faiblir un rythme opérationnel intense, conservant par son ardeur et sa combativité la réputation si durement acquise autrefois en COREE.

Reconnaissance vis-à-vis de ceux qui ont été les artisans de cette réussite, cadres d'active et de réserve, soldats des contingents, tous oeuvrant pour la même tâche, acceptant les missions les plus dures, allant parfois jusqu'au suprême sacrifice.

Confiance, enfin, dans l'avenir qui s'ouvre devant vous. Je suis certain que le Régiment de Corée restera digne de son passé et qu'avec vous, il continuera, dans l'action, à imposer son style et sa marque à toutes les entreprises qui lui seront confiées.

Je sais que je peux compter sur vous. »

03.08.1960 (suite)

* Le bruit court au Bataillon qu'après sa transformation en régiment et pour mettre en échec le binôme « EMT-1 : unité opérationnelle » et « EMT-2 : unité implantée », un roulement entre les compagnies proprement opérationnelles et les compagnies de quadrillage du territoire, serait instauré. Comme souvent, le « bruit », sera sans suite.

04.08.1960 **Information générale :**

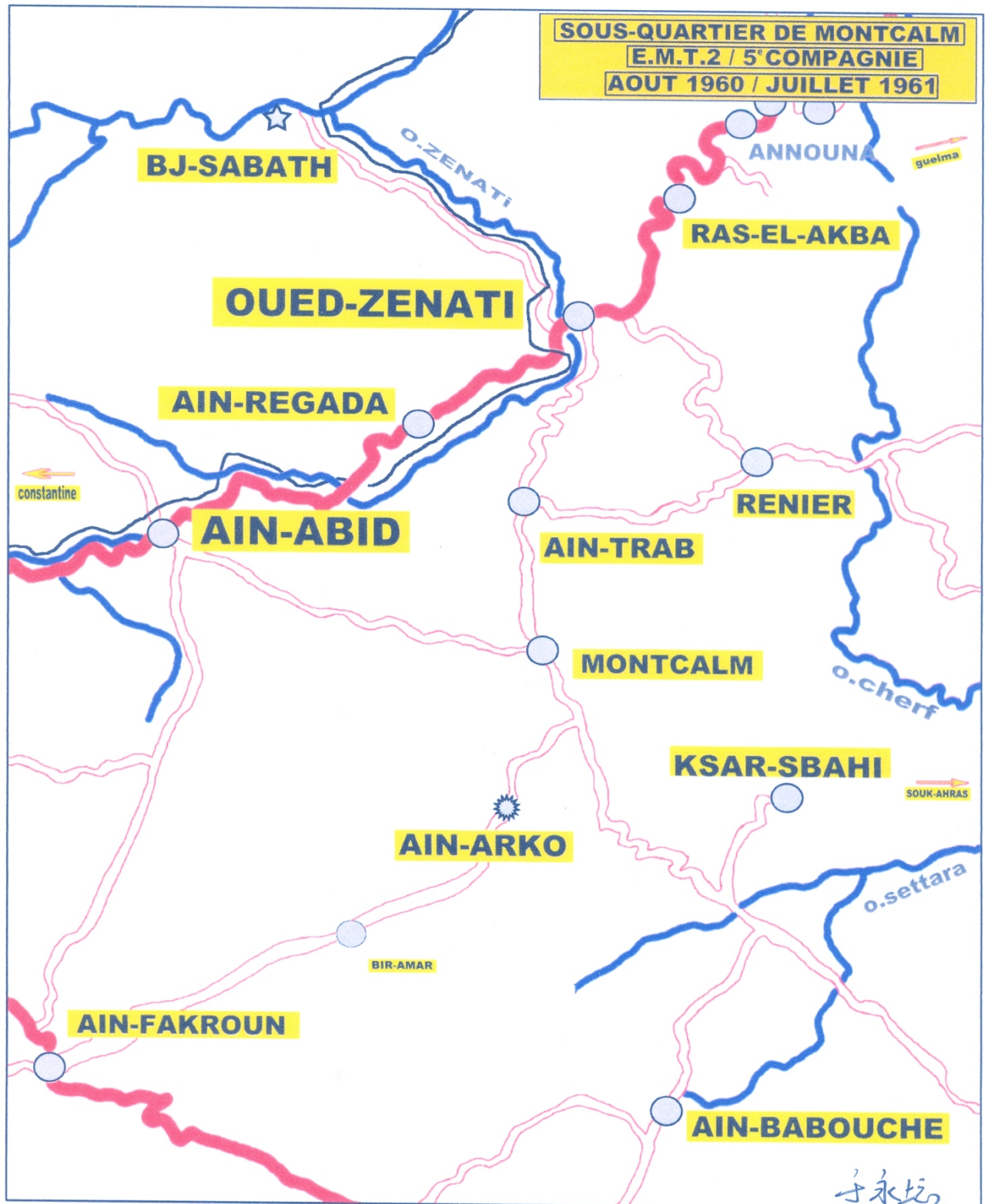
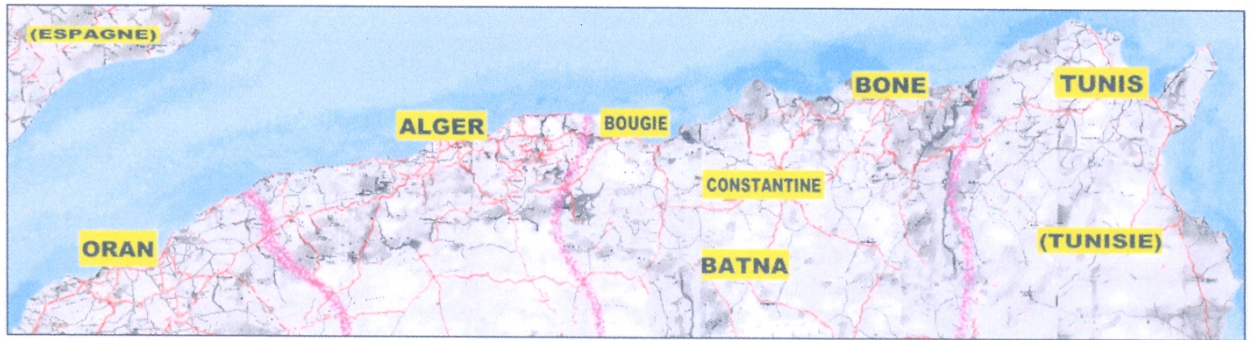
Le F.L.N. communique que deux appelés « Pieds-Noirs », qu'il avait capturés, ont été fusillés en TUNISIE.

Il se dit au Bataillon que Monseigneur DUVAL, évêque d'ALGER, déjà peu suspect de sympathie excessive pour l'Armée et l'Algérie française, avait refusé qu'une messe soit dite, à leur mémoire, en sa cathédrale.

08.08.1960 **Anecdote :**

Au cours d'une opération de nuit engageant la 4^{ème} Cie, la 4^{ème} section commandée par un adjudant reçoit pour mission de contrôler une ferme signalée comme pouvant abriter des suspects. Après l'approche, le Chef de section place son dispositif : un F.M. (tireur : Caporal DEHURTEVENT) est mis en batterie au point haut du chemin menant à la ferme, avec mission d'ouvrir le feu sur tout individu qui emprunterait ledit chemin. Le gros de la section est chargé d'encercler la ferme le plus silencieusement possible. Quelques minutes après le début d'application du plan, le tireur F.M. aperçoit une ombre en train de remonter rapidement le chemin en provenance de la ferme et ouvre le feu suivant les consignes reçues. Mais, il fait nuit, le tir est imprécis et le tireur manque sa cible. Il en résulte une bordée d'invectives en provenance de celle-ci qui n'est autre que le Chef de section qui avait quelque peu oublié l'emplacement exact du F.M.

Considérant ce qu'aurait pu être le résultat de son tir, et même s'il n'y était pour rien, le tireur est pris d'une crise de larmes qu'il a du mal à interrompre. Il n'y eu, d'ailleurs, pas d'autres résultats connus en ce qui concerne l'opération considérée. Le possesseur d'une « oreille baladeuse » enregistra l'aveu ultérieur et confidentiel de son erreur ou de son imprudence par le Chef de la 4^{ème} section à son Commandant de Compagnie et ne manqua pas de le répéter à son camarade tireur F.M/ pour atténuer ses remords et ses frayeurs rétrospectives.



10.08.1960 Conséquence des opérations de fusion programmées « Bataillon de Corée/II-43^{ème} R.I. » (1) les compagnies du nouveau régiment se constituent, sur la base de la parité, autant que faire se peut.

A son retour de permission, le Capitaine CHARBONNIER prend le commandement de la 5^{ème} Cie, qui fait partie de l'EMT-2 et celui du sous-quartier de MONTCALM. Sa première mission est d'assurer l'amalgame entre troupes d'origines différentes.

Une partie des effectifs de la 2^{ème} Cie du Bataillon arrivent à MONTCALM. Il n'y a pas d'enthousiasme excessif de la part des soldats en ce qui concerne les projets en cours, d'autant plus qu'ils auront à restituer l'armement dont ils disposent et auquel ils sont habitués au magasin de l'unité pour être doté de celui en service au II/43^{ème} R.I. (la « punition » sera, d'ailleurs, de courte durée puisque c'est à nouveau l'armement du Bataillon de Corée qui sera en service début septembre suivant).

11.08.1960 * Des éléments de la 6^{ème} Cie, dissoute, du II/43^{ème} R.I. arrivent à MONTCALM pour s'intégrer à la 5^{ème} Cie nouvelle.

Cette dernière relève, dans le sous-quartier, une compagnie implantée localement du 7^{ème} Régiment d'infanterie.

La répartition des effectifs est la suivante :

- Une section commandée par le Sous-Lieutenant Alain MONASSE occupe le poste d'AIN-ARKO (bien connu des Anciens de la 3^{ème} Cie du Bataillon, période 1957-1958)
- une demi-section est affectée en cantonnement au poste de BIR-AMAR.

(1) Le « Souvenir Napoléonien » - 82, rue de Monceau – 75008 PARIS, association à vocation culturelle et historique, qui a pour objet de perpétuer le souvenir des gloires militaires de la FRANCE a l'habitude de rendre hommage, chaque année, à l'un des régiments ayant participé à la victoire d'AUSTERLITZ, en accueillant à l'Arc de Triomphe de PARIS, le 2 Décembre, son drapeau ou son étendard. En 2006, c'est le 43^{ème} Régiment d'infanterie qui était à l'honneur (cf. le n° 468 de la revue – Mois de Décembre 2006)

11.08.1960 (suite)

- Différentes fermes de la région de MONTCALM, à protéger, nécessitent la présence de trois hommes : BEN-REAP, SELLAOUA, ZITOUNI, EL HAFFAF, BALTA, NINA
- Le reste de l'effectif est cantonné à MONTCALM, avec le Sous-Lieutenant Jean BATTLE et deux aspirants d'origine FSNA (1)
- Une harka, aux ordres de l'Adjudant JAOUEN stationnait également à MONTCALM et participait quasi systématiquement aux sorties opérationnelles de la Compagnie.

Le territoire de cette Compagnie, dont le P.C. est installé dans une zone de plaine souvent marécageuse est bordé de plusieurs secteurs très propices aux activités opérationnelles :

- à l'est : c'est la vallée de l'oued CHERF, parfois profonde, souvent tourmentée, couverte de végétation et toujours dangereuse.
- au sud : c'est le djebel inhospitalier de la CHEBKA-DES-SELLAOUA.
- à l'ouest : c'est le djebel accidenté de l'AMAR-OU-JEFFA.

Les activités sur le terrain seront pratiquement permanentes. La compagnie obtiendra, sans pertes, de bons résultats en ce qui concerne le nombre de rebelles abattus et capturés, et la saisie d'armes, d'équipements et de documents.

Les soldats de la 5^{ème} Cie, lorsqu'ils seront familiarisés avec le territoire qui leur a été attribué et avec sa population arabe, ne manqueront pas de relever que le souvenir des « Bérêts Noirs » du Bataillon, présents localement jusqu'à fin Décembre 1958, était resté vif et que leur efficacité semblait avoir été redoutée.

- * Un ancien sous-lieutenant de la 3^{ème} Cie, métropolitain originaire de CHALONS-SUR-MARNE, Michel VALLERE, devenu instituteur civil à MONTCALM, prend un contact amical avec les officiers de la 5^{ème} Cie.

(1) Le nom d'un des deux aspirants était « FELLOUZE », ce qui ne s'invente pas !

19.08.1960 Un renfort d'une trentaine de soldats en provenance de RUEIL, près de PARIS, arrive via PHILIPPEVILLE, après une traversée MARSEILLE/ALGERIE effectuée sur le Général CHANZY.

Parmi eux, le soldat Louis-René THEUROT qui, du fait de sa qualification de dessinateur, est aussitôt affecté au P.C. de l'Etat-Major bataillonnaire. Bien des années plus tard, il racontera son expérience d'appelé chez les « Bérêts Noirs » en ALGERIE, dans son livre « LA MECHTA JOYEUSE » (1).

Il y fait part de ses premières impressions :

« Le Bataillon de Corée auquel nous venions d'être incorporés, avait une « certaine » réputation, mais ... la perspective de « durs combats » et la promiscuité obligée avec les « féroces guerriers » qui avaient fait la COREE et l'INDOCHINE, ne m'enchantaient guère.

Nous sommes arrivés, venant du camp de transit de CONSTANTINE, en camions bâchés et avons débarqué dans le centre de ce qui nous a semblé être une petite ville de province. Cité inondée de soleil, bien sûr, mais où la présence militaire semblait devenue soudain moins dense, comme diluée dans la population civile arabe.

Midi étant passé, nous avons d'abord été dirigés vers les cuisines. Il s'agissait, apparemment, d'une maison quelconque du village où était installé un service qui distribuait les repas aux soldats de base. Les anciens, que nous y avons rencontrés, ont commencé par « saluer la relève » et colporté la nouvelle de notre arrivée. Nous nous sommes assis à la recherche de l'ombre, le long des murs, le temps de vider nos gamelles. Il n'existait pas encore de réfectoire, à ce que nous venions d'apprendre. Aucune maison n'étant apte à ce rôle, un bâtiment du genre hangar était, paraît-il, en cours de construction.

Nous avons été, ensuite, orientés vers les services administratifs où chacun devait recevoir son affectation. Je me souviens encore, que ce service se trouvait dans une maison donnant sur une vaste cour, genre place interne, entourée de plusieurs villas qui étaient toutes plus ou moins utilisées par les militaires : mess des officiers, magasin d'armement, services des effectifs, etc.

(1) Tomes 1 et 2 – Editions : Mémoire de notre Temps – MONTPELLIER 2006

19.08.1960 (suite)

C'était l'heure de la sieste. Nous venions d'apprendre que le « travail » ne reprenait qu'à 17 heures. Nous pouvions, de nouveau, rechercher un peu d'ombre, le long des murs et sur les marches de l'escalier montant au service, ou faire un tour en ville. Toujours en petits groupes, nous nous sommes prudemment aventurés dans les rues, quasiment désertes à cette heure là. Nous n'avons donc, guère, alors, fait de rencontres de nature à nous faire réellement comprendre ce qu'était l'ambiance au sein de ce bataillon. Nous retrouvant, bien avant l'heure, au service des effectifs, nous avons dû encore interroger les mêmes anciens dont certains avaient l'air de « rouler un peu des mécaniques » et cherchaient visiblement à nous impressionner : escarmouches, embuscades et autres coups durs. Des blessés et des morts Une fois encore : il y avait là tout ce qu'il fallait pour rassurer définitivement les bleus que nous étions.

A travers ces discussions, nous commençons toutefois à nous situer. Nous étions ici, comme je l'ai déjà dit, à la base arrière du bataillon. Chaque compagnie de combat, au nombre de 4, était implantée dans une ferme des alentours (quelquefois éloignée de plusieurs dizaines de kilomètres). La C.C.A.S. (Compagnie de commandement ,d'appui et des services) était, elle, implantée dans le village (ou était-ce une ville ?) d'AIN-ABID. Les différents services en étaient disséminés au hasard des maisons disponibles ou réquisitionnées par l'armée : là, le garage, ici le service des transmissions, plus loin la chambrée des chauffeurs, d'où semblait venir la plupart de ces « anciens » qui nous avaient inquiétés par leurs propos, les cuisines que nous avons déjà vues, l'emplacement du futur réfectoire, etc.

Enfin, bientôt, un peu d'activité sembla revenir et les premiers d'entre nous reçurent leurs affectations soit dans les compagnies de combat, soit à la C.C.A.S. elle-même.

.....

Les soldats de la C.C.A.S., bien que rattachés au P.C., ne sont pas dispensés de l'obligation de monter la garde à AIN-ABID. Le secteur est plutôt calme, mais la garde est une nécessité. Il n'y a pas de guérites ou de casemates pouvant accueillir les sentinelles et les locaux occupés par l'armée ne sont pas entourés de barbelés. 4 sentinelles au total sont prévues pour le bourg d'AIN-ABID, dont une à l'entrée côté CONSTANTINE, une à l'entrée côté OUED-ZENATI, une sur la place principale. C'est peu, mais il est vrai qu'il n'y a pas de circulation à cause du couvre-feu.

Les trois jours qui suivent un retour d'opérations sont considérés comme « jours de repos » et les soldats qui y ont participé sont dispensés de garde »

31.08.1960 Il n'existe plus de trace des activités opérationnelles du Bataillon de Corée pendant le mois d'Août 1960.

Il n'est donc pas possible de déterminer si elles furent réduites, habituelles ou intenses. Mais, aucun nom ne figure dans la liste des morts au combat de l'unité pendant ces trente et un jours.

Mois de SEPTEMBRE

06.09.1960 * **information générale**

121 intellectuels parisiens (1) publient un document d'une centaine de lignes, intitulé : « Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie » : il ne s'agit plus d'apporter aide et protection aux Algériens opprimés, mais de justifier le refus de prendre les armes contre eux. Il y a provocation à l'insoumission. Plusieurs d'entre eux feront l'objet d'une inculpation dans les jours suivants.

* **Le Bataillon devient Régiment :**

Par décision ministérielle n° 14.807/EMA/1/05 de ce jour, notifiée par le Général CAZELLET, Chef d'Etat Major du Ministère des Armées, il est créé une nouvelle Unité : le 156^{ème} R.I. par fusion du Bataillon de Corée et du II/43^{ème} R.I., avec effet du 1^{er} Septembre 1960.

Le 43^{ème} Régiment d'infanterie était un ancien régiment d'infanterie métropolitain ayant participé à la guerre de 1914-1918, dissous le 30 Juin 1930, recréé en 1939 et dissous à nouveau en 1940.

(1) Dont : Arthur ADAMOV, Simone de BEAUVOIR, Roger BLIN, Jean-Louis BORY, André BRETON, Alain CUNY, Danièle DELORME, Marguerite DURAS, Claude LANZMANN, André MANDOUZE, Alain RESNAIS, Jean-François REVEL, Claude ROY, Françoise SAGAN, Jean-Paul SARTRE, Claude SAUTET, Catherine SAUVAGE, Simone SIGNORET, Laurent TERZIEFF, François TRUFFAUT, VERCORS, Pierre VIDAL-NAQUET.

06.09.1960 (suite)

A la date de la fusion « Bataillon de Corée/II-43^{ème} R.I. », l'implantation du 43^{ème} R.I. était la suivante :

1.- Zone ouest Constantinois (Z.O.C./19^{ème} D.I.

- * 1^{er} Bataillon, aux ordres du Commandant BERARD :
implantation sur la zone côtière entre BOUGIE et DJIDJELLI, au nord de KERRATA.
- * 2^{ème} Bataillon, aux ordres du Colonel BIDARD :
implantation dans la région de SETIF, avec cantonnements séparés des 2^{ème} et 4^{ème} compagnies.

2.- Zone nord Constantinois (Z.N.C./14^{ème} D.I.

- * 3^{ème} Bataillon, aux ordres du Lieutenant-Colonel GUILLOT :
implantation à ZIAMA-MANSOURIAH

Le fanion du 43^{ème} R.I. portait sur deux fonds : rouge et bleu accolés par la diagonale, une nef dorée surmontée de la date de création de l'unité : 1638 et, sous la nef on pouvait lire la mention « Royal des vaisseaux ».

La mise en œuvre de cette transformation s'est révélée quelque peu laborieuse et le commentaire qui suit n'en constitue qu'un résumé :

- Préalablement à la décision administrative officielle de constitution du nouveau régiment, incluant le Bataillon de Corée, il avait été dit et écrit au Chef de Corps, le Lieutenant-Colonel de la CASINIERE, que son appellation serait « Régiment de Corée ».

Constatant que sans avoir été ni consulté, ni informé, cette appellation était purement et simplement remplacée par celle de « 156^{ème} R.I. », le Chef de Corps ne cacha pas sa surprise et son mécontentement et ceux des Anciens de Corée et d'Indochine, encore nombreux dans l'unité, qui en avait fait la réputation : son fanion portant cinq palmes, plus trois citations américaines et deux citations coréennes.

En pratique (et comme le Lieutenant-Colonel de la CASINIERE en informera le Général MONCLAR, dont il sollicitera l'intervention dans une lettre du 18 Novembre 1960), la double mention « 156^{ème} R.I.-Régiment de Corée » ne fut ni explicitement autorisée, ni formellement interdite et sera en pratique conservée dans les documents officiels.

06.09.1960 (suite)

- Le Ministère des Armées demanda concomitamment au Commandant du Bataillon de Corée de transmettre les souvenirs et traditions du « Bataillon Français de l'ONU, devenu successivement Régiment puis Bataillon de Corée » au 7^{ème} Régiment d'infanterie autonome d'Outre-Mer « R.I.A.O.M. » (ancien : « 7^{ème} Régiment d'infanterie coloniale ») stationné à MADAGASCAR au prétexte que le drapeau de ce dernier portait la mention « COREE ».

Le Lieutenant-Colonel de la CASINIERE argumenta :

- 1.- que le « Bataillon de Corée » actuel n'était pas dissous, mais transformé et que ses distinctions passées et ses traditions n'étaient pas disponibles comme dans le cas d'une dissolution accompagnée d'une ventilation de personnel.
- 2.- que la mention « Corée » ne figurait pas sur le drapeau du 7^{ème} RIC à la suite des noms de bataille, mais sous le n° du Régiment, ce qui constituait une simple marque d'identité et non une inscription honorifique ineffaçable.
- 3.- que, d'ailleurs, si ce drapeau avait été pour quelques mois celui du Régiment de Corée en INDOCHINE, il n'avait jamais fait à ce dernier l'objet d'une présentation officielle.
- 4.- qu'en outre, distinctions et traditions avaient été maintenues au Bataillon de Corée en ALGERIE depuis cinq ans.
- 5.- qu'en tant qu'unité opérationnelle du Corps d'Armée, celle-ci était connue dans tout le Constantinois sous le nom de « Corée » et continuait de l'être sous ce nom, malgré le nouveau numéro attribué.
- 6.- et qu'enfin, le Général commandant le Corps d'Armée, dont relevait le Bataillon, lui avait notifié –à l'occasion de la transmission de l'information de la transformation que « les cadres et la troupe devaient conserver l'esprit et les traditions du « Bataillon de Corée qui seront matérialisés par le maintien de son insigne ».

Sur le plan du drapeau et des traditions, le Lieutenant-Colonel de la CASINIERE grâce à son comportement énergique obtint satisfaction.

06.09.1960 (suite)

Le 156^{ème} R.I.-Régiment de Corée est reformé sur la base moderne du « TEG/INFANTERIE type 130 » (1) comprenant :

- * 1 Etat-Major de Régiment,
- * 1 Compagnie de Commandement et des Services : C.C.S.
- * 1 Compagnie de base
- * 6 Compagnies de combat (grenadiers-voltigeurs)
- * 1 Compagnie portée,
- * 1 Compagnie d'appui

soit au total 10 unités élémentaires directement administrées par le Corps.

L'effectif théorique d'une telle unité est de 1.778 personnes, réparties comme suit :

- Officiers	:	57
- Sous-Officiers	:	240
- Caporaux	:	306
- Soldats	:	1.175

Les compagnies sont articulées en deux groupes, pratiquement des « bataillons » coiffés chacun par un Etat-Major tactique (EMT).

(1) Après la Seconde guerre mondiale, les nécessités de la mise sur pied d'une armée moderne avait conduit l'Etat-Major de l'Armée de Terre à établir un nouveau tableau d'effectifs de bataillon, de compagnie et de section dénommé « tableau des effectifs et dotations – T.E.D. – type 107 ». Cette formation-type était censée se transformer aisément, à la demande, suivant les circonstances particulières, notamment en ALGERIE.

Le T.E.D. 107 aura une variante : le « T.E.D. 130 » avec : adjonction d'un groupe d'un sous-officier et six hommes par section, diminution du nombre de lance-roquettes anti-char « LRAC », augmentation du nombre des fusils lance-grenades, modernisation des postes-radio (remplacement des postes SCR 536 et S.C.R. 300), motorisation des unités.

Lire : sur la question « La guerre d'Algérie magazine » n° 9 – Sept/Oct. 2007 – Edit. SOTECA St. Claude 2007

06.09.1960 (suite)

Dans le cadre des missions prévues pour le nouveau régiment :

* **L'EMT 1** est opérationnel. Il comprend les 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} compagnies de combat et la compagnie portée.

Il est supporté par la C.C.S., lorsqu'il est à sa base et en principe par la compagnie portée lorsqu'il est en opération.

* **L'EMT 2** est implanté dans le quartier de OUED-ZENATI. Il comprend les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} compagnies de combat, la compagnie de base et une compagnie d'appui.

Les lieux de stationnement des unités sont les suivants :

I- AIN-ABID

- * PC Régiment
- * Cie de Commandement et des Services (CCS)
- * PC EMT-1

- ✿ 1^{ère} Cie : Ferme de KSAR-EL-KELLEL (2 km S.E. de BIZOT)
Cette compagnie est renforcée d'une section de combat implantée et mise à disposition du sous-quartier de HAMMA-PLAISANCE pour emploi.
- ✿ 2^{ème} Cie : ferme BOU-HADJAR (3 km à l'ouest d'AIN-ABID)
- ✿ 3^{ème} Cie : Maison du CAID (banlieue CONSTANTINE)
- ✿ Cie portée : BOU NOUARA/Poste Caporal PARTHENAY

L'EMT-1 inclut un groupe de vingt cinq harkis mis à la disposition de l'OR pour constituer son commando.

Aucune compagnie de combat n'est donc cantonnée à AIN-ABID même.

II- OUED-ZENATI

* P.C. – EMT-2 (et P.C. quartier)

* Compagnie de base

- * 4^{ème} Cie : AIN-REGADA (et P.C. sous quartier)
- * 5^{ème} Cie : MONTCALM (et P.C. sous quartier)
- * 6^{ème} Cie : RENIER (et P.C. sous quartier)
- * Cie d'appui : EL ARIA (et P.C. sous quartier)

L'EMT-2 est renforcé par un fort groupe de harkis (en principe 170) appelé à être utilisé dans le cadre du quartier.

Il est prévu que la 6^{ème} Cie s'installe en cantonnement à RENIER et la compagnie d'appui à OUED-ZENATI dès que possible.

L'EMT-2 relève le I/7^{ème} Régiment d'infanterie qui occupe le quartier.

Un détachement de liaison du Régiment est installé au Camp FRAY, à CONSTANTINE. Il abrite, notamment, le service d'approvisionnement du Corps.

- :- :- :- :- :- :- :-

A-/ **Missions** : le régiment a pour mission :

- avec l'EMT-1 opérationnel : de mener les opérations jusqu'ici réservées au Bataillon de Corée.

L'ETM 1 est à la disposition du Général commandant la 14^{ème} D.I. et la Z.N.C.

Son statut est celui de « réserve du corps d'armée »

- avec l'EMT-2 : de tenir le quartier de OUED-ZENATI et, provisoirement certains postes et fermes dudit quartier.

L'EMT-2 est placé pour emploi à la disposition du Secteur de CONSTANTINE qui l'actionne directement pour tout ce qui concerne le quartier.

06.09.1960 (suite)

B-/ Fonctionnement des différents niveaux de Commandement

1) Le Colonel commandant le Régiment détient toutes les attributions réglementaires de Chef de Corps : éducation morale, discipline, tenue du personnel, convocation, entretien des matériels, instruction, mobilisation, fonctionnement des services.

Il est assisté :

- du Lieutenant-Colonel commandant en second,
- d'un Etat-Major
- de la C.C.S.

En cas de mission recouvrant l'emploi opérationnel de plusieurs E.M.T., l'Etat-Major. et la C.C.S. doivent pouvoir constituer un P.C. opérationnel, entièrement motorisé, disposant des moyens de commandement nécessaires, des installations correspondantes, capable de se déplacer et de vivre plusieurs jours sur le terrain de façon autonome.

2) Le Lieutenant-Colonel commandant en second est spécialement chargé :

- des questions d'organisation générale,
- des questions concernant l'instruction des cadres et de la troupe, la formation des spécialistes, le Peloton d'élèves-gradés régimentaire,
- des questions concernant le moral.

3) Le Chef d'Etat-Major a la direction du travail réalisé au P.C. Il prépare la rédaction des ordres, règle le service intérieur de l'E.M., veille au fonctionnement du courrier, à l'expédition des affaires courants.

Il prépare tous les documents, comptes-rendus, rapports et demandes à adresser à l'autorité supérieure.

06.09.1960 (suite)

- 4) L'Officier de Renseignement : « O.R. »
a, en principe le grade de capitaine et exerce en même temps les fonctions d' « Adjoint opérationnel ».
Il travaille sous la direction du Chef d'Etat-Major qu'il seconde dans toutes ses activités.
Il assure la rédaction du journal de marche et des opérations. Il propose et organise la ventilation des renforts venant des centres d'instruction.
- 5) Le Commandant de l'EMT-1 :
déchargé de toute tâche administrative, il prépare et conduit les opérations du groupe de compagnies placé sous ses ordres.
Il rend compte, directement, au Colonel de toutes difficultés rencontrées en opérations. Il lui adresse les C.R. d'opérations.
Il est secondé par un officier-adjoint « opérations » et par un O.R.
Il conserve, dans ses archives, toute la documentation relative aux opérations.
En opération, l'EMT-1 est normalement renforcé (véhicules, moyens de transmissions, armes lourdes et unités de combat) par les soins du Régiment
- 6) Le Commandant de l'EMT-2 :
Il est également commandant du quartier de OUED-ZENATI.
Il dispose d'un P.C. et d'un secrétariat suffisamment étoffés pour assurer le fonctionnement du quartier, les relations avec le Secteur et les différentes charges qui lui incombent dans son commandement.
Il rend compte au Colonel de ses principales activités.
Il doit disposer, en permanence, des moyens et organismes nécessaires à la vie courant de l'EMT-2 : foyer, annexe service-auto et ravitaillement, vagemestre, annexe infirmerie.
- 7) Commandant-Major :
Il centralise, à l'échelons « corps », toutes les questions administratives. Les services administratifs sont installés au P.C.-Régiment à AIN-ABID : effectifs, trésorier, vagemestre du corps, matériel intendance et matériel technique.

06.09.1960 (suite)

C-/ **Aménagements provisoires**

- **Compagnie portée**

Cette unité reçoit un sureffectif de personnel et une surdotation prélevée sur l'ensemble du Régiment (notamment armement de réserve) lui permettant de constituer une section « F.V. » supplémentaire.

Cette compagnie comprendra donc :

- une section de commandement comportant un groupe d'appui à deux pièces de canon S.R.
- une section de reconnaissance, à deux patrouilles sur jeeps armées de mitrailleuses,
- une section de combat transportable sur camion de renforcement.

Cette compagnie assurera la protection de son P.C. et l'escorte de ses convois, ainsi qu'un appoint d'armes lourdes.

- **Compagnie d'appui**

La C.A. est mise sur pied conformément au T.E.D. avec son armement lourd normal. Ses trois sections devront pouvoir être utilisées sous la forme de commandos de combat G.V.

- **Service Auto**

Le Service-Auto du Corps fonctionne à AIN-ABID sous les ordres d'un officier. Il prendra en compte régulièrement tous les matériels, outillages et pièces de rechange provenant de l'ex-II/43^{ème} R.I. et de l'ex-Bataillon de Corée.

En raison de la situation particulière de l'EMT-2, il sera constitué à OUED-ZENATI un atelier secondaire qui dépendra entièrement du Service-Auto du Corps.

Un dépôt secondaire d'essences sera installé à OUED-ZENATI et se ravitaillera au dépôt d'AIN-ABID.

06.09.1960 (suite)

- Service de Santé :

Il fonctionne sous la direction du Médecin-Chef, comme suit :

- 1.- A l'échelon Régiment :

Une infirmerie régimentaire, installée à AIN-ABID, assurera le support direct du P.C., de la C.C.S., de la 2^{ème} Cie et de la Cie portée de l'EMT-1

- 2.- A l'échelon EMT :

Seront créés :

- un groupe sanitaire opérationnel à l'EMT-1,
- une infirmerie-annexe à OUED-ZENATI pour l'EMT-2 et le quartier,
- outre son médecin organique l'EMT-2 disposera de deux autres médecins militaires ayant vocation à assurer l'assistance médicale gratuite -AMG- au niveau du quartier.

- Approvisionnement :

Le Service d'approvisionnement du Corps continuera à assurer la subsistance des unités de l'EMT-1 et de la C.C.S., ainsi que la 6^{ème} Cie tant que cette dernière n'aura pas rejoint le quartier de OUED-ZENATI.

Un ordinaire secondaire est créé à l'échelon EMT-2 dont la direction est la charge de la Cie de base.

- Commandant de la C.C.S.

En plus de ses fonctions normales :

- il est directeur du Foyer régimentaire d'AIN-ABID,
- il assure, à AIN-ABID, la fonction d' « officier de garnison » :
à ce titre, il assure les affaires courantes de garnison, prépare les décisions du Commandant d'Armes, coordonne les mesures de sécurité prises dans la garnison, organise la défense rapprochée et la garde des cantonnements,
- il est officier social du Corps sous la direction du Lieutenant-Colonel commandant en second.

06.09.1960 (suite)

Sur le plan des correspondances entre les anciennes unités et le nouveau régiment :

A- Concernant le Bataillon de Corée :

- La 4^{ème} Cie du Bataillon prend la dénomination de « Compagnie portée du 156^{ème} R.I. »

Le Capitaine Robert CEILLER en conserve le commandement.

B- Concernant le II/43^{ème} R.I.

- La CCAS du II/43^{ème} R.I. est dissoute. Elle est remplacée par la « Compagnie de base du 156^{ème} R.I. »
Le Lieutenant Roger WANG-GENH en prend le commandement.
- La 5^{ème} Cie du II/43^{ème} R.I. est dissoute.
Elle est remplacée par la 4^{ème} Cie du 156^{ème} R.I.
Le Lieutenant Arnaud DUPLESSIS D'ARGENTRE en prend le commandement.
- La 6^{ème} Cie du II/43^{ème} R.I. est dissoute.
Elle est remplacée par la 5^{ème} Cie du 156^{ème} R.I.
Le Capitaine Jean-Louis CHARBONNIER en prend, provisoirement, le commandement (cet officier reprendra ses fonctions d'officier-adjoint opérationnel de l'EMT-1 le 26 Octobre suivant).
- La 7^{ème} Cie du II/43^{ème} est dissoute.
Elle est remplacée par la Cie d'Appui du 156^{ème} R.I.
Le Capitaine François LORTA en prend le commandement
- La 8^{ème} Cie du II/43^{ème} R.I. est dissoute.
Elle est remplacée par la 6^{ème} Cie du 156^{ème} R.I.
Le Capitaine Yvon DAMEZ en prend le commandement.

06.09.1960 (suite)

Remarque :

L'affectation du « 2^{ème} Bataillon » du nouveau Régiment, sous l'appellation d'« Etat-Major tactique n° 2 » EMT-2 à OUED-ZENATI, représente un retour sur le passé du Bataillon de Corée en Algérie.

En effet, le Bataillon, avec ses structures de l'époque, avait pris en charge de Février 1957 à Décembre 1958 soit pendant 23 mois le quartier de OUED-ZENATI (seule la 2^{ème} Cie était opérationnelle au niveau du Corps d'Armée, n'ayant pas le souci de la gestion et de la protection d'un sous-quartier).

Il serait intéressant de connaître les raisons de l'administration militaire de ramener les Bérets Noirs dans leur ancienne zone d'activité. L'importance du nombre des harkis prévus, destinés à « compléter » le 2^{ème} Bataillon est une indication de l'intérêt porté par le commandement militaire aux activités « territoriales » du 2^{ème} Bataillon.

Cette situation durera jusqu'au mois de Juillet 1961, date à laquelle c'est l'intégralité du Régiment (EMT-1 et EMT-2) qui sera transférée en PETITE KABYLIE, dans le secteur de DJIDJELLI. L'« empreinte » de la présence dans le quartier de OUED-ZENATI des Bérets Noirs n'aura pas duré (pour le 2^{ème} épisode) plus de dix mois.

07.09.1960 **Information générale :**

Des troubles graves se déroulent au CONGO belge, mettant aux prises des hommes politiques locaux : KASAVUBU, LUMUMBA, MOBUTU. Les guerres tribales qui opposent différentes ethnies ouvrent la voie à une internationalisation du conflit.

09.09.1960 Le Sous-Lieutenant Jean ARRIGHI prend provisoirement le commandement de la 1^{ère} Cie.

12.09.1960 **Anecdote :**

Quand l'Armée parle « chiffons » :

La Direction de l'intendance militaire en ALGERIE et au SAHARA s'inquiète de la désaffection des soldats français, relevant de la 10^{ème} Région militaire, pour le caleçon court réglementaire et du défaut de rotation de ses stocks qui en découle.

12.09.1960 (suite)

Anecdote (suite)

Elle fait donc parvenir aux unités de la « Z.N.C. et 14^{ème} D.I. », via les Services de l'Intendance du Corps d'Armée de CONSTANTINE, une note de service référencée n° 1550/4/AR portant enquête et demande d'avis et de propositions sur le sujet.

A- Réponse du 10 Septembre 1960 émanant d'un Bataillon d'Infanterie stationné en PETITE KABYLIE (région de COLLO).

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-après, les renseignements, avis et propositions demandés, par la note citée en référence.

Je n'ai pu me livrer qu'à une enquête rapide, puisque cette note ne m'est arrivée que le 4 Septembre, que je n'ai donc disposé que de la moitié du temps qui a été nécessaire pour qu'elle soit acheminée d'ALGER à CONSTANTINE, alors que j'ai dû contacter deux compagnies détachées à plus de 60 km de mon P.C.

Mon enquête a, néanmoins, été approfondie et elle se fonde sur les réponses de mes cinq Commandants de compagnie, de mon O.R., et de mon médecin.

Il ressort de cette enquête que l'accueil fait aux caleçons courts par le soldat du contingent et, même je crois par les cadres, est fonction d'un certain nombre de facteurs.

On peut distinguer, en gros, le facteur vestimentaire, le facteur médical et le facteur psychologique.

Sur le plan vestimentaire, il faut reconnaître que le caleçon court présente un certain nombre d'inconvénients.

12.09.1960 (suite)

Anecdote (suite)

D'abord, il n'existe que dans un nombre de tailles limité et qui, elles-mêmes, ne figurent pas en nombre suffisant dans les magasins du Corps. Il s'ensuit que le soldat se trouve souvent en possession d'un caleçon qui ne correspond pas à sa taille. Il faut donc déplacer les boutons, besogne qui lui paraît fastidieuse. Autrefois, le caleçon était tenu solidaire du pantalon par des bretelles, mais cet article a disparu du paquetage.

Ensuite, le système de braguette ne disposant pas de fermeture entre les boutons supérieurs et la couture inférieure, ne présente pas toutes les garanties souhaitables pour la pudeur du soldat amené à se déplacer dans ce seul vêtement, ce qui n'est pas fréquent, mais arrive parfois la nuit lorsque le détenteur sort de sa chambrée pour soulager un besoin naturel.

Ensuite, avec le short dont l'usage se généralise en A.F.N., le caleçon court est d'une remarquable indiscretion. Amené à passer souvent du treillis de combat au short, le soldat soucieux d'éviter les fatigues inutiles préfère ne pas avoir à changer en même temps de sous-vêtements.

Enfin, le tissu du caleçon court est fait d'une toile extrêmement robuste. Il faut, en moyenne, une quinzaine de lavages à la brosse pour lui donner une souplesse relative. A ce moment-là, il est usé. On m'a également signalé que le caleçon court était plus difficile à laver et séchait moins rapidement que le slip qui, lavé le soir, peut être porté le lendemain matin.

Tels sont, brièvement exposés, les motifs d'ordre vestimentaire, techniques en quelque sorte, qui motivent l'accueil froid réservé au caleçon court.

Mais, ce ne sont pas les plus importants.

Il y a, en effet, le facteur médical.

Le fantassin, même motorisé, marche beaucoup à pied, de jour comme de nuit, dans le type de guerre que nous menons, guerre qui peut être comparée à une chasse.

12.09.1960 (suite)

Anecdote (suite)

Or, il semble prouvé que les irritations cutanées étaient bien plus fréquentes, de l'ordre de deux ou trois fois chez ceux qui portaient le caleçon en grosse toile de l'Armée, que chez ceux qui portaient le slip. Ceci semble dû au fait :

** que la trame très grossière vient, petit à petit, lors des inévitables frottements entre ce vêtement et la peau, rabattre les couches superficielles de l'épiderme favorisant ainsi l'inoculation des microbes qu'elles portent sur elles,*

** que le poids du caleçon étant relativement élevé, ce vêtement possède une force d'inertie notable, et ne se déplace pas en avant en arrière à la même vitesse que les cuisses qu'il entoure, ce sont des mouvements asynchrones qui sont à la source du frottement.*

Sans mésestimer l'importance de ces facteurs médicaux, je pense finalement que c'est le facteur psychologique qui est le plus important.

D'abord, le militaire se recrute dans le civil et aspire, malgré nos efforts pour lui rendre la vie militaire agréable, à redevenir civil. L'affreuse « quille » dont je m'efforce d'éviter l'apparition sur les murs de mes casernements en est le symbole. Pourquoi attendre des militaires du contingent une attitude franchement opposée à celle du citoyen moyen ?

Ensuite, le soldat est transplanté, comme tout transplanté il est anxieux, comme tout anxieux il prévoit le pire. Ce pire peut avoir de nombreux visages, depuis le médecin qui passe la visite, jusqu'à l'accident ou blessure qui oblige à montrer ses sous-vêtements.

Le caleçon, il faut le reconnaître a une mauvaise réputation. « Se retrouver en caleçon » ne se dit-il pas d'une troupe qui n'a pas eu devant l'ennemi le succès auquel elle s'attendait. Et, l'Armée française dans ce domaine, après 1940, l'INDOCHINE, le MAROC et la TUNISIE a l'épiderme extrêmement sensible.

12.09.1960 (suite)

Anecdote (suite)

Notre militaire, dont la tenue est, il faut en rendre hommage à l'Intendance, beaucoup plus seyante qu'en 1939, reste faraud et plaît aux femmes. La moralité étant, à ce qu'on dit, en baisse depuis l'institution de l'école laïque, il ne faut pas s'étonner que le militaire veuille se trouver, quoi qu'il arrive, dans une situation vestimentaire qui lui permette d'aborder avec succès l'aventure qui s'offre.

La jeune génération a baptisé celle qui la précède de noms auxquels on n'avait jamais songé jusque là : CROULANTS, AMORTIS, SONS et LUMIERES, etc. Comment veut-on dans ces conditions faire accepter aux jeunes un vêtement qui, au même titre que le chapeau melon, ou la guêtre blanche, est un emblème de temps révolus ? Il en est du caleçon, dans le domaine vestimentaire, comme de la marine à voile ou de la lampe à huile sur le plan politique.

Au terme de cette enquête, et après mûre réflexion, je pense qu'une solution peut être trouvée pour résoudre le stock actuel : pourquoi, après de légères retouches, ne pas transformer le caleçon court en culotte d'EPM (1), en laissant à l'utilisateur la liberté de porter ou non un slip par dessous ,

Je précise, pour conclure, que l'enquête dont je viens de vous livrer le résultat résume les opinions, à mon avis très autorisées de l'ensemble de mes subordonnés. Il s'agit d'une étude objective du comportement des hommes qui sont sous leurs ordres.

J'aimerais y ajouter la conclusion personnelle qui donnerait à ce rapport l'autorité que confère mon expérience de Chef de Corps, mais malheureusement, sans doute par souci de juste milieu, entre les caleçons longs que j'ai portés avec fierté à l'Ecole spéciale de SAINT-CYR de 1935 à 1937 et le slip que portent mes hommes, je porte exclusivement des caleçons courts de l'Intendance.

Signé : Chef de Bataillon X ...

(1) EPM : Education physique militaire.

12.09.1960 (suite)

Anecdote (suite)

B- Réponse du 12 Septembre 1960 dont l'origine n'est pas certaine, mais qui émane très probablement du « Bataillon de Corée ».

I- Une désaffection certaine à l'égard du caleçon court peut être, en effet, constatée. Distribué avec le paquetage, il est en général réintégré neuf au moment du retour à la vie civile du détenteur. Toute action du Commandant d'unité pour un renouveau d'affectation à l'endroit de ce sous-vêtement reste délicate, son port ostensible n'étant ordonné dans aucune des tenues prévues par la réglementation en vigueur.

II- Une analyse plus approfondie du problème a fait apparaître deux causes principales à cette désaffection.

a) La première, d'ordre psychologique. Le théâtre contemporain, ainsi que la littérature : dans des productions goûtées du public, quoique d'un niveau général contestable, on attache à ce vocable une étiquette de ridicule désuet. Ce ridicule a pris, dans le vocabulaire militaire, un sens péjoratif et même infamant puisqu'il va jusqu'à qualifier l'état d'une troupe à laquelle le sort des armes a été contraire : « ils sont revenus en caleçons ».

b) La deuxième ressort de la fatalité du progrès, appelée plus communément « sens de l'histoire ». Après l'abolition de la bottine à boutons, puis la raréfaction du fixe-chaussettes, semble venu maintenant l'âge de la suppression du caleçon. Les vingt sept mois de service militaire n'ont pas une durée telle qu'ils modifient, de ce point de vue, la mentalité du civil.

Mais, par ailleurs, il ne paraît pas, après avis médical du corps, que puissent être retenus contre le caleçon court tous arguments ayant trait à l'échauffement de la région inguino-testiculaire avec conséquence dermato-arythémateuse. Les accidents cutanés sont plus souvent le fait d'un mauvais ajustage, que de la nature du sous- vêtement proprement dit.

12.09.1960 (suite)

Anecdote (suite)

III- La détermination de l'emploi possible de l'article reste plutôt l'affaire de spécialistes et dépend, essentiellement, à mon sens de l'importance des stocks existants :

a) Si ces derniers sont faibles, des expositions rétrospectives sur le matériel militaire pourraient en assurer l'épuisement. Etant donné le caractère inusable du sous-vêtement, on pourrait même envisager d'en doter certains musées de province spécialisés dans les questions folkloriques.

b) Si les quantités en magasin sont importantes, il conviendrait de saisir l'occasion présentée par la mise sur pied des forces régulières des nouveaux Etats indépendants, ex-membres de la Communauté. Le caleçon court, s'il est peu utilisé comme tel, pourrait moyennant de légères modifications être transformé en « short » et, constituer la base d'une tenue légère, seyante et solide, plus spécialement indiquée pour les climats tropicaux.

Les moyens de diffusion audio-visuels permettent de constater un certain enthousiasme instinctif et populaire envers le port de cet article, parmi les collectivités même urbaines, sujettes aux climats précités.

13.09.1960 Participation du 1^{er} Bataillon à l'opération « RUBIS II » qui est prévue pour une durée de plusieurs jours dans la région d'EL-MILIA, au nord de cette dernière, en vue de la recherche et de la destruction d'une bande rebelle évaluée à 150 H.L.L.

Il est vraisemblable que cette bande ait éclaté en plusieurs groupes d'environ trente cinq hommes, ces derniers ayant d'ailleurs manifesté, récemment, une forte activité dans la presqu'île de COLLO.

Le convoi quitte AIN-ABID à 6 h. du matin. A EL-MILIA il abandonne la route goudronnée et s'engage sur des pistes en terre, se dirigeant vers le nord en soulevant des nuages de poussière.

Le terrain est escarpé, couvert d'une végétation dense d'amandiers et de genévriers. Il fait très chaud.

13.09.1960 (suite)

Les compagnies, une fois débarquées, commencent le ratissage du terrain, sur lequel elles bivouaquent la nuit tombée.

Dans la journée, la chaleur est accablante.

Le P.C. de l'EMT-1 s'installe dans un bordj en cours de construction (il correspond à la cote 120 sur la carte opérationnelle) sur une hauteur. Il est tenu par un élément de l'infanterie coloniale.

L'opération nécessite plusieurs héliportages. Une batterie de 105 est positionnée au pied du bordj.

La région a fait l'objet d'un regroupement (1) des populations arabes dont le campement est installé, entouré d'un réseau de barbelés, à proximité immédiate du bordj. Une S.A.S. gère le regroupement qui a une apparence d'activité : les hommes partent travailler aux champs ou sur les pistes, les enfants vont à l'école, les femmes descendent à la source pour la corvée d'eau. Jeunes ou vieilles, elles sont habillées de couleurs vives et non voilées (ce sont des kabyles qui vivent dans la région). Les villages d'origine qui sont nombreux et disséminés dans les montagnes ont été abandonnés et se situent maintenant en zone interdite. Les anciens occupants ne peuvent pas s'y rendre sans danger pour eux.

L'opération en cours ne se révèle pas productive, les rebelles à l'évidence évitent le contact. Néanmoins, des accrochages limités se produisent entraînant le départ de feux.

(1) Dans les premiers temps de la rébellion, les autorités avaient imaginé le renforcement de la présence française par la multiplication de postes dans les zones les plus reculées. Il en était résulté peu d'efficacité et un gaspillage dans l'emploi des effectifs. Cette politique fut remplacée par celle des regroupements qui ont eu l'inconvénient de conduire à une réelle désertification des zones rurales mais qui, conjuguée avec la création de barrages frontaliers, devait se révéler militairement payante et justifier le fonctionnement du rouleau compresseur des grandes opérations du Général CHALLE en 1959 et 1960.

13.09.1960 (suite)

Les broussailles des environs sont enflammées par les tirs de nos mortiers, de l'artillerie ou du fait de l'utilisation des grenades à main. L'horizon est masqué par des nuages de fumées.

Le Bataillon capture deux rebelles. Ils sont interrogés. Des caches contenant de grandes quantités de vêtements et de nourriture sont découvertes, notamment du blé et des boîtes de conserve. Des séries de casemates, bien aménagées et protégées, mais vides d'occupants, sont fouillées puis détruites. Beaucoup de soldats souffrent, sur le terrain, de dysenterie et sont fatigués.

L'opération se déplace et le P.C. léger s'installe provisoirement sur la cote 335 permettant de suivre les opérations de fouille du djebel ARBI et de bien assurer les liaisons-radio.

Le panorama est magnifique avec une vue complète sur le massif de COLLO.

Quelques équipements militaires sont encore récupérés : un fusil de chasse, une grenade, des couvertures, ainsi que des matériels divers : machine à écrire et vélo en état de marche.

Puis, le P.C. se déplace à nouveau de quelques km, partie en camion, partie à pied, pour dominer la vallée de l'OUED-KEBIR, à peu près à sec, qu'il franchit.

La végétation est épaisse constituée de fougères, de ronces, de cactus, la visibilité est réduite à un mètre. Il n'y a évidemment pas d'arbres fruitiers, mais les figes de barbarie abondent.

Pendant l'opération, une partie du ravitaillement du Bataillon lui parviendra par largages par parachutes, effectués par des NORD-ATLAS. Le courrier attendu par les « Bérets Noirs » sera placé dans des sacs largués sur le P.C. ou à proximité par un PIPER. L'eau indispensable sera récupérée dans les oueds ou les sources à l'aide de jerricans transportés à dos de mulets.

Le Commando de l'O.R. sera présent pendant la durée de l'opération. Il est rattaché au P.C. Ce commando, placé sous les ordres du Lieutenant Emile RUFFEL officier d'active, est équipé de deux véhicules : une jeep, transportant en plus du Lieutenant, un radio : le soldat DAMANDE et un interprète : le Caporal-Chef CALDERON (instituteur pied-noir dans le civil), accompagnée d'un DODGE 6 x 6, avec à son bord et à titre de protection un groupe de quelques harkis.

L'opération RUBIS II se poursuivra jusqu'au 27 Septembre

Le P.A.3 (poste
Maurice TAFFARY)
est tenu par un
élément de la Cie
d'appui

A proximité du
bordj : village de
regroupement



Ferme DELRIEU

A l'époque en activité
et cantonnement d'une
de nos sections

Palabres à l'entrée
du bordj : chef du
village , notables
autorités militaires

Assises : femmes at-
tendant l'ouverture
de l'A.M.G.



20.09.1960

Des éléments de l'EMT-2 participent à une opération assez importante dans la région des OULAD-SASSY, située à 6 km au nord-ouest de OUED-ZENATI et bien connue des anciens du Bataillon de Corée qui, à partir de OUED-ZENATI, y sont intervenus très fréquemment.

L'oued SASSY » est une rivière qui coule du nord vers le sud pour se jeter dans l'oued ZENATI. C'est aussi le nom des ruines d'un ancien bordj. La région est traversée par la piste BORDJ-SABATH/RAS-el-AKBA, où peuvent circuler nos camions.

Le P.C. de l'EMT-2 est positionné à OUED-ZENATI et la 4^{ème} Cie qui sera une de celles engagées dans l'affaire, occupe AIN-REGADA, village situé sur la route qui va à CONSTANTINE.

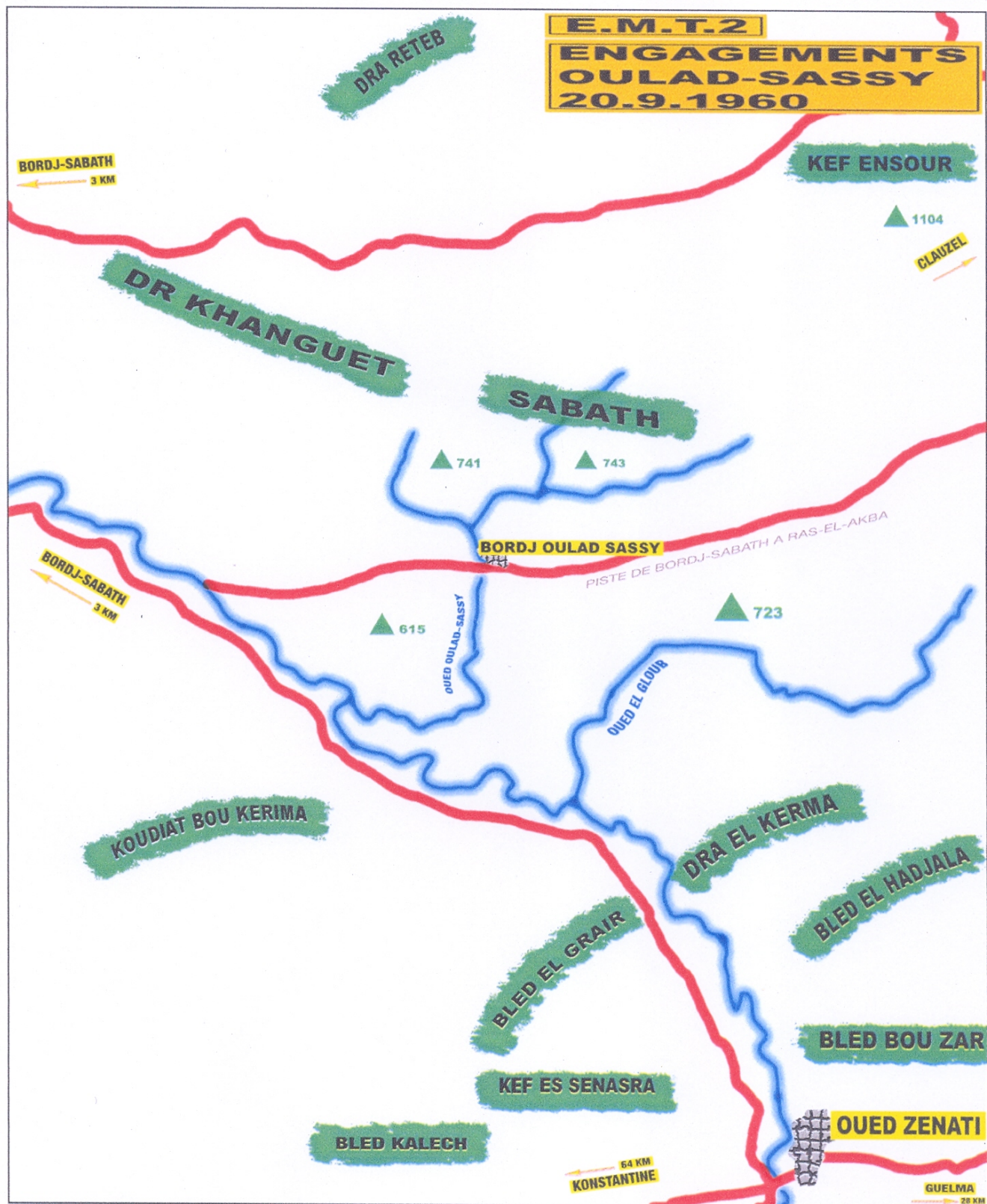
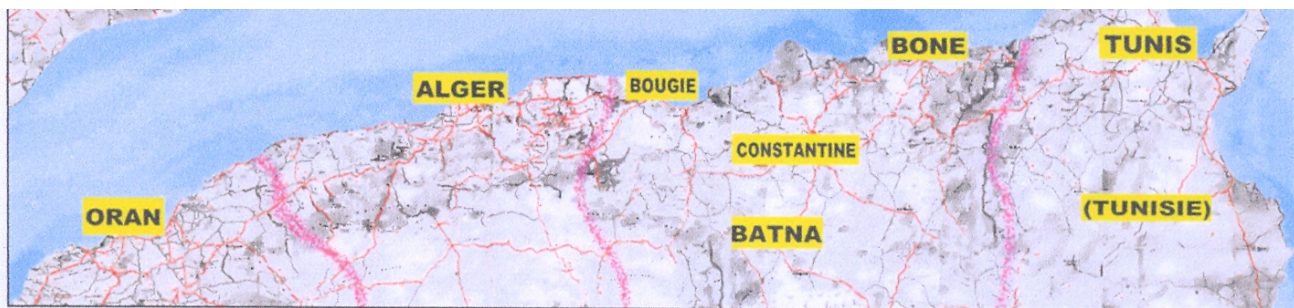
Un violent accrochage a lieu entre 12 h. et 20 h.

Le soldat Jean-Claude VERBEERT se souvient :

« Arrivé à PHILIPPEVILLE courant Septembre 1960, j'ai été surpris, comme mes camarades, de l'ambiance de guerre qui y régnait : blindés dans les rues, douilles de mitrailleuses lourdes jonchant les rues, etc. Embarqués dans les célèbres wagons à bestiaux, marqués dès le temps de paix « hommes » : 40/chevaux en long 8 », nous disposons d'une botte de paille en guise de couchette. A AIN-ABID, P.C. du régiment où nous sommes affectés, les arrivants sont informés de leur destination finale. En ce qui me concerne, c'est la 4^{ème} section de la 4^{ème} Cie stationnée à AIN-REGADA. C'est le Lieutenant d'active Arnaud du PLESSIS d'ARGENTRE qui commande ladite compagnie, la 4^{ème} section est, elle, commandée par l'Adjudant BODIN, qui n'a pas bonne réputation et que la troupe a surnommé « LE COBRA ».

A peine arrivé depuis une semaine, je participe à une opération dans les OULAD-SASSY. Simple soldat, je n'ai évidemment pas à avoir une vision de l'ensemble de l'opération, mais je sais que parti de bonne heure, en compagnie de mon camarade Jean-Claude PREVOST, surnommé « LA RAFALE », il y a arrêt de la progression, décidé par le chef de section, vers midi, pour que nous puissions manger, en utilisant les rations de combat que nous avons apportées.

A peine sommes-nous arrêtés qu'un accrochage, avec un groupe de rebelles, a lieu et se prolongera avec beaucoup d'intensité jusque 22 heures, c'est-à-dire après la nuit tombée.



于永龙

20.09.1960 (suite)

Le terrain est difficile, bien occupé par les adversaires. Il faut rapidement demander l'intervention de l'aviation : les T6 mitraillent et lancent des roquettes, les CORSAIRS larguent des bidons de napalm, toutes ces interventions se réalisent avec un bruit intense. L'attaque au napalm nous frôle et nous sentons bien la chaleur et l'odeur dégagées. D'ailleurs, un pilote nous prévient aimablement et utilement par radio « bande de cons, vous êtes beaucoup trop près, vous allez tous cramer ».

Les rebelles ne sont pas tellement intimidés et ne cessent pas de tirer et, notamment, prennent à partie le P.C. Bien entendu, les gradés font comme les hommes quand on leur tire dessus : ils s'allongent par terre précipitamment !

Un fellagha surgit d'un bouquet de lauriers roses, mais il n'a pas le temps de manifester son intention de se rendre, si toutefois c'était le cas ! Un copain de la Sarthe, Daniel LABELLE, tireur au F.M., l'allume. Le commandant de compagnie veut faire cesser son tir et coupe avec sa main la ligne de visée du F.M., comme le prévoit le règlement. Le tireur, un moment stoppé, reprend son tir, le F.M. à la hanche, sur le fell qui touché se trouve projeté en arrière sur plusieurs mètres.

Ultérieurement, l'Adjudant BODIN fera reprendre le ratissage et -sans doute parce qu'il m'aime bien- me donne l'ordre de descendre dans le lit de l'oued que nous suivons pour vérifier s'il y a des rebelles cachés. J'aperçois, effectivement, quelques cadavres dérivant en surface. J'avance dans l'oued, l'eau m'arrivant au dessus de la ceinture, presque jusqu'à la poitrine en tenant mon P.M. à bout de bras, au dessus de ma tête. Lorsque je ne peux plus avancer, je décide de revenir en arrière, mais les camarades ont progressé plus vite que moi le long des berges et je me trouve, de ce fait, isolé. J'ai, bien entendu, réintégré au plus vite ma section, tout en relevant l'effet spectaculaire des balles traçantes tirées par une 12,7 quadruple, qui nous appuyait.

Ce premier accrochage en ALGERIE, mon baptême du feu, n'est pas prêt de s'estomper dans mes souvenirs ».

Ni les références des autres unités engagées aux côtés du Régiment de Corée, ni le détail de l'opération, ne sont connus, mais le Bérêt Noir Jean-Claude PREVOST a conservé la trace du résultat :

- * 4 rebelles ont été tués,
 - * 2 rebelles blessés ont été capturés
 - * 13 rebelles ont été faits prisonniers
- Dans nos rangs, le Sergent MULLER, de la 4^{ème} Cie, a été blessé.

22.09.1960 **Information générale.**

Le Général SALAN, ancien Commandant en chef en ALGERIE y est interdit de séjour par les autorités civiles.

26.09.1960 L'insuccès relatif de la première partie de l'opération « RUBIS II » conduit le commandement à y mettre un terme. Il décide de transférer les compagnies du Bataillon de Corée, présentes sur le terrain, dans la presqu'île de COLLO, plus au Nord.

Le transfert s'effectue par camions.

Le P.C. s'installe dans un bordj isolé au col de MELAB, cote 813. Les lieux sont placés sous la protection d'une section de tirailleurs sénégalais. Une piste pour hélicoptères occupe la partie libre du sommet du piton. La vue étant dégagée on aperçoit, à l'ouest, l'estuaire de l'oued ZHOUR et la mer et, à l'est, la plaine côtière de COLLO.

L'impression d'isolement est forte, renforcée par la proximité d'une végétation dense constituée de chênes-lièges. Les sous-bois, encombrés de fougères, d'herbes hautes et de figuiers sont néanmoins accessibles et la progression s'effectue assez facilement.

Plusieurs caches vides sont découvertes. Le Bataillon capture deux rebelles.

27.09.1960 L'opération « RUBIS II » est démontée et le 1^{er} bataillon rejoint son cantonnement d' AIN-ABID par la route.

Le résultat de l'opération qui se termine n'est pas connu. Du 13 Septembre à ce jour aucun décès n'est à déplorer dans les rangs des « Bérêts Noirs ».

28.09.1960 Le Lieutenant Raymond VORBURGER quitte l'unité et rejoint la métropole.

Le Sous-Lieutenant Roland LLOPIS, de la 2^{ème} Cie, est affecté à la C.C.S pour prendre le commandement provisoire du service auto, en remplacement du Lieutenant VORBURGER.

30.09.1960 Souvenirs :

A l'issue d'une opération difficile, une longue colonne de « Bérets Noirs » remonte du fond de la vallée, vers les hauteurs, sans doute pour rejoindre les camions de retour vers la base. Le terrain est assez dégagé, la vue porte loin. Il y a eu accrochage, peut-être des pertes dans nos rangs, en tout cas beaucoup d'efforts, de fatigue, de craintes. En se retournant, on aperçoit la fumée qui s'est dégagée des mechtas incendiées, très bas dans la vallée. C'est une fumée lourde, couleur de suie qui stagne sur place sous forme de nuages arrondis, comme le ferait la brume. Plus proche de la tête de colonne, d'autres mechtas brûlent encore, la fumée est plus claire, plus légère, elle a tendance à se répandre le long des pentes du djebel. Nos soldats, quand il la traversent, apparaissent, par épisode, comme des points noirs à la queue leu leu. L'odeur de brûlé est permanente et a tendance à tout imprégner. Le « spectacle » est dur, affligeant, assez dantesque : pas de doute, c'est -ce jour là- la guerre.

Un chef de section progresse sur la piste, l'arme à la bretelle (le chemin de retour du soir emprunte celui de la descente du matin). Il arrive, en suivant la piste, à un groupe de mechtas, comme toujours centre de tristesse, de pauvreté et souvent de misère dans le bled. Le village n'a été ni détruit, ni incendié, peut-être un peu détérioré par des fouilles de sécurité. Il reste quelques habitants : vieux, jeunes enfants, femmes le plus souvent vieilles, pas d'hommes adultes comme toujours.

En passant, sans s'arrêter, le chef de section s'adresse à une des femmes, jeune, appuyée contre le mur d'une mechta, qui tient serré sur sa poitrine une sorte de paquet entouré de chiffons couleur de terre. Sans doute un petit enfant, peut-être mort, peut-être vivant. Il lui lance machinalement, un peu stupidement, l'habituel « LA-BES ? », expression qui peut se traduire par « pas de mal ? ». Tout Algérien arabe, homme ou femme, auquel on dit « LA BES ? », répond, en tout cas dans le bled : « ça va » en secouant la tête et en baissant les yeux. C'est un réflexe culturel, probablement surtout religieux, signifiant que tout ce qui vient des hommes n'a pas d'importance, seules les décisions de Dieu doivent être considérées, cela quelles que soient les circonstances du moment : environnement de violence, destruction des biens, dégradation du décor. Il y a probablement aussi un peu de prudence : il faut éviter de provoquer l'interlocuteur et adversaire militaire en manifestant son insatisfaction de la rigueur des temps présents dont il est, momentanément, le maître.

30.09.1960

Souvenirs (suite)

Mais, ce jour-là, la jeune Arabe, peut-être au bord d'une humaine crise de nerfs, n'a baissé ni les yeux, ni le ton, elle n'a pas dit que « ça allait », car manifestement elle estimait que ça n'allait pas du tout. Véritable furie, elle a insulté en arabe le chef de section, l'a probablement maudit et était réellement incapable d'arrêter ses invectives, quelles qu'auraient pu en être les conséquences.

C'était un comportement courageux. Ce genre d'accès de courage dans des circonstances difficiles, pouvant même tourner au tragique, étaient souvent le fait de femmes jeunes, alors que les autres membres de la communauté se taisaient et subissaient.

Mois d'OCTOBRE

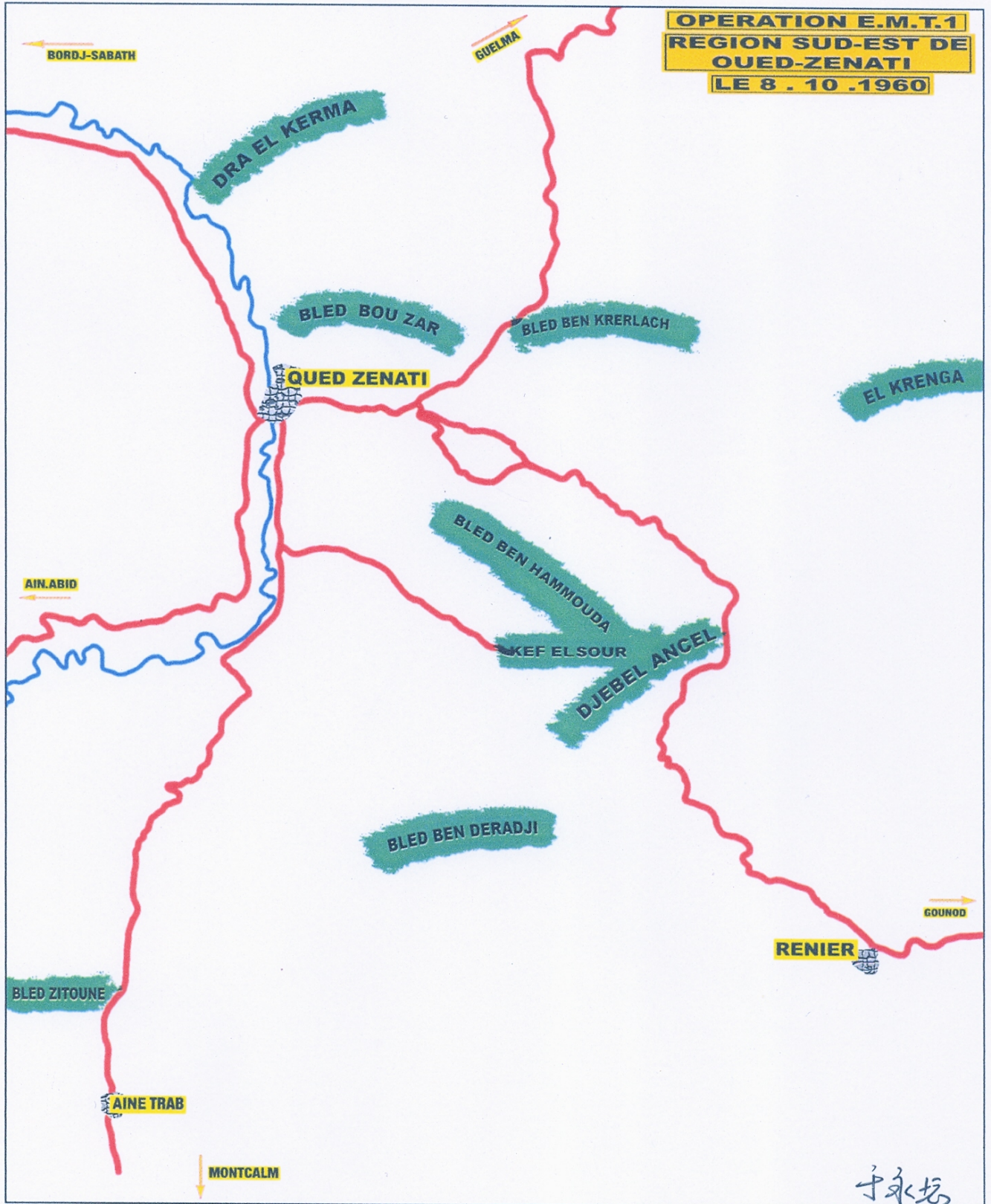
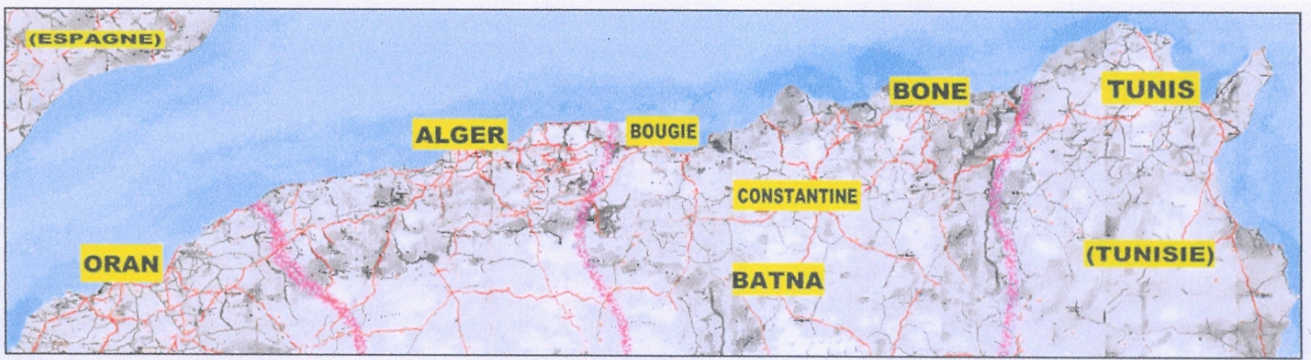
01.10.1960 Le Sous-Lieutenant Jacques MARCHAIS, qui avait été présent au Bataillon de Corée du 1^{er} Mars 1958 au 1^{er} Octobre 1959, en qualité d'aspirant puis de sous-lieutenant de réserve, a réintégré l'unité le 1^{er} Septembre précédent, en qualité d'officier d'active.

03.10.1960 **Information générale :**

En riposte au « manifeste parisien des 121 », des associations patriotiques et d'anciens combattants, manifestent à l'ARC DE TRIOMPHE à PARIS.

Parmi les personnes présentes, à côté d'hommes politiques et d'élus favorables à l'Algérie française, on relève les noms de Mesdames les Maréchaux LECLERC et de LATTRE de TASSIGNY, du Maréchal JUIN, des Généraux ITHIER, ZELLER et MONCLAR.

06.10.1960 Le Lieutenant-Colonel de la CASINIERE expose au Général commandant la 14^{ème} Division d'infanterie à CONSTANTINE, dans un courrier référencé 2138, la problématique découlant, pour le régiment, des opérations sur le barrage électrifié. Malheureusement, le contenu de ce courrier n'est pas connu.



08.10.1960 Le 1^{er} Bataillon est engagé au sud-est de OUED-ZENATI dans une opération de quartier, visant à intercepter un groupe de rebelles fort d'une trentaine d'hommes.

Le convoi des camions de l'intervention emprunte, en début de matinée, la piste au nord d'AIN-ABID, en direction d'EL-ARIA (ce qui ne constitue pas la route la plus directe), atteint la ferme DELRIEUX, puis le poste de RAS-EL-AIOUN, alors occupé par un détachement du 2^{ème} Bataillon. Le poste militaire, situé sur une hauteur, assure la protection de la S.A.S. locale qui est une belle réussite en la matière.

A l'occasion d'une halte de deux heures, les « Bérets Noirs » visitent les lieux et sont informés du fonctionnement de ladite S.A.S. dont l'existence est une des conséquences du Plan de CONSTANTINE.

Par la piste carrossable de BORDJ-SABATH se dirigeant vers le sud, OUED-ZENATI, (siège du P.C. de l'EMT-2) et RENIER sont traversés et la zone d'intervention située dans les environs de MONTCALM est enfin atteinte.

Les rebelles recherchés n'ont pas attendu l'arrivée des camions pour se confronter aux soldats et se sont « évaporés » dans la nature.

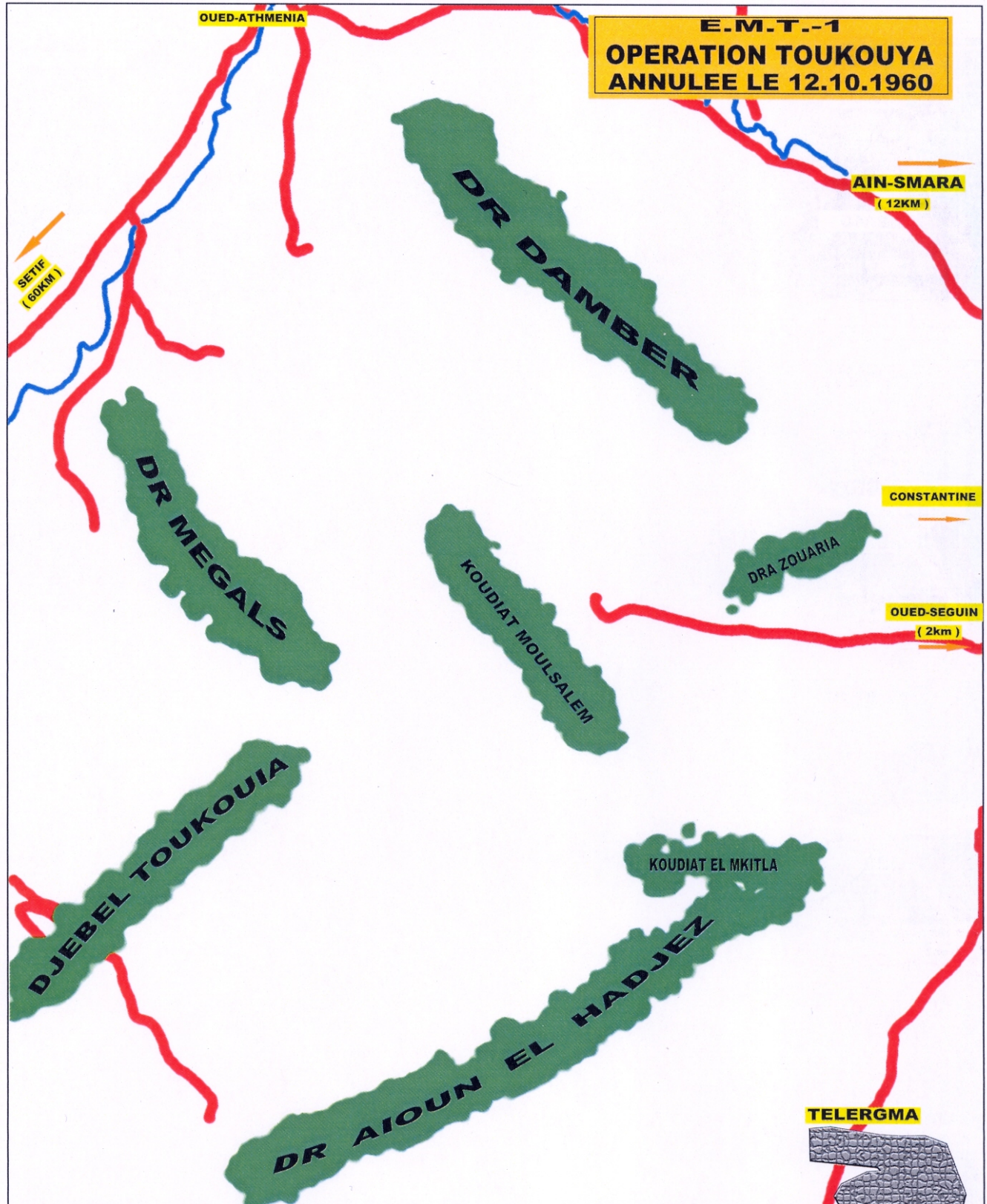
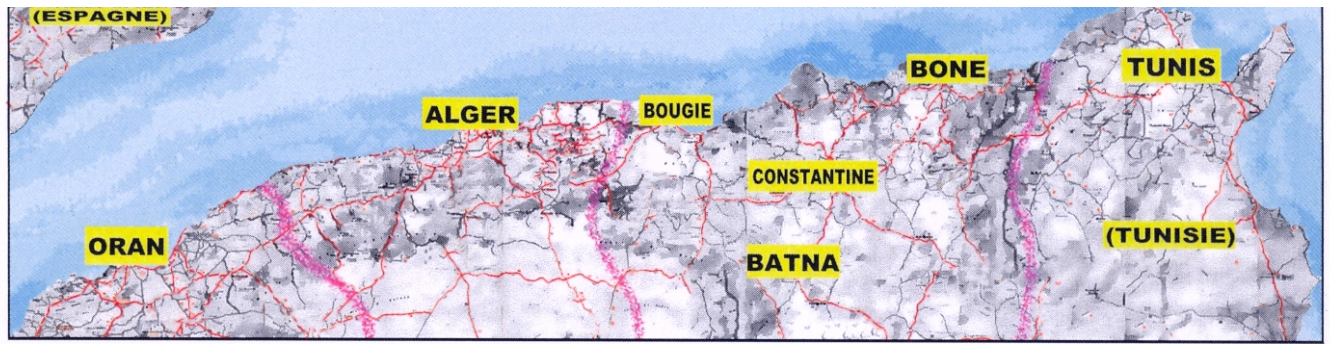
Malgré la fouille habituelle du terrain, aucun contact ne peut être pris avec les H.L.L. pendant les deux jours suivants.

10.10.1960 L'opération, débutée le 8 courant n'apporte aucun résultat. Elle est démontée.

Les éléments détachés par l'EMT-1 sont de retour à leur cantonnement en fin d'après-midi.

11.10.1960 **Information générale**

Le Prince François d'ORLEANS, deuxième fils du Comte de PARIS, qui sert alors en ALGERIE en qualité de sous-lieutenant au 7^{ème} Bataillon de Chasseurs alpins, est tué à la tête de sa harka en tentant de secourir un de ses hommes blessé. Il avait 25 ans. Arrivé en fin de contrat, il aurait dû rejoindre ses foyers au moment où fut déclenchée l'opération de « TAOURIT-ALI-OU-NASSER » près de MICHELET. Il supplia le Général Philippe de CAMAS, dont il relevait, de lui permettre -pour la dernière fois- de participer à la poursuite des rebelles à la tête de ses harkis.



子永圪

11.10.1960

information générale (suite)

La demande fut acceptée. Le Général de CAMAS aurait confié à un de ses adjoints «cette autorisation, c'est le regret de mon existence».

François d'ORLEANS était le frère cadet d'Henri d'ORLEANS actuel prétendant à la couronne de France, qui avait fait l'objet d'une réception « royale » par le Colonel de SEZE le 25 Août 1958, jour de la SAINT LOUIS à OUED ZENATI.

12.10.1960 L'EMT-1 est mis en alerte, à AIN-ABID, en vue de participer à une opération qui doit se dérouler le lendemain dans le djebel TOUKOUYA, à une quarantaine de km à l'ouest de CONSTANTINE.

Un ordre (tardif) du Secteur annule le projet avant la mise en route des véhicules.

13.10.1960 * Les difficultés rencontrées avec l'administration militaire en ce qui concerne la transformation du Bataillon en régiment et en particulier sa dénomination, ressenties avec beaucoup d'inquiétude et d'amertume au sein de l'unité, ont conduit à une limitation drastique de la célébration de la fête de tradition « CREVECOEUR ».

Toutefois, le secrétariat du Chef de Corps avait adressé, d'AIN-ABID, des invitations à une cérémonie réduite devant se dérouler à OUED-ZENATI selon l'horaire suivant :

- Messe à 9 h.
- Prise d'armes à 10 h. 45
- Remise de coupes sportives et apéritif à 11 h. 30
- Déjeuner à 12 h. 45

* L'EMT-1 reçoit un ordre de départ vers le barrage électrifié tunisien pour participer à l'opération NADOR.

Celle-ci doit se développer dans la région de « MONDONI-BARRAL-BLANDAN. C'est le Chef de Bataillon Roger DECAILLY du PC/Régiment qui commande nos éléments engagés.

Convoi en attente de départ
pour la frontière tunisienne



Dodge du convoi en
panne au col de RAS-
EL-AKBA ,sur la route
de GUELMA



Tentes:
1.des officiers
2.du P.C.
3.du Colonel

13.10.1960 (suite)

A midi, le convoi des camions et autres véhicules quitte AIN-ABID en direction de GUELMA. Après avoir atteint cette ville par la RN 20, le convoi roule jusqu'à DUVIVIER, puis se dirige vers LA CALLE, dernière ville importante au bord de la mer avant la frontière tunisienne.

La première ligne du barrage (situé côté intérieur, c'est-à-dire vers le Constantinois), essentiellement composé de barbelés, franchise, les camions des compagnies transportées se dirigent vers la frontière et atteignent, à la nuit tombée, le deuxième barrage qui suit -peu ou prou- une ligne de crête à une quinzaine de km de la TUNISIE.

La Cie portée se positionne à YUSUF et l'Etat-Major s'installe provisoirement dans une maison forestière à proximité du bourg de FEDJ-TAKOUT, sur la route menant de TOUSTAIN à LE TAFF, plus au nord.

Le barrage, électrifié et miné, est équipé de puissants projecteurs portant jusqu'à 15 km qui permettent la surveillance directe, à vue, du réseau et constituent un spectacle des plus impressionnants pendant la nuit.

Dans le cadre de l'opération en cours, la mission des Bérets Noirs est à la fois de ratisser le terrain pour dissuader les rebelles basés en TUNISIE de tenter un franchissement, mais également d'intercepter ceux qui viennent de réussir à passer ou qui vont réussir. Des renseignements très précis à ce sujet ont d'ailleurs été fournis au P.C./Bataillon.

Une tentative de franchissement a effectivement lieu pendant la nuit du 14 au 15 Octobre, mais elle se situe plus au sud, près de la ville de MUNIER, au niveau du tracé nord de la zone dite « du bec de canard ».

Notre artillerie entre en jeu assez fortement, ce qui se traduit par beaucoup de fracas et de tremblements du sol. Après le lever du jour, les T6 multiplient les passages en mitraillant les rebelles repérés au sol. Aux T6 succèdent les bombardiers légers bi-moteurs B 26

D'après les messages interceptés par les radios du P.C., les rebelles n'ont pas pu se diriger massivement vers l'intérieur de l'ALGERIE. Ils ont subi de lourdes pertes (il est même question de plusieurs centaines de tués et de prisonniers) et les rescapés ont dû rebrousser chemin. Il doit y avoir toutefois quelques réussites de franchissement car une flotte d'hélicoptères transportant des parachutistes, survole la zone.

13.10.1960 (suite)

Le Bataillon, qui n'a pas été directement engagé, n'a pas subi de pertes. Le résultat de l'opération NADOR n'est pas précisément connu, notamment en ce qui concerne les armes récupérées par l'Armée, mais il est certain que des stocks importants d'équipements et de ravitaillement ont été saisis.

16.10.1960 * Les Aspirants MONASSE et FAYAUD sont nommés sous-lieutenants.

* L'opération NADOR se poursuit.

17.10.1960 L'opération NADOR est démontée.

L'unité fait mouvement vers sa base-arrière d'AIN-ABID qu'elle atteint le 18, en fin de matinée.

20.10.1960 * Le Lieutenant de la CASINIERE diffuse l'ordre du jour n° 1 du «156^{ème} R.I./Régiment de Corée ».

Le Ministre des Armées vient de décider la création du 156^{ème} R.I. par fusion du Bataillon de Corée et du 2/43^{ème} R.I. Il m'a confié le commandement provisoire du régiment jusqu'à l'arrivée prochaine d'un nouveau Chef de Corps.

Au cours des deux derniers mois écoulés, nous avons entrepris ensemble d'amalgamer aussi complètement que possible les Officiers, Sous-Officiers et hommes de troupe provenant du Bataillon de Corée et du 2/43^{ème} R.I. Je crois que nous y avons réussi et que le Régiment, qui prend aujourd'hui naissance officielle, constitue dès maintenant un tout indissoluble, animé par le même esprit de corps.

Cet esprit de corps doit trouver sa raison d'être et sa force dans les souvenirs et les traditions qui nous sont légués par le Bataillon de Corée, lui-même héritier du Régiment de Corée et du Bataillon français de l'O.N.U. A ces souvenirs et à ces traditions viendront s'ajouter ceux qui sont attachés au Drapeau dont nous aurons bientôt l'honneur d'assurer la garde.

A tous les Anciens de COREE et d'INDOCHINE, à tous ceux qui sont revenus servir comme volontaires au Bataillon de Corée, à tous nos camarades du 2/43^{ème} R.I., je demande de se rassembler autour de ce Drapeau qui doit symboliser pour nous non seulement tout un passé de gloire, mais encore un avenir plein de promesse.

Nous avons jalousement gardé jusqu'à présent l'esprit de l'illustre Bataillon français de l'O.N.U. dont nous portons encore la tenue et l'insigne : tout cela doit rester et restera l'apanage et la marque du 156^{ème} R.I.- « Régiment de Corée ».

20.10.1960 (suite)

* Des éléments de l'EMT-1 engagent une action limitée dans la région du djebel ANCEL (dont le signal culmine à 1.148 m) entre OUED-ZENATI et RENIER où un groupe d'une vingtaine de rebelles a été signalé. Au cours du ratissage une cache est découverte, recelant un cadavre et un blessé. Deux armes et leurs munitions sont récupérées. Après interrogatoire d'une centaine de « suspects », trois civils fichés sont retenus.

21.10.1960 * Le Général « 4 étoiles » Michel GOURAUD, qui commande le Corps d'armée de CONSTANTINE depuis le mois de Mars 1960, confirme dans un message référencé 8396, au Lieutenant-Colonel de la CASINIERE son commandement provisoire du nouveau régiment, dans l'attente de l'arrivée de son futur Chef de Corps.

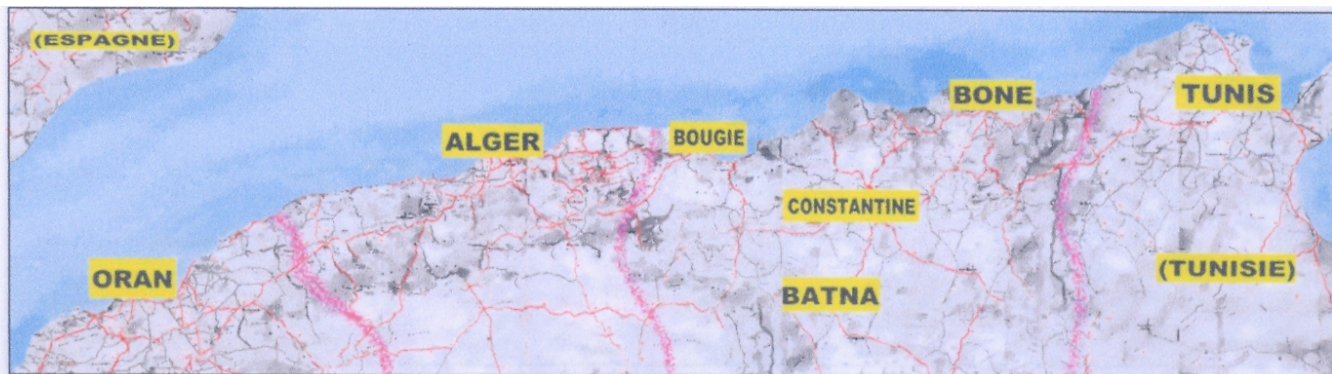
* A AIN-ABID, les PC/Régiment et EMT-1 sont en cours d'organisation. En ce qui concerne ce dernier, il s'installe dans des locaux situés à la sortie ouest du bourg. Y seront regroupés le bureau du Commandant DUMETZ et de son adjoint, une salle de réunion et la chambre-bureau de travail du secrétariat constitué de deux à trois personnes suivant les périodes (1).

24.10.1960 A la demande du PC de la 14^{ème} D.I., l'EMT-1 est engagé dans la région de JEMMAPES.

L'opération se déroule dans une zone difficile nécessitant des effectifs importants : légionnaires, paras et troupes de secteur (en l'occurrence des artilleurs) avec appui aérien.

Le convoi de nos camions, après avoir traversé CONSTANTINE, se dirige par la RN 3, puis la RN 3 bis, vers JEMMAPES, où il bifurque en direction de BONE pour s'arrêter à AURIBEAU, afin d'y bivouaquer pour une nuit.

(1) Lire sur cette question : « LA MECHTA JOYEUSE » de Louis-René THEUROT, Tome I, pages 141 à 145 (op. cit.)



25.10.1960 * Les compagnies présentes suivies du PC-léger fouillent le djebel MAZEUR.

L'altitude à atteindre n'est pas considérable (celui-ci culmine à 476 m), mais la progression est néanmoins vite pénible compte tenu du temps chaud, lourd et orageux. La végétation est dense et hostile : chardons géants, herbes coupantes de 2 m. de haut, buissons touffus dont les épines accrochent les équipements. Par endroit, les lieux sont si accidentés que les hommes doivent se livrer à une véritable escalade de rochers.

Mais, les rebelles sont bien cachés ou absents et le bilan de la journée est nul.

*** Information générale :**

Au cours d'une conférence de presse, donnée à PARIS, le Général SALAN déclare « *L'Algérie demeurera ce qu'elle est : française. La FRANCE est prête à tous les sacrifices pour remporter une victoire française* ».

26.10.1960 L'opération commencée le 24 Octobre se poursuit, mais s'est déplacée en direction du djebel BOURZOURLECH, ce qui nécessite un déplacement à pied de l'ordre d'une quinzaine de km, heureusement effectués pour partie en suivant la ligne de crêtes.

Nos éléments n'entrent pas au contact avec les rebelles, les seuls coups de feu tirés l'étant au détriment de sangliers qui, d'ailleurs, ne sont pas atteints.

Un soldat, souffrant de coliques hépatiques, fait l'objet d'une EVA-SAN par hélicoptère.

Le bivouac du soir est établi près d'un oued qui permet le lavage des corps et le nettoyage (relatif) des vêtements. Compte tenu de la température, beaucoup de Bérêts Noirs ne jugent pas utile de monter leur tente et dorment à même le sol.

A l'occasion du remplissage des bidons dans l'oued, les soldats remarquent la présence de petits crabes, très nombreux, se cachant sous les pierres où on peut facilement les attraper. Ces animaux semblent, d'ailleurs, pulluler dans les eaux vives et causent quelques dommages aux poissons. Une tentative de faire cuire lesdits crabes au court-bouillon s'avère inopérante, car leur carapace, après cuisson, ne contient rien qui puisse être consommé.

27.10.1960 Devant son absence de résultat, l'opération est démontée du moins en ce qui concerne la zone d'intervention initialement prévue.

Mais, en fait, pour les « Bérets Noirs », elle se prolonge dans la région du djebel TAYA, région située à l'ouest de GUELMA et au nord de OUED-ZENATI.

Le convoi des camions de l'EMT-1 se dirige donc vers la nouvelle zone d'intervention : il passe à proximité de l'ex-station balnéaire de HAMMAM-MESKOUTINE, traverse OUED-ZENATI et prend la route de BORDJ-SABATH qui longe l'oued ZENATI.

La piste carrossable s'arrêtant au poste de BORDJ-SABATH, c'est à pied que les compagnies débarquées progressent jusqu'au djebel TAYA, qui est assez élevé puisqu'il culmine à 1.208 m.

Toute la région est placée sous le régime des « zones interdites. Elle est difficile et dangereuse et d'ailleurs les harkis qui renforcent l'unité confirment bien sa mauvaise réputation. L'ennemi, lorsqu'il y séjourne, sait utiliser au mieux l'environnement végétal et minéral, c'est-à-dire grottes et couverts. L'affaire se déroule sur les lieux mêmes de l'engagement de l'opération TAUREAU III (29 et 30 Mai 1958).

L'armée n'occupe pas le terrain de manière permanente. La station de TAYA était la gare d'un ancien gros bourg, abandonné depuis des années, devenu ville fantôme, vide d'habitants. Installations, gare et habitations sont ruinées et ont été largement pillées. Les anciennes rues sont envahies par les décombres, la gare n'est plus qu'un amas de tuiles brisées et de traverses entourant une carcasse de bâtiment.

Quelques accrochages avec des fuyards ou des rôdeurs se produisent : en particulier, un groupe de cinq HLL armés, repérés par un PIPER d'observation, fait l'objet d'une attaque par les T 6 de la chasse légère, puis d'une intervention de nos B 26. L'utilisation des « bidons spéciaux » et des roquettes déclenchent un important incendie de végétation que le siroco entretient et développe.

Un véritable voile de fumée noie les vallées.

27.10.1960 (suite)

Réflexion sur les « zones interdites »

Les soldats français ayant combattu en ALGERIE, et ceux du Bataillon de Corée en particulier, ont bien connu l'expression de « zone interdite », notion à la fois simple et un peu mystérieuse.

Lesdites zone interdites ont été définies par l'Armée pour gêner l'activité et l'installation des rebelles dans certaines parties du territoire, en général pauvres et d'accès difficiles, préalablement vidées de leurs habitants (lesquels étaient transférés dans des centres de regroupement, hors zones interdites, d'un contrôle plus facile).

A l'intérieur de ces zones, il ne devait se trouver ni hommes, ni troupeaux, de passage ou sédentaires.

Il s'est dit que le Général CHALLE, lorsqu'il a exercé le commandement en chef en ALGERIE, en 1959, n'appréciait guère le principe des « zones interdites » qui, à ses yeux, pouvaient rendre l'Armée passive, alors qu'il préconisait l'action des commandos de chasse à outrance.

Dans « AVIATEURS EN GUERRE », Patrick RENAUD, évoque les deux types de « zones interdites » et les consignes qui en découlaient (pour ce qui concerne l'attitude de l'aviation) :

« * Les **zones rouges** étaient constamment ouvertes aux feux des avions qui devaient les contrôler et les neutraliser, soit en fonction d'un plan établi en accord avec les autorités terrestres, soit en fonction d'observations précises à exploiter sans délai.

* Les **zones noires**, en revanche, étaient ouvertes aux feux de l'aviation sur demande de l'autorité terrestre à laquelle incombait la charge de les surveiller.

Dans les deux cas, la patrouille ayant à intervenir dans une zone interdite devait établir le contact avec le PC-AIR intéressé et lui demander l'autorisation d'ouvrir le feu. L'autorisation de tir, si elle était accordée n'était valable que pour une demi heure ».

27.10.1960 (suite)

Réflexion sur les zones interdites (suite)

Les fantassins qui assistaient -du sol- à une intervention aérienne étaient à priori plutôt satisfaits, d'une part, parce qu'il s'agissait d'une sanction appliquée rapidement à une infraction qu'ils estimaient délibérée et, d'autre part, parce que la virulence et le potentiel des rebelles (si rebelles il y avait, nécessitant l'intervention des troupes au sol) ne pouvaient qu'en être affectés.

Cela dit, il était assez fréquent de trouver du bétail en zone interdite.

Les artilleurs avaient probablement leurs propres règles pour l'application de tirs au canon sur une zone interdite.

28.10.1960 Dans la matinée une de nos embuscades récupère trois mulets et une vache.

L'opération est démontée à 14 h.

Les résultats n'en sont pas connus, mais vu l'importance apparente des effectifs sur le terrain, il est possible qu'ils aient été enregistrés dans un autre secteur de l'intervention.

Le retour à la base arrière s'effectue par la piste de BORDJ-SABATH.

29.10.1960 **Souvenirs** :

Une photo, publiée page 45 du TOME I, montre trois « Bérêts Noirs » photographiés sur la Canebière à MARSEILLE où ils étaient de passage en tant que permissionnaires.

Tous les trois, appelés du contingent, portent des tenues, décorations et insignes assez peu réglementaires et ont fière allure (les mouvements considérables de militaires entre FRANCE et ALGERIE les mettaient à l'abri des curiosités de la police militaire, d'ailleurs pas nécessairement au courant de l'orthodoxie vestimentaire en ce qui concernait les soldats du Régiment de Corée).

Les noms de ces soldats sont : PREVOST (radio), HERIVEAU (secrétaire du Capitaine commandant la 4^{ème} Cie) et LECLERC.

Ce dernier venait d'intégrer le régiment dans le cadre de la fusion du Bataillon de Corée et du II/43^{ème} R.I. dont il faisait partie.

29.10.1960 (suite)

Souvenirs (suite)

Son passé militaire récent —tel du moins qu'il était connu de ses nouveaux camarades- était peu commun : affecté dans un poste tenu par le 2^{ème} Bataillon du 43^{ème} R.I., dans la région de SETIF, ledit poste fut enlevé par les rebelles à la suite de la trahison d'un militaire musulman. Capturé avec une dizaine d'autres camarades français, il fut emmené dans la montagne et contraint de se déshabiller. Lorsqu'il a réalisé qu'ils allaient être exécutés, il a jeté en se déshabillant sa veste de treillis sur son gardien et, malgré les tirs de celui-ci et des autres HLL, il réussit à s'enfuir dans la pénombre de la nuit tombante et finalement à rejoindre son unité. Il aurait alors fait l'objet d'une sanction pour être revenu « sans arme, à peu près nu, et les cheveux anormalement longs... ? ». Sa libération et son retour en métropole auraient même été reportés à ce titre. L'épisode évoqué et la situation décrite sont, pour le moins, curieux !

Le 43^{ème} R.I. avait d'ailleurs effectivement subi des pertes avant la fusion de son 2^{ème} Bataillon avec le Bataillon de Corée. Les soldats qui en étaient issus n'exprimaient d'ailleurs pas avec facilité, à leurs nouveaux camarades, les souvenirs pénibles qui étaient les leurs.

31.10.1960 **Souvenirs** :

* Le PC de la 4^{ème} Cie du nouveau régiment était installé à AIN-REGADA, sur la RN 20 (conduisant de CONSTANTINE à GUELMA), à une dizaine de km à l'ouest de OUED-ZENATI.

La 4^{ème} section de cette compagnie était, elle, cantonnée à MERKEB, ferme située à 3 km au nord d'AIN-REGADA.

Le « Béret Noir » Jean-Claude PREVOST a gardé des souvenirs précis de son séjour à MERKEB :

Ce poste comportait des bâtiments au carré avec une grande cour intérieure et un corps d'habitation contrôlant une route qui s'enfonçait dans le djebel vers un autre poste isolé, plus au nord : le P.A. 3 (1)

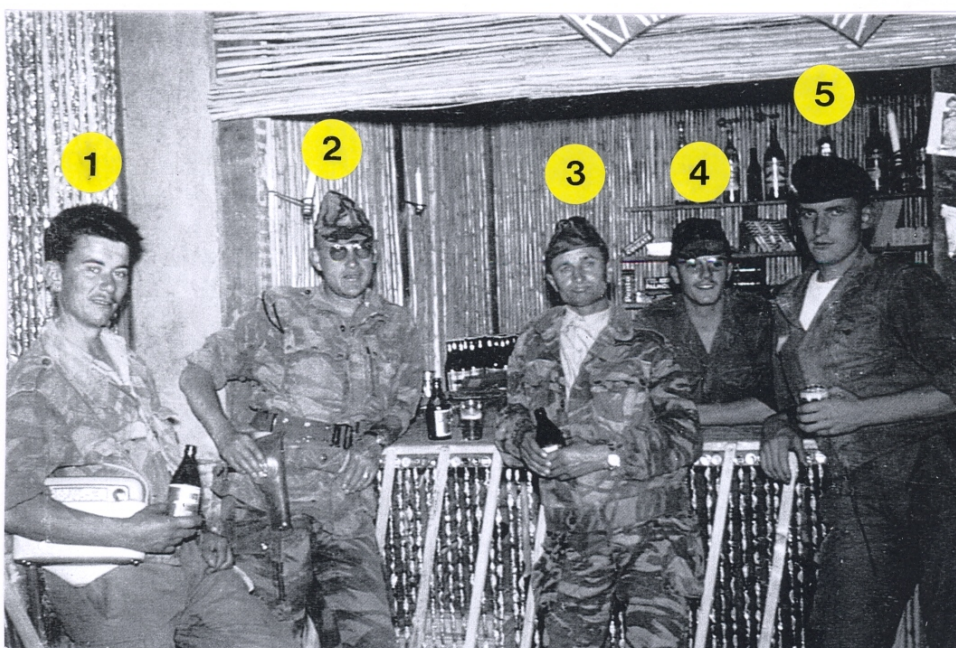
(1) Contraction du vocable militaire : point d'appui n° 3

4^e Compagnie

(AÏN-REGADA)

Le poste de MERKEB

vu de la source



Le bar " la rafale "

1.Caporal CHAUTARD

2.Adjudant BODIN

Cdt la 4^e Section

3.1^{re}classe LANDAIS

4.PRÉVOST,radio et

gérant du bar

5.Caporal VANDOMME

Le soldat GENETELLI

et le singe JOJO



31.10.1960 (suite)

Souvenirs (suite)

Deux miradors à chaque coin de l'ensemble pour surveiller le tout. Tout autour un village de mechtas, et quelques bâtiments en dur prévus pour les villageois qui, très vite, y installèrent leurs animaux, et firent sécher sur les murs leur « charbon de bois » (mélange de paille et de crottin de brêles, dromadaires, ou autres bestiaux). L'on peut dire que cela sentait la campagne !

Les granges de la ferme étaient transformées en dortoir, réfectoire, avec aussi une douche faite avec un fût de 200 litres, accroché au mur extérieur du poste, en plein soleil, mais une douche carrelée à l'intérieur et avec une pomme d'arrosoir, s'il vous plait !

La section regorgeait de camarades habiles : plombiers, maçons et de débrouillards pour la récupération de matériaux. J'ai, personnellement, construit une cage à lapins, mais qui ne servit jamais ! (faute de lapins et, pourtant, il y avait six places). L'Adjudant BODIN, le chef de section, pour occuper les troupes fit même construire un immense bac à fleurs qui ne vit pousser que de l'herbe ... pas du cannabis ! Et il y avait un petit local à côté du dortoir qui servait à entreposer des boissons, le pain et quelques menus équipements, il y avait aussi des auges en ciment jamais utilisées. Très vite, ces dernières servirent de tables rudimentaires pour pouvoir y étancher notre soif, les bières étant sur place !

Soit, parce que j'étais le radio de la section (?), soit parce que mon surnom était « la rafale » (?), je fus chargé de réglementer l'approvisionnement et la vente des consommations. Avec le Caporal VANDOMME, très bricoleur, nous décidèrent d'un commun accord ... avec l'assentiment de l'Adjudant BODIN, d'aménager cet endroit de façon plus agréable.

En quelques jours, avec des poutres et des bastaings, un comptoir prit forme, agrémenté d'un rideau de ficelles auxquelles étaient pincées des capsules de bière ou d'orangina, seules boissons existantes jusqu'à ce jour. Une petite porte pour le barman, quelques étagères, une caisse à munitions en inox servant de bac pour y laver les verres et, trônant au dessus du tout, un panneau en demi-lune annonçant : RAFALE-BAR. Tout le pourtour de la pièce était revêtu de bambous, et étaient installés aussi des chandeliers pour un éclairage intimiste, mais surtout parce qu'il n'y avait pas d'électricité !

31.10.1960 (suite)

Souvenirs (suite)

Et, petit à petit, les étagères se remplirent de divers ingrédients : bières, anisette, martini, cognac, orangina en première instance ; mais aussi des choses plus utiles (quoi que !) comme : savonnettes, lames de rasoir, crayons, biscuits, piles et menus objets. Un auto-radio diffusait de temps à autre de la musique d'ambiance .. Bref, le « RAFALE-BAR », ce havre de paix servit à la section plus de six mois.

Et, ainsi tous les soirs lorsque le « patron » était d'accord, après les opérations, tous se retrouvaient autour d'un verre. Le « RAFALE-BAR » fut inauguré chaleureusement, et notre Adjudant très en forme, cribla au 11/43 le panneau cité plus haut, sous les yeux inquiets de chacun quant aux éventuels ricochets. Moi, en premier, qui étais derrière le bar. Mais l'anisette fit passer l'adrénaline !

Ce bar fut, pour tous, un lieu très convivial où l'on pouvait refaire le monde, chanter en cœur, mais il fut aussi apprécié des unités qui passaient dans le secteur. Nous respectons la loi actuelle par avance. Tout se passa « avec modération » en général, au vu de notre capacité imbibatoire.

Hélas, le pain entreposé dans le bar fut découvert un jour, grignoté par des rats qui avaient, eux aussi, trouvé leur cantine. La chasse s'ouvrit contre ces hôtes peu engageants et gros comme des chats.

Un de ces derniers se retrouva noyé dans le bac de rinçage, le métal sans prise aucune l'empêchant de sortir. D'autres moururent dans des embuscades, écrasés sous des planches, bastonnés, ou fusillés à bout portant ... les pauvres, d'autant qu'ils n'étaient guère sauvages.

Il fut donc décidé de creuser dans le sol une mini cave de 2 m sur 2 environ, avec un petit escalier de trois marches et une trappe. Cela permit d'isoler le pain, mais aussi d'y mettre les bières, car cet endroit avait une relative fraîcheur. Le seul problème, quand un suspect « humain » avait été intercepté et ramené au poste, il nous fallait tout sortir pour mettre l'individu au frais : le gîte était assuré, mais pas le couvert.

Et, nos rats retournèrent vers un monde plus accueillant, en l'occurrence vers les mechtas pour y trouver une pitance moins boulangère, mais où l'accueil devait être plus avenant !

31.10.1960 (suite)

Souvenirs (suite)

Cette cave servit aussi pour entreposer des marmites dans lesquelles le regretté Jean COBUT (qui arrivait du détachement symbolique de SEOUL) avait fait mariner du sanglier, ce qui valut à la section de partir en « opé » avec d'énormes sandwiches au cochon. Un festin pour nous, ce qui n'était pas fréquent il faut bien le dire (bien que nous ayons déjà dégusté des cuisses de grenouilles à l'issue d'une partie de pêche à la grenade) Comme nous avions dans nos rangs, un cuisinier de profession : BERNA (lance-grenades lorsqu'il reprenait ses fonctions militaires), la soupe ne pouvait qu'être bonne lorsque nous disposions de produits de qualité.

Ce sont toutes ces petites choses qui nous firent oublier par moment la réalité du contexte « algérien ».

Lorsque la section quitta ce poste pour partir en PETITE KABYLIE, les bénéfices occasionnés par les ventes permirent de payer, à toute la section, un nécessaire « hôtelier » : assiettes, verres, couverts ... Le bar fut laissé à ceux qui nous remplacèrent. En firent-ils bon usage ?

Assez étonnamment, le poste ne fut jamais harcelé aussi longtemps qu'il fut occupé par le Bataillon de Corée, peut-être parce que l'adjutant, chef de poste, avait menacé de représailles le chef du village en cas d'incidents. Mais, en tout cas, j'ai appris que quelques semaines après notre départ pour la PETITE KABYLIE, nos successeurs avaient fait l'objet de velléités d'attaque de la part des fellaghas ».

- * Lorsqu'on s'intéresse à l'histoire du Bataillon de Corée et qu'on a pu prendre connaissance des documents administratifs officiels concernant sa transformation et son changement de structures, on pourrait être amené à penser que cette unité existe, avec toutes les caractéristiques de son nouvel état depuis le 1^{er} Septembre 1960, puisque les dispositions de la décision ministérielle du 6 Septembre 1960 faisait rétroagir à cette date les dispositions prises.

31.10.1960 (suite)

En pratique, si le rapprochement « physique » du Bataillon de Corée et du 2^{ème} Bataillon du 43^{ème} Régiment d'Infanterie avait bien commencé dès le début du mois d'Août 1960, les deux entités ont subsisté au moins jusqu'à la fin du mois d'Octobre 1960. On peut estimer que la mise sur pied complète et définitive du nouveau régiment, telle que prévue, ne sera effective qu'à compter du mois de Novembre (d'ailleurs, la décision ministérielle prescrivant la nouvelle organisation n'a été diffusée que le 20 Octobre 1960 !).

Mois de NOVEMBRE

01.11.1960

A cette date, les opérations de fusion entre le Bataillon de Corée et le 2^{ème} Bataillon du 43^{ème} Régiment d'Infanterie peuvent être considérées comme conduites à leur terme.

Il résulte d'un document administratif que l'effectif total du « 156^{ème} Régiment d'Infanterie/Régiment de Corée » s'élève à 1.734 personnes, réparties comme suit :

- Officiers : 74
- Sous-officiers : 201
- Hommes de troupe : 1.459

L'implantation de ces éléments et leur encadrement sont les suivants :

1.- REGIMENT

(secteur postal : 86.116)

Il est commandé par le Lieutenant-Colonel Henry CHIRON de la CASINIERE

- Le PC et l'Etat-Major sont établis à AIN-ABID
- La Compagnie de commandement et des services « C.C.S. » également.

01.11.1960 (suite)

2.- **ETAT-MAJOR TACTIQUE-1 (EMT-1)**

(Secteur postal : 86.116)

Il est placé sous les ordres du Commandant Marcel DUMETZ.

- **Son PC** est établi à AIN-ABID.

- **1^{ère} Cie de combat** : elle est cantonnée à la ferme KSAR-EL-KELLEL, proche de BIZOT, à 12 km au nord de CONSTANTINE
Sa 5^{ème} section, à laquelle est attribuée une mission statique de protection, est basée à la ferme KOUTCHOUKAH, à côté d'HAMMA-PLAISANCE
C'est le Capitaine Jean, Valentin WEBER qui assure le commandement de cette compagnie avec effet du 1^{er} Septembre 1960.
Le Sous-Lieutenant appelé HASSAINE Abd-el-Hamid (classe 58/2/C) y a été affecté en qualité de Chef de section.

- **2^{ème} Cie de combat** : elle est cantonnée à la ferme BOU-HADJAR, située à 4 km à l'ouest d'AIN-ABID.
C'est le Lieutenant Amédée PLASSARD qui en assure le commandement avec effet du 1^{er} Septembre 1960
Le Sous-Lieutenant appelé Roland LLOPIS (classe 59/1/A) y a été affecté initialement en qualité de Chef de section, mais a depuis été muté à la C.C.S. d'AIN-ABID pour prendre la tête du Service-auto.

- **3^{ème} Cie de combat** : elle est cantonnée au lieudit «LA MAISON DU CAID» en banlieue de CONSTANTINE.
Le Capitaine Louis L'HERITIER en a conservé le commandement.
Le Sous-Lieutenant appelé Pierre BROSSILLON (classe 58/2/B) y a été affecté en qualité de Chef de section.

- **Compagnie portée** : elle est cantonnée à BOU-NOUARA et occupe les locaux du poste militaire « Caporal PARTHENAY »
Le Capitaine Robert CEILLER a conservé le commandement de cette compagnie, antérieurement dénommée « 4^{ème} Cie »
Le Sous-Lieutenant appelé Georges, Albert CAPON (classe 59/1/A) y a été affecté en qualité de Chef de section.

01.11.1960 (suite)

3.- ETAT-MAJOR TACTIQUE-2 (EMT-2)

(Secteur postal 89.386)

Il est placé sous les ordres du Commandant Joseph, Jean-Marie CASTEL

- **Son PC** est établi à OUED-ZENATI.

Il est assisté :

- du Commandant Roger DECAILLY, Chef de l'Etat-Major de l'EMT-2
- du Capitaine André VIGNES, officier opérationnel,
- du Lieutenant Michel, Pierre BROCARD, officier de renseignement
- du Capitaine Xavier DESIDERI qui remplit les fonctions d'officier liquidateur du II/43^{ème} R.I.

- **4^{ème} Cie de combat** : elle est cantonnée à AIN-REGADA à 10 km de OUED-ZENATI, sur la RN 20 conduisant à CONSTANTINE.

C'est le Lieutenant Arnaud du PLESSIS d'ARGENTRE qui la commande avec effet du 1^{er} Septembre 1960

Les officiers suivants y ont été affectés en qualité de Chefs de section :

- Lieutenant Bernard AUBERT (position ORSA)^o
- Sous-Lieutenant Bruno, Robert de ROBIEN,
- Sous-Lieutenant Maurice CARLE (Saint-Cyrien)
- Sous-Lieutenant Bernard LEFEBVRE (classe 59/1/C)

- **5^{ème} Cie de combat** : elle est cantonnée à MONTCALM.

C'est le Capitaine Jean-Louis CHARBONNIER qui la commande provisoirement.

Le Sous-Lieutenant appelé Roger, René LIGIER (classe 59/1/A) y a été affecté en qualité de Chef de section (avant de prendre la responsabilité du poste de BIR-AMAR).

- **6^{ème} Cie de combat** : elle est cantonnée à RENIER.

C'est le Capitaine Yvon, Emile DAMEZ qui en assure le commandement avec effet du 1^{er} Septembre 1960

Les officiers suivants y ont été affectés en qualité de Chefs de section :

- Lieutenant Pierre, Ernest JOUGLET (position ORSA)
- Sous-Lieutenant appelé Pierre, Raoul COUDRET (classe 58/1/C)
- Sous-Lieutenant appelé François KERLOUEGAN (classe 58/2/A)

01.11.1960 (suite)

- **Compagnie de base** : elle est cantonnée à OUED-ZENATI.
C'est le Capitaine Roger, Luc WANG-GENH qui en assure le commandement avec effet du 1^{er} Septembre 1960

Les Sous-Lieutenants appelés :

- Gérard DUBOIS (classe 58/2/B)
- Jean PICARD (classe 59/1/B)
- Jean, Marcel GEOFFROY (classe 59/1/G)

y ont été affectés en qualité de Chefs de section.

- **Compagnie d'appui** : elle est provisoirement cantonnée à EL-ARIA, située à 18 km au nord-ouest d'AIN-ABID, en cours de transfert à OUED-ZENATI où elle est appelée à occuper les locaux du centre d'apprentissage.
C'est le Capitaine François, Marie LORTA (1) qui en assure le commandement avec effet du 1^{er} Septembre 1960

Les Sous-Lieutenants appelés :

- Georges BARBEREAU (classe 58/2/C)
- Jean-Claude PRIOU (classe 59/1/A)
- Jean, Julien MARTIN (classe 59/1/A)

y ont été affectés en qualité de Chefs de section.

(1) Un avis paru dans le carnet du FIGARO du 26 Février 2007 à informé ses lecteurs que le Colonel (E.R.) François LORTA était décédé le 25 Février 2007

01.11.1960 (suite)

En plus des officiers, commandants de compagnies et chefs de section dont les noms ont été cités ci-dessus, la réalisation effective des opérations de mise sur pied du « 156^{ème} R.I./Régiment de Corée » a nécessité l'intégration des personnels suivants :

- 4 Aspirants
- 4 Adjudants-Chefs
- 96 Sous-Officiers
- 35 Caporaux-Chefs
- 95 Caporaux
- 110 Soldats de 1^{ère} classe
- 498 Soldats de 2^{ème} classe

(et, ne les oublions pas : 48 mulets (!) qui complètent les effectifs de la « Royale Brêles Force » du régiment).

02.11.1960 Le Médecin-Sous-Lieutenant Jean MOCQ, appelé de la classe 59/1/C, en poste à OUED ZENATI, est muté au 4^{ème} Bataillon du 10^{ème} Régiment d'artillerie de marine.

Il quitte donc l'EMT-2 du Régiment où il sera remplacé par le Médecin-Aspirant Philippe CATEL

03.11.1960 * A 18 h. 45, une bombe de forte puissance explose rue Rohault de Fleury à CONSTANTINE, à la limite de la place de la Pyramide. Les dégâts sont importants et des éclats atteignent des passants assez loin du lieu de l'attentat. Vingt neuf personnes doivent être hospitalisées, dont quatre grièvement atteintes.

Un détachement de l'EMT-1, appelé par le PC/Secteur rejoint rapidement le lieu de l'attentat pour sa sécurisation.

Le journal « La DEPECHE de CONSTANTINE » rendra compte de ces faits dans ses colonnes.

* Le PC de l'EMT-2 monte, sur renseignement, une opération devant se dérouler à proximité de OUED-ZENATI.

Sont engagés le peloton de scouts-cars et la harka aux ordres du Lieutenant BROCARD.

Un groupe de rebelles est accroché : trois sont abattus, dont BOUKAIL, HLL bien connu et responsable redouté de la « KASMA 23 »

03.11.1960 (suite)

* Le Chef de bataillon DUMETZ, commandant l'EMT-1, part pour la métropole, via PHILIPPEVILLE, en vue d'y effectuer un stage d'une durée d'un mois.

C'est un spécialiste des engins téléguidés et il doit effectuer des démonstrations au camp de MAILLY, près de MOURMELON.

04.11.1960 * Le Lieutenant Jean JESTIN accède à la fonction d'adjoint du commandant de la 2^{ème} Cie.

* L'Aspirant Roger LASAGNE rejoint le régiment.

06.11.1960 **Information générale :**

Les Moghaznis de la S.AS.de RAS-EL-AIOUN (située au nord-ouest de OUED-ZENATI) dressent une embuscade à 3 km du poste.

Les rebelles perdent un tué et trois prisonniers. Leur armement, des documents et un drapeau sont saisis.

07.11.1960 La 1^{ère} Cie, aux ordres du Capitaine WEBER, est engagée dans l'opération « BROCHET ».

Le premier temps de la mission consiste dans la mise en place d'un bouclage suivi, dans un deuxième temps, d'une progression en ratissage sur le trajet « BENI-AOUIDANE » jusqu'à « BORDJ-MEDIOUNI ».

A l'occasion d'un accrochage la 1^{ère} section, commandée par le Sous-Lieutenant DUDIT, abat deux rebelles et en fait deux autres prisonniers, avec l'assistance d'une « équipe-grotte » du Génie.

Quatre armes, trois fusils de guerre et un P.M. sont récupérés.

09.11.1960 * Dans le cadre d'une opération conduite par l'O.R. de l'EMT-2, la harka de OUED-ZENATI aurait capturé un groupe de dix sept rebelles, tous armés. L'armement correspondant aurait été saisi, dont un F.M.

Le détail de cette opération n'est pas plus précisément connu.

09.11.1960 (suite)

- * Le commandant de la 5^{ème} Cie de l'EMT-2 à MONTCALM, le Capitaine CHARBONNIER, réalise un coup de main heureux et spectaculaire permettant la mise hors de combat du chef rebelle Salah TAKOUK.

Agissant sur renseignement extérieur et guidé par un rallié, accompagné du Sous-Lieutenant Jean BATTLE, son adjoint et du Sergent Henri PILLET, le Capitaine CHARBONNIER réussit à accrocher le chef rebelle et à le fixer à proximité de BORDJ-MEHIRIS, à 8 km au sud d'AIN-ABID. Après un « duel » au fusil de guerre, les accompagnants de Salah TAKOUK furent tués et ce dernier mortellement blessé. Les importants documents en sa possession purent être récupérés, mais les sommes d'argent qu'il était, suivant la rumeur locale, censé transporter à la suite de ses collectes et rackets dans la région de MONTCALM, ne furent pas retrouvées.

Le cadavre de Salah TAKOUK, qui avait fait régner la terreur dans le secteur et depuis de nombreuses années, ramené à MONTCALM, fut exposé en place publique avec une pancarte informative, comme c'était l'habitude.

Ce coup heureux, favorable à nos armes, n'est pas sans rappeler l'accrochage du 24 Mars 1958, au cours duquel avait été mis hors d'état de nuire, également à l'ouest de MONTCALM, Mohamed FANTAZI dit « HOGGAZ », le commissaire politique « BOUCHOUCHA LAKHDAR » et la bande qu'ils commandaient. Les cadavres des chefs avaient été également exposés en place publique à MONTCALM.

11.11.1960 * **Information générale :**

Le F.L.N. communique : les soldats français Michel CASTERA et Clothaire LE GALL, du 8^{ème} Régiment de Spahis, faits prisonniers le 5 Mai précédent, ont été fusillés. Leurs corps ne seront jamais retrouvés.

- * Le Capitaine Jean-Louis CHARBONNIER, appelé à retrouver l'affectation d'origine qui avait été la sienne lorsqu'il est arrivé au Bataillon, est muté à l'EMT-1 à AIN-ABID.

Il est remplacé à la tête de la 5^{ème} Cie, basée à MONTCALM, par le Capitaine René TEINTURIER.

11.11.1960 (suite)

A l'occasion des cérémonies de célébration du 11 Novembre, une prise d'armes se déroule sur la place centrale de MONTCALM avec un grand concours d'autorités, notables, enfants des écoles et populations civiles.

Dans les jours qui suivront ce 11 Novembre, l'officier sortant transmettra les consignes d'usage à son successeur.

13.11.1960 Anecdote :

Avant son arrivée à la 4^{ème} section de la 4^{ème} Cie, cantonnée à la ferme de MERKEB, à 3 km au nord d'AIN-REGADA, le « Béret Noir » Paul RODHAIN avait un peu pratiqué la trompette au sein de l'harmonie de sa commune, ce qui lui valut le qualificatif de « musicien » dans ses papiers militaires.

Son Chef de section, l'Adjudant Henri BODIN possédait un clairon, qui ne faisait pas précisément partie de la dotation habituelle en matériel dans une unité de fantassins en campagne.

Sans doute ému, et plein de fierté à l'idée de commander la seule section du Régiment disposant d'un clairon, l'adjudant décida d'en confier le fonctionnement à sa nouvelle recrue, du moins lorsqu'elle ne crapahuterait pas en opération avec ses camarades.

Après avoir fait briller l'engin musical en le nettoyant avec un produit ménager, RODHAIN dût s'entraîner à émettre la gamme des sonneries militaires en vigueur à l'époque, car s'il connaissait la trompette d'harmonie, il ignorait tout du clairon qui n'offre pas les mêmes possibilités harmoniques.

Cette fonction ne se révéla pas, à l'usage, une sinécure : lorsqu'il avait joué faux, le musicien écopait de quelques tours de garde complémentaires. Il lui fallait être le premier debout, pour sonner le réveil (on disait jadis « la diane ») et le dernier couché, après avoir sonné l'extinction des feux. Il était toujours en retard, nécessairement, pour participer aux repas.

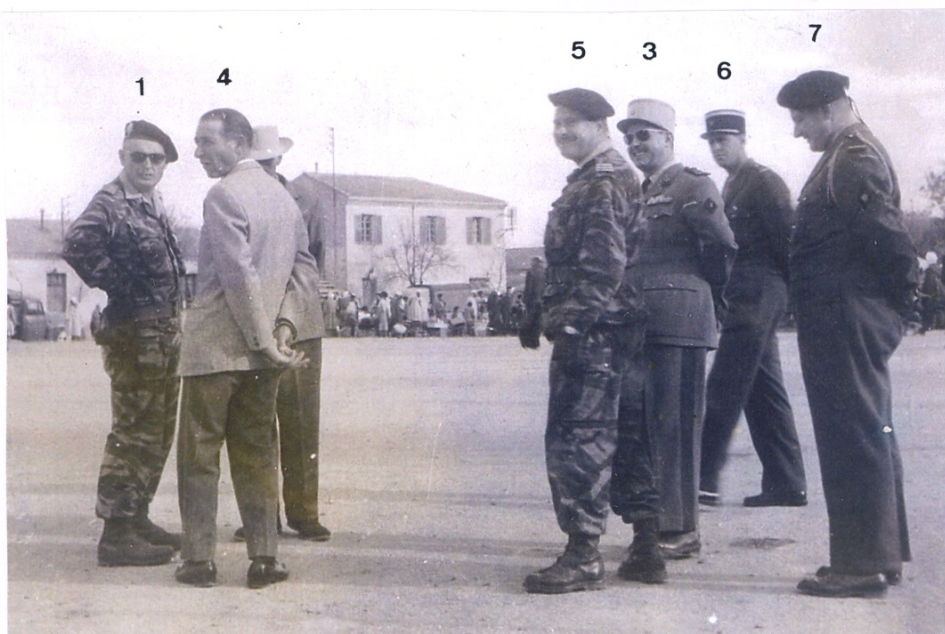
Il devait exprimer ses talents lorsque la section recevait des visites ou avait lancé des invitations, pour les cérémonies, les fêtes, les hommages aux personnalités officielles, etc. ..



1- Cap.CHARBONNIER

2- S/Lt MONASSE

3- Cap. S.A.S



4- Maire du bourg

5- Cap.TEINTURIER

6- Adj.MONASSI

7- Aspi-Méd.GRESSE



8- Sgt/Ch.CHABOU

9- Sgt.PILARZIC

10- S/Lt LEGIER

13.11.1960 (suite)

Anecdote (suite)

Ayant entendu à la radio le tout jeune Johnny HALLIDAY chanter le réveil militaire dans une tonalité moderne et peu conventionnelle, l'Adjudant BODIN demanda à son clairon d'imiter, dans sa propre expression sonore, le chanteur-musicien, ce qui n'a pas constitué une facilité supplémentaire.

Le calcul du chef de section s'était finalement révélé exact : l'originalité de la présence d'un clairon était reconnue, le rôle de RODHAIN (qu'il était bien le seul à pouvoir remplir) fut étendu à la compagnie et, c'est en vue de l'accueil d'autorités officielles, de gradés de rang élevé, à l'occasion des fêtes de tradition telles que 14 Juillet, 13 Octobre, 11 Novembre, ou de visites, qu'un véhicule du Bataillon venait le chercher pour qu'il intervienne musicalement.

Le préposé musicien s'est parfois demandé ce que pouvaient bien penser les populations du bled ou les rebelles lorsqu'ils entendaient le son du clairon qui ne leur était pas vraiment familier.

Après l'indépendance, lorsque la compagnie occupa un casernement à CONSTANTINE, dans le cadre de ses activités de maintien de l'ordre, les habitants des alentours ont été encore plus nombreux qu'à MERKEB à bénéficier de la sonorisation apportée par leurs nouveaux voisins « Bérêts Noirs ».

Heureusement que le chef de section n'avait pas su qu'un autre de ses soldats, Jean-Claude PREVOST, avait tapé sur un tambour à RUEIL-MALMAISON, lorsqu'il faisait partie du 3^{ème} Régiment d'infanterie de marine : deux musiciens à sa disposition, c'était à coup sûr l'embryon d'un orchestre.

Lorsque les compagnies plieront définitivement bagage et qu'il fallût quitter l'ALGERIE, le clairon -devenu sans usage- fut remis à l'adjudant de compagnie, l'Adjudant CHABRIER. Peut-être est-il depuis demeuré accroché à un mur, civil ou militaire, partageant la gloire du clairon chinois, trophée récupéré par un Ancien en COREE, qui est exposé au quartier GOUPIL, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE !



Pot de départ du
Cap.CHARBONNIER

Des cadres de la 5^e Cie chahutent avec une assis-
tante sociale de passage



A la poursuite d'un petit élément rebelle à proximité
d'AÏN-ARKO



Noter:les "brêlages"
en cuir , héritage
provisoire du II/43^e

17.11.1960 * L'Adjudant Gérard JOURNET, vétéran de COREE et d'INDOCHINE, faisant fonction d'officier du matériel, quitte le régiment.

Il transmet ses consignes au Lieutenant Georges CAPGRAS qui a reçu mission de le remplacer, avec effet du 1^{er} Novembre 1960.

* La 3^{ème} Cie, aux ordres du Lieutenant Bernard AUBERT, est transportée dans la vallée de l'OUED-AKAR pour procéder à sa fouille.

* La 2^{ème} Cie et des éléments de la C.C.S. interviennent avec le PC de l'EMT-1 dans les environs du bourg de HAMMA situé à 10 km au nord de CONSTANTINE, à proximité de l'oued RHUMEL. Le terrain, constitué principalement de vergers, offre des vues limitées étant donné la végétation assez dense.

Afin d'essayer de surprendre un groupe de cinq HLL signalé, le départ des véhicules s'effectue à 3 h. du matin et le bouclage du secteur est effectif au lever du jour.

Cette procédure s'avère payante puisque, dès 7 h., une de nos sections surprend deux rebelles qui, armés de PM allemands, tentent de se défendre, mais sont rapidement mis hors de combat.

Le Colonel de la CASINIERE, présent sur les lieux de l'engagement, aura pris ce jour là quelques risques personnels : Louis-René THEUROT, secrétaire-radio du commandant de l'EMT-1, raconte : (1)

« Le Colonel décide d'aller voir la tête des deux rebelles et le voilà parti en jeep à travers le terrain, armé seulement d'un P.A. Peu après, il revient par le même chemin quand on entend de nouveau « ferrailler ». Deux gars venaient de tomber nez à nez avec deux autres rebelles et les avaient abattus d'une rafale de P.M.

Le Colonel reprit alors sa jeep pour aller se rendre compte. Il constate qu'il était passé, quelques instants auparavant à moins de cinq mètres de l'endroit où les fells étaient planqués dans l'herbe haute.

Ce fut, d'ailleurs, le seul résultat de la journée car le cinquième réussit à passer à travers le bouclage. Il y eut donc, tout de même, quatre armes récupérées ainsi que des papiers ».

(1) livre : « La Mechta Joyeuse » - Tome I-p. 213-214 – Editions : Mémoire de notre Temps – Montpellier – 3^{ème} trimestre 2006 – Op.cit.

17.11.1960 (suite)

* Dans la chambrée des conducteurs de la C.C.S., à AIN-ABID, un des chauffeurs en nettoyant son P.M. laisse partir un coup de feu et tue un autre chauffeur présent.

Bouleversé et traumatisé, l'auteur du coup de feu manifeste l'intention de se suicider. Il doit être maîtrisé et absorber des sédatifs fournis par le médecin du régiment. Puis, il est conduit à la section psychiatrique de l'hôpital de CONSTANTINE où il est interné pour une « cure de sommeil ».

Des officiers du régiment, membres de la commission d'enquête aussitôt constituée, établiront un rapport qui relate les circonstances de l'accident et conduira classiquement au renforcement des consignes et au rappel des ordres s'appliquant au maniement des armes.

Le contexte et l'analyse de ce drame demeureront quelque peu confus, des camarades de la victime ayant remarqué que les deux hommes s'étaient violemment querellés peu de temps auparavant (ils en seraient même venus aux mains) et se trouvaient seuls et sans témoin dans le local au moment de l'accident.

19.11.1960 * Le Général Michel-Marie GOURAUD, commandant le Corps d'Armée de CONSTANTINE et le Général LENNUYEUX, commandant la 14^{ème} D.I., effectuent une inspection des installations et du personnel de l'EMT-2 à OUED-ZENATI.

* Modification des services du vaguemestre :

- Le Sergent-Chef Octave HAUSTANG devient vaguemestre à compter du 1^{er} Novembre 1960 pour les secteurs postaux suivants :
89386/86510/86128 F/86128 G/86128 H

- En ce qui concerne les secteurs postaux : 89598 et 86116 :
c'est le Sergent Jacques ADAM qui est désigné comme vaguemestre à compter du 1^{er} Novembre 1960, puis l'Adjudant Albert BOUICHOU à compter du 20 Novembre 1960

La nomination d'un vaguemestre ou d'un sous-vaguemestre devait faire l'objet d'une « commission » préparée par le Commandant-Major et signée par le Chef de Corps.

19.11.1960 (suite)

Il y est rappelé que l'intéressé doit se conformer au règlement sur le service postal dans les corps de troupe, aux lois et instructions sur le service des postes et télégraphes et que lecture lui a été faite de l'article 247 de la loi du 9 Mars 1928, complétant l'article 401 du Code Pénal réprimant les détournements commis par les vaguemestres.

Le texte répressif est d'ailleurs signé par le nouveau vaguemestre :

« Est puni de la peine prévue au premier alinéa du présent article (emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus, et possibilité d'une amende de 360.000 à 3.600.000 anciens francs) tout militaire et assimilé qui, sans être comptable, aura détourné ou dissipé les deniers ou effets actifs en tenant lieu, ou des pièces, titres, actes, effets mobiliers ou des armes, munitions, matières, denrées ou des objets quelconques appartenant à des militaires ou qui leur avaient été remis pour le service »

- * C'est l'Intendant militaire, Roger VALENTIN (dont les bureaux sont à CONSTANTINE) qui a mis en œuvre la modification organique ayant entraîné la transformation du Bataillon de Corée de type INF/107 en Régiment d'infanterie de type INF/130 et la création de cinq compagnies nouvelles appelées à regrouper les personnels de l'ex « II/43^{ème} R.I. »

Un procès-verbal de la décision de modification parvient ce jour, pour régularisation administrative, au régiment.

- * Le Capitaine CHARBONNIER quitte MONTCALM et la 5^{ème} Cie pour prendre, à AIN-ABID, les fonctions de capitaine opérationnel qu'il avait précédemment occupées à l'EMT-1

22.11.1960 Information générale :

- * Louis JOXE, ministre de l'Education nationale devient « Ministre d'Etat chargé des affaires algériennes ». Il a pour mission de préparer un référendum en ALGERIE et en métropole. Il est appelé à jouer un rôle politique ultérieur important.
- * Le délégué général en ALGERIE : Paul DELOUVRIER est remplacé par Jean MORIN

24.11.1960 * L'EMT-1 est engagé dans l'opération « TRUITE » qui se déploie dans la région d'HAMMA-PLAISANCE, au nord de CONSTANTINE.

Trois compagnies se portent sur le terrain, dont la 1^{ère} commandée par le Capitaine WEBER.

Les modalités et les résultats de cette opération ne sont pas connus.

* A la suite d'un attentat commis à CONSTANTINE, quatre terroristes sont recherchés.

Un élément de l'EMT-1 participe à la recherche et à la tentative de leur mise hors d'état de nuire.

L'intervention qui se déroule dans une zone de maisons et de jardins du quartier SIDI M'CID et au fond des gorges de l'oued RHUMEL a nécessité une mise en place des moyens de bouclage dès 2 h. du matin.

Le travail de fouille, de regroupement des civils, du contrôle des identités incombe à la gendarmerie mobile.

Les terroristes n'ont été ni interceptés, ni même localisés.

25.11.1960 * La 5^{ème} Cie de l'EMT-2 participe à une opération de secteur dans la chaîne montagneuse de la CHEBKA-DES-SELLAOUA, entre AIN-ARKO et KSAR-SBAHI conjointement avec une unité de spahis venus de CANROBERT (ce bourg est situé sur la RN 10 reliant CONSTANTINE à TEBESSA, à 80 km au sud-est de CONSTANTINE).

Le Sous-Lieutenant MONASSE, présent sur les lieux à la tête de sa section, se souvient :

« Au cours de notre progression, nous tombons sur une groupe de huit H.L.L. L'effet de surprise est total de part et d'autre, mais l'affaire tourne finalement à notre avantage. Aux premiers coups de feu, je saute par-dessus une petite butte, avec mon radio, pour nous retrouver à quelques mètres des fells. « Protégé » par une touffe de diss, j'ouvre le feu avec mon P.A. « MAC 50 (1) », mais sans grand succès.

(1) L'armement individuel des officiers et sous-officiers du Bataillon de Corée était soit le pistolet automatique américain COLT 45 (calibre 11 m/m 43), soit le pistolet automatique français MAC 50 (calibre 9 m/m) de la Manufacture d'armes de CHATELLERAULT.

25.11.1960 (suite)

Heureusement, le Sergent BESSIERE et le Caporal-Chef MOREAU débouchent au même instant avec vivacité un peu plus haut sur ma droite en tirant, l'arme à la hanche. Ils mettent instantanément hors de combat ledit H.L.L. Un autre H.L.L., grand bonhomme en kachabia (1) marron, tire sur nous avec un fusil de chasse LEFAUCHEUX. Il est aussitôt abattu ainsi que trois autres rebelles du groupe dont un par notre commandant de compagnie qui a utilisé le MAS 36 emprunté à un de mes hommes.

En contrebas, à gauche, dans un ravin rocailleux, les spahis qui participent à l'affaire mettent au tapis trois autres fellas. Pendant les tirs, le Caporal-Chef JANICAUD, Ancien de COREE et d'INDOCHINE, est atteint par une balle à l'extrême sommet du crâne qui laisse la trace d'une magnifique raie ce qui a pour effet de mettre l'intéressé dans une rage folle et le conduit à tirailler tous azimuts avant de recouvrer son calme.

Dès l'arrêt des tirs, il me semble prudent de procéder à l'inspection des armes des hommes de ma section pour éviter un possible accident.

A l'issue de cet accrochage, bref mais assez intense, nous récupérons les armes des rebelles tués : fusils 303 et Mauser, P.M. Berreta, fusils de chasse). Les huit cadavres (notre capitaine ayant sollicité des spahis la remise des trois qui résultaient de leur propre action) furent conduits à MONTCALM et exposés sur la place du bourg ».

Le Sous-Lieutenant MONASSE fera l'objet d'une citation à l'ordre de la Brigade :

« Jeune officier plein d'allant et de courage, toujours volontaire, a participé à toutes les opérations menées par son unité.

Chef de poste à AIN-ARKO (secteur de CONSTANTINE) a permis, par ses sorties, d'obtenir des renseignements précis sur l'organisation de la rébellion.

Vient de se signaler le 25 Novembre 1960 dans le CHEBKET des SELLAOUA (secteur de CONSTANTINE) en décelant une bande rebelle et par une manœuvre habile, a permis l'encerclement et la mise hors de combat de cinq adversaires ».

Cette citation comporte l'attribution de la croix de la valeur militaire avec étoile de bronze.

(1) KACHABIA : vêtement indigène porté par les hommes, ample et solide, en usage dans les campagnes.

25.11.1960 (suite)

* Des éléments de l'EMT-1 sont engagés dans une opération de secteur dans la région du djebel TOUKOUYA, nécessitant l'installation provisoire d'un campement à AIN-SMARA, puis à OUED-SEGUIN (ce dernier bourg situé sur la route conduisant de CONSTANTINE à TELERGMA).

Il fait mauvais temps, pluie et froid sont de la partie. De grandes tentes pour trente hommes sont montées, elles procurent aux soldats un confort relatif.

La durée de l'opération est de quatre jours pendant lesquels de nombreuses caches sont découvertes. Deux suspects, mais non-armés, sont tués par le tir d'un de nos canons de 106 m/m S.R.

Alors qu'elle approche de l'oued RHUMEL, une section subit un violent tir d'armes automatiques. Les tireurs, installés dans les broussailles, dominent le chemin de progression. Nous enregistrons un blessé dans nos rangs.

Le « PIPER » d'observation repère et signale un groupe de huit hommes qui tente de s'enfuir par le lit de l'oued, à cet endroit profond et en crue.

Un groupe de nos avions d'appui (quatre « T 6 » à hélice) intervient, mitraillant et larguant des bidons de napalm (1).

Compte tenu de la configuration des lieux : oued encaissé, falaises abruptes, végétation masquante, l'intervention des avions ne se révèle pas efficace. Nos compagnies reprennent donc leur ratissage, mais elles sont à nouveau accueillies par des tirs nourris.

Dans l'après-midi, nos propres ripostes -par F.M. et mitrailleuses lourdes de 50- ont rendu la position des rebelles intenable par eux. Ils sont donc contraints de se replier et, pour ce faire, de retraverser l'oued en se mettant à découvert

(1) Utilisé en ALGERIE sous l'appellation de « bidons spéciaux », le napalm avait été employé en COREE et en INDOCHINE. Le Général LORILLOT a autorisé son emploi le 6 Avril 1956, sauf sur des habitations.

25.11.1960 (suite)

Les mitrailleuses A.A. 52 de l'unité les mettent tous hors de combat, sauf un qui, semble-t-il armé d'un P.M., parvient à s'échapper

Les pompiers de CONSTANTINE sont présents sur les lieux de l'accrochage. Ils participent, à nos côtés, à la récupération des cadavres, certains ayant coulé et d'autres dérivant au fil de l'eau.

Sept rebelles morts sont hissés sur la berge, sept armes sont récupérées. Identifiés comme membres de l'encadrement rebelle (responsables politiques, financiers, etc.), leurs corps demeureront exposés quelques heures sur la route pour l'édification des passants et des voyageurs.

Après l'accrochage, un colonel très mécontent (il s'agit du Colonel BABERON, un artilleur de l'état-major divisionnaire au Camp FRAY) intervient auprès du Commandant DUMETZ pour lui faire part de ses reproches : celui de n'avoir pas arrêté, pendant l'accrochage, la circulation civile sur la route qui longe l'oued RHUMEL (en quelque sorte de n'avoir pas assuré la « police de la route ») et, surtout, d'avoir empiété sur le terrain de chasse dévolu aux troupes de secteur.

Le conflit entre troupes de secteur implantées localement et troupes d'intervention venues de l'extérieur est relativement fréquent soit à cause des « chocs d'egos », soit à cause de la perturbation des habitudes des troupes de secteur, soit parce que le résultat de l'opération (armes récupérées, rebelles tués, prisonniers capturés, etc.) bénéficie le plus souvent aux troupes de l'intervention.

26.11.1960 Dans le cadre de l'opération « CRAVATE », le régiment met la 1^{ère} Cie, aux ordres du Capitaine WEBER, à la disposition de son responsable opérationnel.

Sa mission consiste dans le ratissage de la région de BORDJ-BOUDRY-ALI.

Ni le détail, ni les résultats de cette opération ne sont communiqués.

27.11.1960 L'EMT-1 du régiment participe à l'opération « Q.O.T. 16 » :

Engagée au niveau des djebels TOUKOUYA et FELTEN, ladite opération se prolongera dans la vallée de l'oued RHUMEL jusqu'à proximité immédiate de CONSTANTINE.

Sont sur le terrain :

- * La 1^{ère} Cie du 27^{ème} Bataillon d'infanterie, le commando n° 25, le groupe mobile de sécurité n° 4 (composé de F.S.N.A.), la compagnie de circulation routière, plus divers autres éléments de troupes de secteur.

- * Pour l'EMT-1 : la 1^{ère}, la 3^{ème} et la compagnie portée.

En l'absence du Chef de Corps et du Commandant DUMETZ, c'est le Capitaine opérationnel CHARBONNIER qui prend en mains l'opération. Il installe son P.C. sur un éperon dominant la route de CONSTANTINE et l'oued RHUMEL.

Un commandant, venu de TELERGMA, en principe pour « coiffer » ladite opération, ne semble pas être un habitué des opérations sur le terrain et des appuis aériens. N'ayant sans doute pas jugé utile d'abandonner sa tenue de bureau pour un treillis et de prévoir le couchage habituel opérationnel, il aura à supporter sans aucun équipement ou protection les rigueurs des nuits plutôt fraîches à cette époque.

La 3^{ème} Cie, aux ordres du Lieutenant Bernard AUBERT ratisse plus particulièrement le versant du djebel FELTEN.

La compagnie portée, aux ordres du Capitaine Robert CEILLER, intervient dans la région d'OUED- ATHMENIA.

29.11.1960 Le centre de gravité de l'opération commencée le 27 Novembre précédent se déplace vers l'est.

Au cours des accrochages survenus dans cette opération, nous enregistrons deux blessés légers (dont un par accident). Les pertes ennemis s'élèvent à cinq rebelles abattus, dont un identifié comme « responsable militaire » et un comme « responsable liaisons-renseignements ».

29.11.1960 (suite)

Nous saisissons cinq fusils de guerre : deux M.A.S. modèle 36/51, un M.A.S. 36, un MAUSER allemand, un LEBEL, ainsi qu'un fusil de chasse. Il semble que cette dernière arme ait appartenu à un adjudant français tué au cours d'une partie de chasse, à proximité de l'oued RHUMEL, quelques mois auparavant.

30.11.1960 * L'opération Q.O.T.-16 est démontée.

* Coup de projecteur sur la composition du P.C. de l'EMT-1 au mois de Novembre 1960 :

de l'analyse de documents administratifs et des témoignages recueillis (1), on peut retenir que le PC de l'EMT-1 fonctionnait à cette époque sur les bases suivantes :

Le commandant en était Marcel DUMETZ, assisté de trois autres officiers :

- Capitaine Jean-Louis CHARBONNIER, adjoint-opérationnel (présent à partir du 20 Novembre, après avoir transmis le commandement de la 5^{ème} Cie de l'EMT-2 au Lieutenant René TEINTURIER à MONTCALM).
- Médecin-Capitaine PRADON-VALLANCY (détaché à l'unité, mais pour un mois de stage seulement),
- Lieutenant Emile RUFFEL, officier de renseignement

Divers personnels participaient habituellement aux fonctions essentielles du commandement de l'unité :

- **Au niveau du PC proprement dit :**

Un adjudant : SIMON

Un secrétaire : Soldat THEUROT

Un conducteur de jeep (celle du commandant) : Soldat PERIGNY

Un conducteur de jeep (celle de l'adjoint-opérationnel) : Soldat SAIDI

Soit quatre «Bérets Noirs».

(1) Dont celui du radio Louis-René THEUROT.

30.11.1960 (suite)

- **Au niveau des transmissions :**

Un adjudant, responsable du groupe	: BRADY
Un adjoint au responsable	: Caporal-Chef MARTIN
Un radio (jeep du commandant)	: Caporal LAPORTE
Un assistant	: Soldat HAHN

- **Au niveau du renseignement**

Un interprète	: Caporal-Chef CALDERON
Un radio	: Soldat DAMANDE
Un 1 ^{er} chauffeur	: Soldat BERNET
Un 2 ^{ème} chauffeur	: Soldat SOLIER
Un conducteur de jeep (celle de l'OR)	: Soldat PAZIOT
Un chauffeur de DODGE 6 X 6	: CAILLOL
Un responsable de la harka	: ALAZETTA

La harka était constituée d'une dizaine de harkis se déplaçant dans le DODGE 6 X 6 armé d'une mitrailleuse AA52. Elle constituait la protection rapprochée du PC de l'EMT.

- **Au niveau du service de santé :**

Un responsable infirmier	: Caporal-Chef GRANGERE
Un infirmier	: Caporal LEICHTNAM
Un conducteur d'ambulance	: Soldat DE LATTRE

- **Au niveau des véhicules :**

Un responsable du groupe « auto »	: Sergent-Chef MAES
Un mécanicien	: CORNU
Un mécanicien	: HERVE
Un chauffeur	: POHER
Un chauffeur	: ANDREJEVS
Un aide-Assistant	: CASTREC
Un aide-assistant	: VAYSSIERE
Un aide-assistant	: CORDEL

30.11.1960 (suite)

- **Au niveau du ravitaillement :**

Un responsable de l'ordinaire	: XXXX
Un cuisinier	: TENAILLEAU
Un cuisinier	: XXXX
Un aide-cuisinier	: XXXX
Un conducteur de GMC	: XXXX

Le personnel « cuisines » n'intervenait que dans les opérations d'une certaine durée.

Sur le plan du matériel roulant, la présence du PC de l'EMT-1 sur le terrain nécessitait, en général, l'utilisation des matériels suivants :

- **6 jeeps** : 1 pour chacun des officiers
1 pour le responsable des transmissions
1 pour le responsable du groupe « auto »
- **5 GMC** : 1 pour les « impedimenta » divers : tentes, tables, sièges
1 pour le matériel de transmissions
1 pour les cuisines (avec une remorque citerne à eau)
1 pour l'appro
1 pour le dépannage avec grue (lot 7)

- **Matériel roulant divers :**

1 6 X 6 pour les transmissions
1 6 X 6 pour le transport des harkis
1 ambulance
1 moto

Le pilote de la moto, théoriquement prévu pour des liaisons d'urgence, soit ne participait pas effectivement à l'opération, soit était affecté aux autres fonctions du PC.

30.11.1960 (suite)

- **Matériel d'hébergement :**

Les tentes utilisées relevaient de trois modèles :

- * Modèle 49 : 1 tente réservée au commandant
1 tente pour les trois autres officiers
- * Modèle 56 : elle abritait les services :
 - 1 tente pour les cartes et la permanence TRANS
 - 1 tente pour les cuisines
 - 1 tente pour les transmissions (matériel, chiffre)
- * Modèle 46 : elle abritait les hommes
(nombre déterminé en fonction des circonstances et du temps).

Mois de DECEMBRE

03.12.1960 Des éléments de l'EMT-1 -dont la 3^{ème} Cie- sont engagés dans l'opération «EPERVIER » qui se développe dans la forêt du CHETTABAHA (1), importante forêt domaniale située à une douzaine de km au sud-ouest de CONSTANTINE et qui couvre le piémont et la face-est du djebel ZOUAOUI.

La végétation est principalement constituée d'arbres de haute futaie, mais en alternance avec une végétation basse de bruyères.

Un groupe d'une dizaine de rebelles a été repéré.

Le ratissage effectué demeure sans résultat, la zone étant très propice à la dissimulation.

(1) avant le commencement de la rébellion, le lieu était apprécié des habitants de CONSTANTINE qui y déjeunaient le week-end et y organisaient des pique-niques.

03.12.1960 (suite)

L'opération est prolongée jusqu'au 5 Décembre, avec une intervention de la compagnie portée venue en renfort de BOU-NOUARA.

Au démontage de l'opération, un briefing a lieu entre autorités du secteur et officiers du PC. Ces derniers manifestent quelque peu amertume et mauvaise humeur estimant qu'une fois de plus la présence, les efforts et le travail des « Bérets Noirs » n'ont pas été appréciés et que les renseignements, susceptibles de les rendre réellement efficaces, leur avaient été chichement délivrés.

En fait, l'opération avait été conçue à l'initiative du C.R.A. (centre de renseignements et d'action) de CONSTANTINE qui avait réuni les renseignements initiaux justifiant une opération conjointe «troupes de secteur/troupes de réserve», mais -il semble bien- sans un réel désir de coopération de la part des troupes de quadrillage.

Le retour aux cantonnements est réalisé avant la tombée de la nuit.

07.12.1960 Le Lieutenant commandant la « Compagnie de commandement et des services » partant en permission, les dispositions suivantes sont prises :

* Le Lieutenant Georges CAPGRAS en assumera le commandement provisoire,

* L'Aspirant Philippe CRUCIANI expédiera les affaires courantes.

08.12.1960 En fin d'après-midi, la 4^{ème} Cie de l'EMT-2, après avoir participé à une opération locale, rejoint sa base d'AIN-REGADA.

A peine arrivée, la 2^{ème} section commandée par le Sous-Lieutenant Maurice CARLE reçoit un appel en provenance de la ferme KIFAN (poste tenu par des éléments de la compagnie voisine) : le Sergent BONNACIER, chef de la harka de la 6^{ème} Cie, l'informait qu'il était au contact de rebelles retranchés dans une grotte située à 6 km au nord-est d'AIN-REGADA et qu'il avait besoin de grenades lacrymogènes. Le Sous-Lieutenant CARLE se porta alors sur les lieux avec sa section et prit le commandement de l'opération.

08.12.1960 (suite)

Le rapport du Chef de Corps apporte les précisions suivantes :

« Le Sous-Lieutenant CARLE procéda à un grenadage, puis à un épandage d'essence, qu'il enflamma, utilisant une faille verticale aboutissant à la grotte. Il était alors dix huit heures trente, lorsqu'il demanda au soldat KIENTZ, qui se tenait à proximité, de lui donner son pansement individuel pour soigner une brûlure qu'il s'était faite à la main. A ce moment, une longue rafale de pistolet-mitrailleur, tirée de l'intérieur de la grotte, blessait le Lieutenant CARLE et le soldat KIENTZ.

Le Sous-Lieutenant CARLE, atteint de plusieurs balles au ventre, décédait aussitôt.

Le soldat KIENTZ, gravement blessé à la cuisse, décédait presque aussitôt lui aussi. Les deux corps étaient transportés vers le lieu de stationnement des véhicules.

Le Capitaine d'ARGENTRE, commandant la 4^{ème} Cie, averti des événements, se porta sur les lieux. A son arrivée, il entreprit la relève des troupes engagées et effectua le bouclage et l'éclairage de la grotte en vue de la réduction des rebelles, tandis que les corps du Sous-Lieutenant CARLE et du soldat KIENTZ étaient évacués par ambulance sur la morgue de l'hôpital militaire de CONSTANTINE »

Dans cet accrochage, connu sous l'appellation de « l'affaire du KEF-EL-DJAROU », interviendront également la harka de OUED-ZENATI et des éléments des 5^{ème} et 6^{ème} Cies de l'EMT-2.

Le Caporal René VEYRE, qui s'est trouvé au cœur de l'action de la 4^{ème} Cie ce jour-là, se souvient :

Témoignage :

« Depuis début Novembre 1960, ma section était cantonnée à AIN-REGADA, petit bourg sur la route nationale entre OUED-ZENATI et AIN-ABID. Notre chef de section était le Sous-Lieutenant Maurice CARLE.

8 Décembre 1960 – Accrochage de la ferme KIFAN



(photo et drapeau récupérés dans la grotte
après le départ des rebelles)

Caporal René VEYRE (4^e Cie)



(présent le 8/12/1960)

Sous-Lieut. Alain MONASSE (5^e Cie)



(présent le 9/12/1960)

08.12.1960 Témoignage (suite)

Le 8 Décembre, nous partons en opération dans une région située à environ 6 km plein ouest de OUED-ZENATI : le KEF-EL-DJAROU. C'est une zone très vallonnée avec une maigre végétation et parcourue d'oueds, à l'époque à sec. En début d'après-midi, l'opération -qui n'a rien donné- est démontée et nous progressons alors jusqu'aux camions du régiment qui nous attendent sur la route reliant OUED-ZENATI à BORDJ-SABATH. Nous rentrons à AIN-REGADA où nous nous restaurons et décompressons.

Mais, des harkis qui participaient à l'opération ont repéré -après notre départ- un groupe de fellaghas- à proximité de l'endroit que nous appelons communément «la fontaine de KIFAN» (approximativement dans l'oued qui aboutit à la ferme du même nom, sur la route de AIN-REGADA à OUED-ZENATI) et nous recevons l'ordre d'embarquer rapidement pour retourner sur les lieux. Comme il commence à faire frais, je m'équipe de ma veste matelassée pour le trajet. Lorsque les camions nous laissent à proximité du lieu de l'accrochage, je confie ladite veste au chauffeur.

La cache des rebelles se situe au fond de l'oued, encombré d'arbustes, et dissimulée par une végétation assez dense. Le harki que je relève me montre la direction d'où partent les coups de feu à chaque fois que l'on tente d'approcher de l'entrée de la grotte pour examiner les lieux ou tirer sur l'entrée. Les fellas tirent de façon « préventive » et, alors que je me mets en position, des branches à un mètre environ de ma tête sont cassées par le tir des rebelles. Le claquement des balles est assez impressionnant. Vraiment, la grotte est bien « planquée » : située au fond d'un thalweg, les rochers qui en constituent l'entrée sont dissimulés par la végétation. Seul le haut est dégagé, formant une sorte de V, avec deux branches inégales : l'une de plus de deux mètres, l'autre d'un mètre environ, donnant sur le fond de la dépression.

Pensant neutraliser les occupants, le Sous-Lieutenant CARLE envoie un soldat chercher un bidon d'essence auprès des véhicules qui nous ont amenés. Le jerrican est vidé devant ce qui doit être l'entrée de la grotte, invisible du dessus, une allumette craquée qui enflamme l'essence : la végétation et les branchettes brûlent un peu, mais sans grand résultat réel. L'entrée n'est pas davantage visible.

Malheureusement, le chef de section s'est brûlé à une main en enflammant l'essence. Il demande un pansement individuel. Proche de lui, et n'ayant à ce moment pas de mission particulière, puisque je n'ai pas encore localisé l'entrée de la grotte, je lui porte le mien.



Michel KIENTZ

(probablement dernière photo prise

avant le 8 Décembre 1960)

Saint-Cyrien Maurice CARLE

(Promotion " Terre des Hommes ")



Le Caporal-Chef J.C VANDOMME (E.M.T 2 - 4^e Cie)

transportant une prise de guerre



08.12.1960 Témoignage (suite)

Je le retrouve au creux des rochers en V qui forment le dessus de la cache. Michel KIENTZ, qui est tireur au fusil à lunette, nous rejoint pour avoir connaissance de la situation et demander la marche à suivre.

Le Sous-Lieutenant CARLE, KIENTZ et moi sommes donc regroupés et nous nous demandons comment neutraliser cette grotte. KIENTZ enfonce une branche morte dans les interstices du tapis de cailloux qui est sous nos pieds, ce qui a pour effet de déclencher des changements de position des rebelles qui font, en se déplaçant, un bruit que nous percevons. Je pense qu'il ne faut pas rester sur ce terrain instable et dangereux et qu'il serait plus facile d'éviter de servir de cible en s'accrochant au rocher au niveau de la branche la moins haute du V déjà décrit. Je saute en gardant, évidemment, mon PM à la main et réussis à m'agripper à l'aide de mon coude gauche à une arête du rocher. Au milieu du bruit des tirs, j'entends un gémissement du Sous-Lieutenant CARLE qui vient d'être touché et qui est tombé dans le chaos des rochers. KIENTZ est également touché, mais s'étant rejeté en arrière au moment où il reçoit une balle, il n'est pas tombé au fond du thalweg comme notre Sous-Lieutenant. Ma position est plutôt inconfortable et je réfléchis à la façon dont je peux en changer. Le problème est que je suis contraint de passer devant l'entrée de la grotte, ce qui pourrait permettre aux rebelles de me tirer « au vol », d'autant plus que si je glisse pendant mon déplacement, je risque de me retrouver pratiquement devant l'entrée de la grotte ou tout à côté, ce qui me serait fatal. Ayant une grenade dans la poche de poitrine gauche de mon treillis, je parviens à la sortir ; malgré ma position inconfortable, je la dégoupille et la fais glisser dans le trou qui est devant moi. La grenade explose (c'est une O.F.), ce qui doit quand même bien contrarier les occupants de la grotte et, après avoir un peu hésité à sauter, je me décide et me retrouve de l'autre côté du trou grenadé, étonné de n'avoir pas servi de cible. Mais, je suis sain et sauf, avec une petite coupure à la lèvre supérieure et le goût de la poussière du rocher dans la bouche. Je retrouve des camarades « Bérêts Noirs ». Ils me disent que KIENTZ a déjà été évacué et que le chef de section, en cours de récupération, est toujours au fond du thalweg. Au moment de la tombée de la nuit, nous sommes relevés par une section du régiment. Un commando de OUED-ZENATI serait attendu en renfort.

Au camion, je récupère ma veste matelassée auprès du chauffeur. Tous les soldats présents font « la gueule ». De retour au cantonnement, il ne sera guère question de l'accrochage et il ne me sera pas demandé de détail (ni plus tard d'ailleurs).

08.12.1960 Témoignage (suite)

La cache des fells sera fouillée, mais ces derniers pourront s'échapper à la faveur de la nuit. La fouille n'apportera rien d'intéressant.

Le Sous-Lieutenant CARLE et le 1^{ère} Classe KIENTZ seront décorés à titre posthume et leurs noms sont gravés sur la plaque du Monument aux Morts du Bataillon/Régiment de Corée, situé dans la cour de la caserne de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Le Soldat KIENTZ était, au moment où il a été tué « libérable ». La plupart du temps, ceux dont la fin du service en ALGERIE approchait, étaient dispensés « de facto » d'opérations. Pourquoi est-il sorti ce jour-là ? Il avait sans doute rendez-vous avec son destin ! »

A cette date, (8 Décembre 1960), le Sous-Lieutenant CARLE est le troisième officier et Sous-Lieutenant de l'Unité tué en ALGERIE.

Il avait intégré le « 156^{ème} R.I./Régiment de Corée » trois mois auparavant dans le cadre de la fusion « Bataillon de Corée/II 43^{ème} R.I. ». Il faisait partie de ce dernier.

Une note, parue dans une revue militaire, évoquera Maurice CARLE en précisant qu'il était né à MARSEILLE le 14 Février 1937, qu'il avait fait partie de la promotion « Terre d'Afrique » et que son nom avait été donné à la promotion 1962/1963 de la « Corniche MAC-MAHON » de l'E.M.P. d'AUTUN.

Sa nomination posthume au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur accompagnait cette citation :

« Jeune Chef de section, animé d'une haute conception de son rôle d'officier, enthousiaste de son métier, faisant preuve des plus belles qualités de courage de d'abnégation,

S'est remarquablement comporté au cours de toutes les opérations auxquelles il a participé dans le quartier de OUED-ZENATI, se donnant de tout cœur à sa tâche de chef dans la poursuite des bandes rebelles,

Le 8 Décembre 1960, dans le KEF-EL-DJAROU, secteur de CONSTANTINE est tombé à la tête de sa section, alors qu'il s'efforçait de réduire un élément rebelle retranché dans une grotte. Grièvement blessé, est décédé des suites de ses blessures »..

09.12.1960 * Une section de la 5^{ème} Cie, dont le PC est à MONTCALM, est venue appuyer la 4^{ème} Cie.

Au lever du jour, cette section reçoit la mission de fouiller les lieux de l'accrochage de la veille. Le Sous-Lieutenant MONASSE qui la commande escalade l'escarpement rocheux au milieu duquel se situe l'entrée de la grotte. Il est assisté du FSNA MOHAMED et du Caporal-Chef Jack MOREAU. Le Sergent Henri PILLET se positionne en couverture au pied de la falaise. Le chef de section grenade et rafale préventivement l'intérieur de la grotte, mais - effectivement- elle se révèle vide, les rebelles ayant réussi à s'enfuir à la faveur de la nuit.

Il récupère toutefois trois caisses de documents, un vieux revolver 11,43 m/m et un drapeau F.L.N. Les documents sont remis au capitaine commandant la 4^{ème} Cie et le drapeau, conservé par lui à titre de trophée, servira à la décoration de sa chambre.

Le journal « Le Bled » évoquera, peu après, cet épisode et publiera une photo du drapeau tenu par deux soldats de l'EMT-2

*** Information générale :**

Le Général DE GAULLE, Président de la République, arrive en ALGERIE où il séjournera jusqu'au 13 Décembre suivant. Le « Front pour l'Algérie française » lance un ordre de grève générale contre sa présence. Bien qu'il ait évité de se rendre à ALGER et à ORAN, de violentes manifestations des Européens d'Algérie se produisent, entraînant de nombreuses arrestations par la gendarmerie mobile et les CRS.

Ce sera d'ailleurs le dernier déplacement du Président de la République en ALGERIE.

* Le Lieutenant Roger WANG-GENH, commandant la compagnie de base de l'EMT-2, part en permission. Il est provisoirement remplacé par l'Aspirant Gérard LESUEUR à compter du 10 Décembre.

La compagnie de base, créée au mois de Septembre précédent au moment de la transformation du Bataillon en régiment était en fait l'ancienne compagnie de commandement, d'appui et des services du II/43^{ème} R.I.

09.12.1960 (suite)

Elle était cantonnée à OUED-ZENATI, à proximité du P.C. de l'EMT-2, à la disposition duquel elle était affectée. Mi-administrative, mi-opérationnelle, cette compagnie était commandée par le Lieutenant Roger WANG-GENH qui était d'origine à la fois française et vietnamienne. Officier d'allure solide et râblé, sympathique dans son commandement, il avait fait venir son épouse et ses quatre enfants (rapidement surnommés par la troupe : les « enzymes ») qui logeaient dans le bourg. Sa femme, Française métropolitaine, était très sensiblement plus grande que lui, le dépassant d'une tête, ce qui conduisait ceux qui les apercevaient marchant côte à côte à penser qu'ils formaient un couple curieux !

10.12.1960 Des éléments de l'EMT-1 sont engagés dans l'opération « QOT-17 » devant se dérouler sur le versant sud du djebel SIDI-DRISS, situé à une trentaine de km au nord-ouest de CONSTANTINE.

Sa durée prévisible est d'une semaine. Il fait très mauvais temps : la pluie et la neige accentuent le froid ambiant.

A peine installées, les tentes du campement doivent être démontées, l'opération prévue étant annulée.

Les compagnies sont alors dirigées vers CONSTANTINE où des manifestations, tournant à l'émeute, ont commencé et devraient se poursuivre.

De nombreuses forces de l'ordre occupent la ville : gendarmes mobiles, paras, légionnaires, spahis, unités diverses. Les manifestants, en général jeunes, sont dispersés à coup de crosses et de matraques. Les participants et les slogans utilisés sont de toutes origines « Algérie française », évidemment, mais aussi « Algérie algérienne » ou « Algérie musulmane ». On entend « vive DE GAULLE » et même « vive BOURGUIBA ». Manifestement, les manifestants pieds-noirs et la population cherchent par leur amabilité et leur accueil à se concilier les forces du maintien de l'ordre, du moins quand il s'agit de militaires. Ils offrent à boire du café, de l'alcool, ils proposent des abris pour la nuit, car il fait vraiment très froid.

A CONSTANTINE même, les manifestations n'ont que des conséquences limitées, en tout cas bien moins importantes qu'à ALGER.

10.12.1960 (suite)

Mais aux manifestations européennes succédèrent les manifestations musulmanes (dont il se dit dans l'unité qu'elles seraient plus ou moins « organisées » par les sections administratives urbaines – S.A.U., plus proches des pouvoirs civils). L'émeute se développe : drapeaux F.L.N. brandis, magasins incendiés, européens lynchés, l'armée doit ouvrir le feu. Le bilan (1) de ces troubles est compris entre 96 et 113 tués, dont un certain nombre d'Européens, et 200 blessés.

Les « Bérets Noirs » stationnent en ville, jusqu'au 18 Décembre suivant, assurant le maintien de l'ordre par leur présence et leurs patrouilles. Les compagnies cantonneront au camp FRAY, le PC étant installé en centre ville, place du Koudiat.

12.12.1960 La cérémonie d'inhumation du Sous-Lieutenant CARLE et du soldat KIENTZ a lieu à CONSTANTINE.

Le texte de l'allocution concernant l'officier, prononcée par le Chef de Bataillon CASTEL, commandant l'EMT-2 du régiment, a été conservé par un camarade présent :

« En même temps que nous lui rendons les derniers honneurs, j'ai la douloureuse mission d'adresser l'adieu de ses chefs et de ses camarades au Sous-Lieutenant CARLE Maurice, de la 4^{ème} Cie de l'EMT-2 du 156^{ème} R.I.

Ces honneurs, nous les lui devons d'autant plus qu'il est tombé glorieusement, en plein combat, en donnant le meilleur de lui-même, contre un ennemi d'une valeur confirmée.

Entré en 1957 à l'Ecole spéciale militaire Inter-Armes de COETQUIDAN, il recevait, en 1959, le galon de Sous-Lieutenant, faisant ensuite un stage à l'Ecole d'Application de l'Infanterie à SAINT-MAIXENT où il mettait en relief ses qualités de chef et d'instructeur.

(1) Ce bilan est la conséquence directe d'une déclaration de ce jour du Général DE GAULLE, à BLIDA, près d'ALGER » : « le référendum prochain conduira à une ALGERIE algérienne qui, tous les jours, deviendra plus algérienne que la veille »

12.12.1960 (suite)

Affecté le 13 Septembre 1960 au 156^{ème} R.I.-Régiment de Corée, en ALGERIE, il prenait immédiatement le commandement d'une section de la 4^{ème} Cie.

De caractère dynamique, d'une humeur toujours égale, travailleur et consciencieux, juste dans son commandement, aimé de ses hommes autant que de ses camarades, il avait su, en peu de temps, animer sa section de cet esprit que l'on ne retrouve que dans une section où règne une franche et cordiale camaraderie.

Le 8 Décembre 1960, une balle meurtrière devait le frapper alors qu'à la tête de sa section il entraînait ses hommes dans une action difficile.

Mon cher CARLE, en m'inclinant devant votre cercueil, je voudrais vous exprimer toute l'émotion de vos compagnons d'armes qui vous connaissaient bien. Je voudrais encore vous dire l'admiration de tous ceux qui vous virent tomber au cours de cette mission que vous accomplissiez tout simplement, comme le font les hommes de valeur. Votre sacrifice, qui écourte glorieusement votre carrière de soldat, donne à votre vie la plénitude de son sens.

Me faisant l'interprète du Régiment et de la 4^{ème} Cie en particulier, je puis vous assurer que nous conserverons pieusement votre souvenir.

Avant de vous quitter, ma pensée va à votre épouse, à votre famille et à tous vos proches que ce deuil vient de frapper. Qu'ils soient assurés de toute notre douloureuse sympathie.

C'est avec une émotion intense que je salue votre dépouille.

Adieu ... Sous-Lieutenant CARLE »

Au cours de cette cérémonie, il fut fait Chevalier de la Légion d'Honneur et reçut la croix de la Valeur militaire avec palme.

13.12.1960 Le Capitaine Jean WEBER, titulaire d'un congé libérable, doit quitter le Régiment.

Il transmet donc le commandement provisoire de la 1^{ère} Cie au Lieutenant Jean ARRIGHI.

17.12.1960 La « Dépêche de Constantine » rend compte d'une opération de police menée à CONSTANTINE par des éléments du Régiment de Corée, sous le titre :

« Un groupe de terroristes surpris rue Ouled-Brahim à CONSTANTINE – Un des HLL abattu. »

« ... Le calme a été complet, hier, à CONSTANTINE où un important service d'ordre est toujours en place. Cependant dans l'après-midi, vers 14 h., la population a été alertée par quatre explosions successives et par des coups de feu tirés dans le quartier de la rue Ouled-Brahim située en contrebas du Faubourg Saint Jacques.

Une opération, menée par les forces de l'ordre, venait de se déclencher dans ce quartier populeux à la suite de renseignements fournis par la population.

La présence d'un groupe de terroristes avait été signalée et un bref accrochage se produisit entre nos troupes et les HLL.

Après un combat acharné, mené tant à l'intérieur que sur les toits de l'immeuble abritant les terroristes, les « Bérets Noirs » réussirent à abattre un malfaiteur. Il s'agit du nommé BOUFERARA Mohamed Ben Ahmed notoirement connu par les services de police sous le surnom de LAZHID. Son arme (un P.M.), ainsi qu'un P.A. et de nombreuses munitions ont été récupérés. Les autres malfaiteurs ont réussi à s'enfuir. »

19.12.1960 L'officier « opérationnel » de l'EMT-1, le Capitaine Jean-Louis CHARBONNIER, part en permission d'une durée d'une quinzaine de jours.

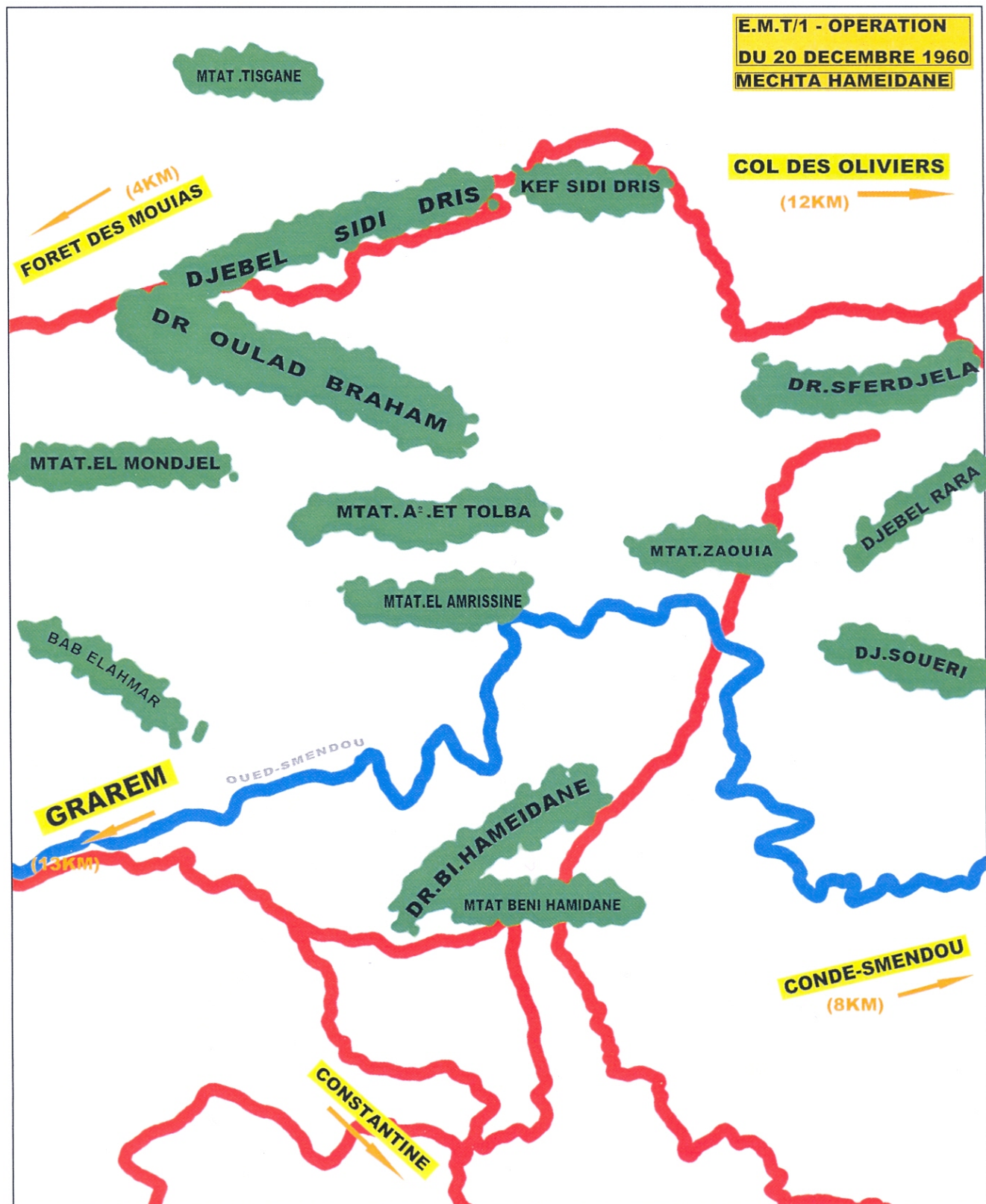
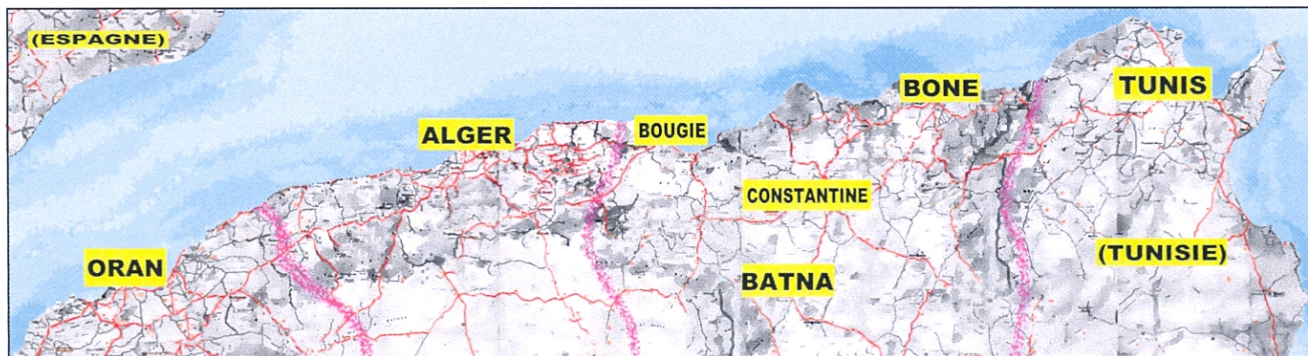
20.12.1960 Après son intervention à CONSTANTINE et le retour au calme l'EMT-1 rejoint ses cantonnements pour un repos de 48 h.

Puis, à l'initiative du Secteur, il retourne sur le terrain, à l'endroit même qu'il a dû quitter rapidement le 10 Décembre, précisément pour se rendre à CONSTANTINE.

La nouvelle opération prend donc place dans les environs du djebel SIDI-DRISS, à proximité du poste S.A.S. de BENI-HAMELDANNE.

Il fait très froid. Le KEF-SIDI-DRISS (1223 m) est couvert de neige et brille sous les rayons du soleil.

Des caches, découvertes pendant l'opération (et au cours de laquelle nous capturons trois rebelles), ont été extraits : chaussures, linges et pièces de vêtements (dont des chaussettes), ravitaillement (conserves).



子永坊

E.M.T - 2



La harka montée
de OUED-ZÉNATI
(S/Lieut.Jean-Claude
LUCE)

Retour de patrouille

Une partie des
harkis



1.Le Chef de la harka
2.Son adjoint:BOUTROUCHE
(sourd et muet)
3.Le radio

22.12.1960 Information générale :

Le Premier Ministre, Michel DEBRE, déclare :

« L'ALGERIE que prévoit DE GAULLE est une ALGERIE avec drapeau français et armée française. Pour DE GAULLE, la république algérienne est à échéance de 30 ans ».

25.12.1960 * Comme c'est la tradition pour les fêtes de NOEL, les services de l'approvisionnement participent à l'amélioration du repas de midi, qui comprend dinde et bûche.

* Les services sociaux de l'armée attribuent un électrophone à transistor, fonctionnant sur pile, destiné à l'équipement du foyer de l'EMT-1 dont la création est envisagée à AIN-ABID.

Par ailleurs, chaque service de la C.C.S. est doté d'un matériel nouveau. Il s'agit d'une bicyclette de couleur kaki, mais sans accessoires. Notamment, l'éclairage n'est pas considéré par l'autorité supérieure comme indispensable, puisque la circulation est impossible après le couvre-feu.

26.12.1960 Le journal des armées « Le BLED » publie un reportage signé P. JOTREAU, dans le cadre de sa rubrique « Film d'Unité ».

Le reportage concerne les compagnies de l'EMT-2 du 156^{ème} R.I., dont le PC est installé à OUED-ZENATI.

La qualité d'impression du journal et son ancienneté ne permettent pas la reproduction actuelle des six photos qui illustrent l'article, mais les noms de plusieurs « Bérêts Noirs », avec leurs fonctions, sont mentionnés.

- **Commentaire de la photo n° 1**

Cette région est essentiellement agricole. Une variété de blé ne porte-t-elle pas le nom « d'oued-zenati » ? Afin de promouvoir l'accession des Musulmans à l'exploitation rurale, la C.A.P.E.R. a mis à leur disposition l'outillage nécessaire. Dans quelques années, ils seront propriétaires des champs dont ils tirent aujourd'hui leur subsistance. Aussi quatorze cents personnes se sont-elles regroupées à AIN-REGADA. Claude DACHY, André LAVOISNE et Pierre CRESPEL traversent le « parking » où les charrues attendent de prendre la direction des champs.

26.12.1960 (suite)

- **Commentaire de la photo n° 2**

La 4^{ème} Cie est installée à AIN-REGADA. Le ravitaillement des postes éloignés -et certains comme PA 3- ne sont pas à moins d'une centaine de kilomètres (1) l'oblige deux fois par semaine à organiser des convois qui circulent sur des pistes difficilement praticables en hiver. Mais, en dehors de cette mission, il faut patrouiller à travers champs. La rencontre d'un berger apporte une diversion à la monotonie de la sortie. Aussi Michel GUEVILLE, cultivateur à VARANGEVILLE, Pierre CHANSON et Abdelkader FIDJEL ne manquent pas d'échanger quelques mots avec lui.

- **Commentaire de la photo n° 3**

A DAVRIEUX, à la fin du mois d'Août, neuf anciens du Bataillon de Corée se réunissaient pour constituer le noyau de la harka du 156^{ème} R.I. Le Sergent BONNACIER, qui s'est passionné pour cette entreprise, ne disposait alors que d'une jument récupérée. Dans ce terrain plat, facile aux sabots du cheval, il désirait une grande harka montée. Avec Arribi AMAR, Aïdi BELKACEM, Amidani ABDERHAMAN, Berguiet MAHFOUD et quelques uns de leurs camarades, il peut maintenant arriver sur les mechtas au galop et surprendre, d'aventure, les indésirables.

(1) Il y a une erreur sur la distance entre le poste d'AIN-REGADA et le P.A. (point d'appui) 3 Celle-ci n'est, en réalité, que de 20 km.

26.12.1960 (suite)

- **Commentaire de la photo n° 4**

Les djebels qui bordent la plaine de MONTCALM font aussi partie du domaine des hommes de la 5^{ème} Cie. Depuis le mois d'Août 1960, sans subir eux-mêmes aucune perte, ils ont récupéré huit fusils de guerre, deux pistolets et deux fusils de chasse ; le 9 Novembre dernier, nouveau beau résultat avec la mise hors de combat de TAKOUK SALAH qui terrorisait les populations depuis 1955. Ici, S.N.P.(1) MOHAMED, MOREAU avec les Sergents FERHAT et PILLET, déploient un drapeau F.L.N. tombé entre leurs mains au cours d'un récent accrochage.

- **Commentaire de la photo n° 5**

Le 156^{ème} R.I. a été récemment formé par l'amalgame du 2/43^{ème} R.I. et du Bataillon de Corée, ce qui lui vaut parfois de porter le nom de « Régiment de Corée ». Installés dans le quartier d'OUED-ZENATI, les biffins qui occupent les différents postes de l'EMT-2 connaissent bien ce « Centre d'Apprentissage » par lequel ils sont passés. Maintenant, fief de la Compagnie d'Appui, voici quelques hommes qui composent les équipages des jeeps-mitrailleuses : Gérard NICOLLE, Claude PARDON, J.C. BUZIN, Frédéric PEPELJNAK et les Sergents MOREAU et KADDOUR.

- **Commentaires de la photo n° 6**

Gérard CABOCHE, René WAROQUIER et Christian EDY mènent une vie plus calme que leurs camarades motorisés : Ils appartiennent aux éléments détachés du 156^{ème} R.I. à qui incombe la garde des fermes. Leur mirador est un véritable perchoir auquel on accède par un escalier qui rappelle singulièrement les greniers de notre enfance ! Aussi l'ont-ils arrangé à leur convenance puisqu'ils jouissent d'une certaine autonomie. Nul ne s'étonne de les voir s'installer de bon matin autour d'une corbeille de dattes ! La ferme KIFAN est l'une des treize exploitations ainsi protégées.

(1) S.N.P. : ce sigle signifie « sans nom patronymique ». Pour identifier un ressortissant mâle d'un pays de tradition arabe, celle-ci imposait la formulation suivante :

Prénom, suivi de BEN + prénom du père, suivi de BEN + prénom du grand-père.

Pour les filles BEN était remplacé par BENT (fille de ...)

Chez les Kabyles, BEN était remplacé par AIT.

L'adoption du nom patronymique (parfois un surnom au moment de son choix) a donc constitué une réelle simplification administrative.

27.12.1960 * Sous la conduite de l'officier de renseignements de l'EMT-1, le Lieutenant Emile RUFFEL, une chasse aux sangliers est organisée dans le djebel OUM-SETTAS au nord d'AIN-ABID.

Il fait froid. La neige est tombée en abondance.

Dès 7 h. du matin, au lever du jour, le groupe de soldats et de harkis s'engage dans la campagne et la progression s'avère pénible dans les terrains labourés.

Quelques « cochons » sont bien entrevus, mais ils sont loin et échappent au tir du fusil-mitrailleur.

Après 3 h. de marche dans le djebel, les soldats font retour par la ferme BOU-HADJAR, lieu de cantonnement de la 2^{ème} Cie. Cette grande ferme appartenait à un propriétaire arabe et a fait l'objet d'une réquisition par l'armée. C'est un beau bâtiment avec un patio et une galerie intérieurs, son bassin central recueillant les eaux de pluie reçues par les quatre pentes des toits qui convergent. Le sol et les murs sont recouverts de carreaux.

Les « Bérêts Noirs » qui l'occupent accueillent leurs camarades, chasseurs et bredouilles, en leur offrant un solide casse-croûte.

Poète à ses heures, Louis-René THEUROT, secrétaire-radio du Commandant DUMETZ, écrit le même jour à sa famille, en France, pour lui conter sa partie de chasse (1)

* Le Lieutenant-Colonel Pierre BERNARDEAU rejoint le régiment.

Il est appelé à en prendre le commandement en second, à AIN-ABID.

31.12.1960 * Des éléments de l'EMT-2 sont engagés à proximité de la ferme GUENAFED, située au sud de la R.N. 20 reliant OUED-ZENATI au KROUB, entre AIN-REGADA et MONTCALM.

Au cours d'un accrochage, le soldat Gérard FRETAY, de l'EMT-2, est blessé par balle à la jambe.

(1) Lire « La Mechta Joyeuse » - Tome 1, p. 250/251 (op.cit.)

31.12.1960 (suite)

* Le Lieutenant-Colonel de la CASINIERE quitte le régiment pour rejoindre sa nouvelle affectation. Il s'agit du poste d'Attaché militaire près l'Ambassade de France en Espagne, à MADRID. Cette affectation, semble-t-il non sollicitée par lui, l'a surpris et l'a amené à tenir quelques propos désabusés sur les « servitudes et grandeurs militaires ». Il est très ému, et même : pleure, lorsqu'il évoque son départ devant quelques-uns de ses hommes.

C'est le Colonel Pierre ROLLIN qui lui succède.

Une prise d'armes à AIN-ABID sert de cadre à la passation des pouvoirs.

Le Chef de Corps sortant était apprécié des soldats et de l'encadrement de l'unité. Bien que d'apparence sévère, probablement timide et communiquant peu, il faisait preuve de simplicité dans son comportement habituel et dans son style de commandement. On lui savait gré d'avoir déclaré tenir à ce que ses « Bérêts Noirs » ne soient pas assimilés à de vulgaires fantassins « lambda ». Il était considéré comme ayant contribué au maintien de l'esprit de corps « Bataillon de Corée ».

A l'occasion de son départ, les officiers de l'unité lui firent le cadeau d'usage.

* **Commentaire :**

Dans le bled parcouru par le Bataillon, puis régiment « de Corée », la base du logement de la population rurale arabe était le gourbi, plusieurs gourbis accolés constituant une mechta et plusieurs mechtas prenant l'appellation de village (du moins dans le Constantinois)

L'habitat était des plus rudimentaires : sol en terre battue, pas d'eau, pas d'électricité, pas de téléphone, pas d'évacuation des eaux usées, pas de sanitaire, pas de voirie structurée.

Comme il n'y avait pas de cheminée, la fumée des feux allumés à l'intérieur des gourbis traversait le chaume qui constituait l'épaisseur des toits (alors que les paysans gaulois connaissaient et pratiquaient, eux, la cheminée).

Les murs étaient constitués de briques de terre, en pierrailles ou en branchages tressés, les portes et les chambranles des gourbis étaient en planches de bois brut et fermaient approximativement. Il n'y avait pas de fenêtres à proprement parler, mais parfois des lucarnes.



Décor vu et revu

Gourbi

Logement de base

Accès par la cour

intérieure d'une

mechta

Mechta



Village

(groupe de mech-

tas)



31.12.1960 (suite)

les gourbis et les mechtas étaient le plus souvent entourés de murets de pierres sèches, non cimentées.

Le sol était assez propre, les femmes arabes semblant passer une partie de leur temps à balayer à l'aide de balais constitués de roseaux ou de branchages.

A l'intérieur des « maisons », pas ou peu de mobilier : un coffre, des étagères en bois brut, du matériel de cuisine de base : chaudrons, bien « culottés » en général, louches, cruches à eau, gobelets. Pas de lit, seulement des nattes et des couvertures. Tout le décor était « gris-marron », de la couleur de la terre, à l'exception des couvertures, de grandes dimensions, tissées par les femmes elles-mêmes et non achetées, qui étaient constituées de bandes de couleurs vives et crues.

A l'occasion du passage des soldats, il n'est pas impossible qu'un certain nombre de ces couvertures aient été transférées dans le packaging des soldats-fouilleurs. Pas de bijoux apparents (mais, ils pouvaient avoir été dissimulés depuis longtemps ou à l'approche des soldats).

La fouille des habitations pouvait intervenir dans le cadre d'une manœuvre générale (action de ratissage par exemple) ou d'une opération ponctuelle (sur dénonciation ou obtention d'un renseignement par l'O.R.)

L'intérieur des gourbis ne donnait pas motif à des investigations longues et compliquées : exiguïté, absence de mobilier, etc., mais le seul fait d'y séjourner quelques minutes ou quelques secondes était suffisant pour que les Bérêts Noirs en ressortent couverts de puces !

Lorsqu'il faisait jour et dès que l'approche des soldats français se confirmait, les femmes sortaient toutes dans la cour, s'asseyant, s'accroupissant ou se tenant debout côte à côte, le dos contre le mur des gourbis. Certaines s'enlaidissaient volontairement : visages salis par des traces de charbon de bois, mains boueuses, etc. A côté des femmes, les enfants, garçonnets ou filles toujours très jeunes et, un peu plus loin, les très vieux, les « CHIBANIS ». Pratiquement pas de mâles adolescents ou adultes : la plupart des villages se révélaient « sans hommes ».

Il n'y avait pas de chiens, non plus. Susceptibles de se mettre à hurler, en particulier la nuit, à l'approche des rebelles circulant de villages en villages ou en mission dans un village particulier, ils avaient tous été tués par les villageois indigènes, suivant les consignes du FLN.

31.12.1960 (suite)

Lorsque l'ordre n'avait pas été exécuté assez vite, les responsables rebelles exigeaient, à titre de représailles, que les propriétaires des animaux provisoirement survivants les étouffent à mains nues, publiquement, devant les habitants du village, en leur écrasant les côtes. Les jappements entendus la nuit, dans les miradors occupés par des sentinelles françaises, étaient ceux des chacals sauvages, assez nombreux (1)

Les « cachettes » des villageois consistaient fréquemment dans la réutilisation des matemores, trous parfois très importants creusés dans le sol, n'ayant qu'une entrée réduite (permettant toutefois le passage d'un corps humain), étanches et dans lesquels les paysans algériens stockaient leur blé en grains, propriété collective du village.

(1) Le Bataillon de Corée ne disposait pas de chiens éclaireurs, démineurs ou pisteurs en ALGERIE. Il faudra attendre 1962, c'est-à-dire presque la fin de la guerre, pour qu'apparaissent dans l'organigramme de l'unité, devenue régiment, un peloton cynophile et la présence d'un sous-lieutenant vétérinaire.. Quant aux chiens, en général des bergers allemands qui accompagnaient souvent les soldats sur le terrain, ils étaient la propriété personnelle d'un cadre ou la propriété collective d'une section ou d'une compagnie.

Dans « L'Ancien d'Algérie » de Février 2008, n° 464, page 19, Jean-Louis CERCEAU évoque dans un article intitulé « les chiens de guerre » l'emploi tardif des chiens par l'armée française : en 1949, le 10^{ème} groupe vétérinaire installé à LYNX (Allemagne) a pour mission l'acquisition et le dressage des chiens de guerre.

Quatre mille de ceux-ci seront utilisés de 1954 à 1962, mais ce n'est qu'à partir de 1958 que les pelotons cynophiles seront pleinement opérationnels, compte tenu des délais nécessaires au dressage des animaux et à la multiplicité de leurs interventions : garde, guet, opérations de ratissage, d'ouverture de routes et de voies ferrées, de fouille de locaux suspects et de grottes, de pistage, de recherche d'individus en fuite.

Le service vétérinaire militaire, en ALGERIE, bénéficie du concours de médecins-vétérinaires appelés du contingent. Les « groupes vétérinaires » mettent leurs chiens à la disposition des unités de secteur, ainsi qu'à celle des grandes opérations organisées en 1959 au titre du plan « CHALLE ».

De nombreux chiens seront décorés de la Valeur militaire et 157 d'entre eux seront tués en service.

31.12.1960 (suite)

Ces matemores étaient creusées soit dans la cour des mechtas, soit à l'extérieur à proximité. Elles pouvaient, en cas de nécessité constituer (et en fait elles constituaient souvent !) des caches. Les intéressés mettaient beaucoup de talent pour en dissimuler l'entrée : reconstitution d'un tas de pierres, stockage de fagots, tas de roseaux. On a même vu des ruches en activité masquer l'entrée dissimulée des cachettes. Il n'était pas facile de déplacer lesdites ruches pour fouiller, sonder et même grenader une surface suspecte.

Si la cache contenait des céréales, en principe du blé, il ne pouvait y avoir d'occupant : le gaz carbonique dégagé par les céréales l'aurait asphyxié. Ce n'était, évidemment, pas le cas lorsqu'on se trouvait en présence d'une grotte naturelle ou confectionnée par les rebelles !

La fouille des habitations pouvait aussi intervenir de nuit, le plus souvent à la suite d'une information ou du résultat de présomptions établies par les services de renseignements du Bataillon. L'approche des lieux se faisait à pied et le plus discrètement possible, le village étant encerclé et « sécurisé ». Les habitants étaient assez sommairement examinés et comptés à l'aide de lampes électriques ou, selon l'importance de l'affaire, rassemblés à l'extérieur.

En fait, la fouille qui suivait était plutôt destinée à créer une ambiance d'insécurité pour les rebelles, éventuellement mettre la main sur des blessés soignés à la suite d'un accrochage. Elle n'était pas réellement productive et, à part du blé en volume estimé trop important (il pouvait alors s'agir du ravitaillement dont avait besoin l'intendance rebelle), les soldats ne découvraient, en général, pas grand chose.

Un des amusements occasionnels de ces derniers consistait, après avoir examiné la rangée de femmes allongées sur des nattes, et éclairées à l'aide de lampes électriques de poche (et choisi sans doute la plus jolie !), de déclarer à propos de l'une d'entre elles, sur un ton convainquant : « toi, fellagha ».

31.12.1960 (suite)

Pour prouver qu'elle n'était pas fellagha, du moins un fellagha masculin, elle relevait jusqu'au menton le vêtement long, espèce de tunique lui servant de chemise de nuit, et le soldat-vérificateur pouvait constater qu'il s'agissait bien d'une femme (1)

* Le Capitaine-opérationnel CHARBONNIER a conservé, dans ses archives personnelles, un tableau récapitulatif des chiffres se rapportant aux activités opérationnelles de l'unité (Bataillon jusqu'en Septembre 1960, puis Régiment) pendant l'année 1960 :

Pertes amies :

- Tués..... 10
dont un officier (S/Lt. CARLE) et deux sous-officiers
(Sergent-Chef LANGLOIS et Sergent OSINSKI)
- Blessés 10

Pertes rebelles :

- Tués 96
- Prisonniers 54

Armement saisi :

- Fusils-mitrailleurs/mitrailleuses néant
- Pistolets-mitrailleurs 10
- Fusils de guerre 43
- Fusils de chasse 14
- Pistolets automatiques 10

(1) La vérification était facilitée par le fait que les femmes arabes, pour des motifs sans doute liés à la religion ou à l'hygiène, supprimaient leurs poils pubiens. D'ailleurs, dans les épiceries arabes les plus rudimentaires à la campagne et loin de toute ville ou village européens (là où l'huile de cuisine s'achetait au verre, les bougies et les allumettes à la pièce, le sel par dizaines de grammes dans des cornets en papier-journal, tant les gens étaient pauvres), on trouvait des tubes de « crème dépilatoire TAKY », la marque soit à la mode, soit la moins chère du marché. Cette constatation était, au premier abord, surprenante pour un Européen arrivant de métropole et ignorant les us et coutumes de l'Algérie rurale.

31.12.1960

ORDRE de BATAILLE du 156^{ème} R.I/REGIMENT de COREE

Noms & Prénoms	Grades	Dates de naissance	Fonctions
<u>Etat-Major</u>			
ROLLIN Pierre	Colonel	20.01.1909	A.- Chef de corps
BERNARDEAU Pierre	Lieut.-Colonel	29.12.1910	A.- Cdt. en second
TASSAUX Jean	Commandant	23.10.1907	A.- Cdt.-Major
DECAILLY Roger	Commandant	20.05.1916	A.- Chef d'EM
DESIDERI Xavier	Capitaine	01.03.1913	A.- Adj. Cdt. Major
FILAUDEAU Guy	Capitaine	14.05.1927	A.- Off. Opérationnel Adjoint
STEINBERG Claude	Lieutenant	02.01.1936	A.- Médecin-Chef
<u>C.C.S.</u>			
TERRIER Jacques	Lieutenant	23.04.1928	A.- Cdt. de Cie
CAPGRAS Georges	Lieutenant	01.02.1917	A.- Off. matériel Rgt.
LLOPIS Rolland	Sous-Lieutenant	03.02.1937	R.- Chef service auto
BARDOT Jean	Sous-Lieutenant	12.05.1933	R.- Off. transmissions
CRUCIANI Philippe	Aspirant	31.07.1936	R.- Off. sports
PUYOU Jean	Adjudant	28.01.1927	A.- FF/Off. trésorier
BOISARD Emmanuel	Adjudant	13.10.1926	A.- FF/Off. Approv.
CREACH XXXX	Adjudant	05.04.1925	A.- FF/Off. effectifs
GIL Lucien	Adjudant-Chef	01.12.1917	A.- Chef de section protection
<u>EMT-1</u>			
DUMETZ Marcel	Commandant	04.10.1927	A.- Cdt. l'EMT-1
CHARBONNIER Jean-Louis	Capitaine	10.02.1924	A.- Adj. Opérationnel
RUFFEL Emile	Lieutenant	08.11.1933	A.- O.R.
N.B. :			
A : Armée active R : Réservistes			

31.12.1960

**ORDRE de BATAILLE du 156^{ème} R.I/REGIMENT de COREE
(suite)**

Noms & prénoms	Grades	Dates de naissance	Fonctions
<u>1^{ère} Compagnie</u>			
WEBER Jean	Capitaine	07.08.1927	ORSA – Cdt. de Cie
ARRIGHI Jean	Lieutenant	19.08.1928	A.- Chef de section
NUGUES-BOURCHAT Alexandre	Sous-Lieutenant	28.08.1934	A.- Chef de section
DUDIT Jean	Sous-Lieutenant	06.11.1938	R.- Chef de section
HASSAINE Abd-El-Hamid	Sous-Lieutenant	24.12.1938	R.- Chef de section
CHENE Philippe	Aspirant	15.09.1939	R.- Chef de section
LE GALL Joseph	Adjudant	23.06.1927	A.- Chef de section
<u>2^{ème} Compagnie</u>			
PLASSARD Amédée	Lieutenant	24.09.1925	A.- Cdt. de Cie
JESTIN Jean	Lieutenant	12.07.1935	ORSA – Chef section
JACQUET Jean	Sous-Lieutenant	18.05.1937	ORSA – Chef section
BOSCHER Alain	Sous-Lieutenant	02.03.1934	R.- Chef de section,
LASAGNE Roger	Aspirant	04.02.1935	R.- Chef de section
L'HOMME André	Adjudant-Chef	21.06.1922	A.- Chef de section
<u>3^{ème} Compagnie</u>			
L'HERITIER Louis	Capitaine	24.08.1914	A.- Cdt. de Cie
AUBERT Bernard	Lieutenant	20.04.1932	ORSA – Chef section
MARCHAIS Jacques	Sous-Lieutenant	30.05.1933	A - Chef section
PIRIOU Jean-Claude	Sous-Lieutenant	16.05.1937	R.- Chef de section
FAYAUD Bernard	Sous-Lieutenant	25.01.1939	R.- Chef de section
SIEBERT Clément	Aspirant	19.04.1938	R.- Chef de section
GAGNOL Stéphane	Adjudant	07.12.1924	A.- Trésorier-Compt.
FOURCROY Claude	Sergent-Chef	03.04.1927	A.- Adj. Chef section

31.12.1960

**ORDRE de BATAILLE du 156^{ème} R.I/REGIMENT de COREE
(suite)**

Noms & prénoms	Grades	Dates de naissance	Fonctions
<u>Compagnie Portée</u>			
CEILLER Robert	Capitaine	08.08.1926	A.- Cdt. de Cie
TERRAL Raymond	Lieutenant	24.09.1935	A.- Chef de section
BROSSILLON Pierre	Sous-Lieutenant	03.03.1936	R.- Chef de section
BOURDOISEAU Jean	Sous-Lieutenant	05.09.1938	R.- Chef de section
CAPON Jean	Sous-Lieutenant	23.01.1938	R.- Chef de section
SAULNIER Claude	Sous-Lieutenant	11.10.1935	R.- Chef de section
STIVIL Jean	Sergent-Chef	15.11.1932	A.- Chef section Appui
<u>EMT-2</u>			
CASTEL Joseph	Commandant	16.10.1915	A.- Cdt. l'EMT-2
VIGNES André	Capitaine	06.07.1920	A.- Officier OPS
BROCARD Michel	Lieutenant	09.12.1931	A.- O.R.
CATEL Philippe	Aspirant	21.02.1933	R.- Médecin-chef
GRESSE Jean-Marie	Aspirant	02.04.1933	R.- Adj. Médecin-chef
SYLVAIN Jean	Adjudant	03.03.1927	A.- FF/Off. adjoint O.R
LAURO Salvator	Sergent-Chef	21.08.1932	A.- FF/Off. trans.
<u>4^{ème} Compagnie</u>			
du PLESSIS d'ARGENTRE Arnaud	Capitaine	16.01.1930	A.- Cdt. de Cie
de ROBIEN Bruno	Lieutenant	08.02.1935	ORSA- Chef de section
FERRAND Yves	Sous-Lieutenant	21.04.1938	R.- Chef de section
BOUGUES Roger	Aspirant	24.11.1934	R.- Chef de section
LASKRI Chérif	Aspirant	29.05.1938	R.- Chef de section
BODIN Henri	Adjudant	02.07.1927	A.- Chef de section

31.12.1960

**ORDRE de BATAILLE du 156^{ème} R.I/REGIMENT de COREE
(suite)**

Noms & Prénoms	Grades	Dates de naissance	Fonctions
<u>5^{ème} Compagnie</u>			
TEINTURIER René	Capitaine	09.09.1928	A.- Cdt. de Compagnie
PORCEDO Guy	Sous-lieutenant	06.06.1937	ORSA- Chef de section
BATTLE Jean	Sous-Lieutenant	05.09.1939	R.- Chef de section
LEGIER Pierre	Sous-Lieutenant	26.09.1934	R.- Chef de section
MONASSE Alain	Sous-Lieutenant	16.06.1939	R.- Chef de section
MOKHTARI Areski	Sous-Lieutenant	03.11.1937	R.- Chef de section
<u>6^{ème} Compagnie</u>			
DAMEZ Yvon	Capitaine	07.01.1920	A.- Cdt. de Compagnie
JOUGLET Pierre	Lieutenant	26.11.1935	ORSA- Chef de section
PIZANTI Daniel	Sous-Lieutenant	18.07.1938	R.- Chef de section
MARGERIE Alain	Sous-Lieutenant	08.03.1937	R.- Chef de section
MONNIER André	Sous-Lieutenant	22.09.1938	R.- Chef de section
LEFEBVRE Roger	Sous-Lieutenant	15.05.1935	R.- Chef de section
AUTEM Pierre	Sous-Lieutenant	21.07.1935	R.- Chef de section
BLANCHARD Gilbert	Adjudant-Chef	23.02.1925	A.- Chef de section
<u>Compagnie d'Appui</u>			
LORTA François	Capitaine	24.04.1924	A.- Cdt. de Compagnie
AOUSTIN Jean-Claude	Sous-Lieutenant	15.01.1937	R.- chef de section
MARTIN Jean	Sous-Lieutenant	13.07.1936	R.- Chef de section
BUCHET Germain	Sous-Lieutenant	06.02.1938	R.- Chef de section
LUCE Jean-Claude	Sous-Lieutenant	02.09.1939	R.- Chef de section
BARBEREAU Georges	Sous-Lieutenant	20.06.1934	R.- Chef de section

31.12.1960

**ORDRE de BATAILLE du 156^{ème} R.I/REGIMENT de COREE
(suite)**

Noms & Prénoms	Grades	Dates de naissance	Fonctions
<u>Compagnie de base</u>			
WANG-GENH Roger	Lieutenant	03.04.1926	A.- Cdt. de Compagnie
DUBOIS Gérard	Sous-Lieutenant	25.07.1936	R.- Chef de section
LESUEUR Gérard	Aspirant	16.07.1935	R.- Chef de section
PERRON Yvon	Adjudant	03.07.1918	A.- FF/Off. Appro EMT-2

REMARQUE :

- Concernant la 1^{ère} Cie :
 - Le Sous Lieutenant NUGUES-BOURCHAT était issu de SAINT-CYR, promotion « Terre d'Afrique »,
 - Le Capitaine WEBER semble avoir quitté l'unité avant fin 1960
- Le nombre de chefs de section, dans certaines compagnies, peut paraître anormal. Il est probable qu'un certain nombre d'entre eux ait été déjà muté, ou qu'un certain nombre n'ait pas encore rejoint effectivement l'unité à la date du 31.12.1960

31.12.1960

RECAPITULATIF

A la fin de l'année 1960, les effectifs du régiment, à la disposition du commandement de la 14^{ème} D.I. pour 1961, étaient les suivants :

* Colonel : Chef de Corps : Pierre ROLLIN		1
* Lieutenant-Colonel : Commandant en second : Pierre BERNARDEAU		1
* Commandants :		
- Commandant-major : Jean-Jules TASSAUX)		
- Chef d'Etat-Major : Roger DECAILLY (		
- Chef EMT-1 : Marcel DUMETZ)		
- Chef EMT-2 : Joseph CASTEL (		4
* Capitaines		11
* Lieutenants		13
* Sous-Lieutenants		31
* Aspirants		9
* Sous-Officiers :		
- Adjudants-Chefs 7)		
- Adjudants 21 (		
- Sergents-Majors 3)		
- Sergents-Chefs 28 (		
- Sergents 126)		185
Troupe :		
- Caporaux-Chefs 67)		
- Caporaux 228 (		
- Soldats de 1 ^{ère} classe 344 (		
- Soldats de 2 ^{ème} classe 857)		1.496
	ENSEMBLE	1.751

ANNEE 1960

ANNEXE I

Etat des soldats du BATAILLON de COREE libérables du 15 Novembre 1958 au 4 Juin 1959 (Métropolitains uniquement)

(Cet état concerne les contingents d'appel sous les drapeaux : 56/2 A – 56/2 B – 56/2 C – 57/1 A)

- 1.- Cet état concerne 316 « Bérêts Noirs », ce qui est peu sur l'ensemble des hommes incorporés pendant les quatre vingt sept mois de guerre en ALGERIE.

Il permet au lecteur de se faire une opinion -lorsque l'information nécessaire et suffisante lui est communiquée- sur les grades des libérables, le lieu de leur recrutement initial et la référence du département dans lequel ils ont déclaré rejoindre leur « foyer ».

Compte tenu du fait qu'à leur départ du Bataillon les libérables n'ont ni autonomie économique, ni autonomie familiale, la quasi-totalité communique l'adresse des parents (dernière colonne des états). Les départements du lieu de naissance, lorsqu'ils sont connus, coïncident d'ailleurs assez fortement avec ceux déclarés comme nouveaux lieux de résidence.

Le centre de recrutement du contingent 56/2 A présente la particularité d'être, dans la totalité des cas, « RENNES ». Il apparaît en fait que les appelés qui ont servi au Bataillon de Corée étaient originaires, majoritairement, de Bretagne et du grand-ouest de la FRANCE, d'ALSACE, assez peu de la région parisienne et du sud-est, et très peu du centre et du sud.

- 2.- L'année où les jeunes gens atteignent leur vingtième année définit leur « classe », divisée initialement, en deux contingents semestriels, d'où -pour exemple- les désignations : classe 51/1 et 51/2

Mais, à partir de la classe incorporée le 1^{er} Août 1954, chaque semestre est divisé en trois fractions et la lettre ajoutée précise le mois d'appel sous les drapeaux.

Jusqu'en 1956 inclus, le point de départ du calcul est le mois de Février.

A partir de 1957, le point de départ devient le mois de Janvier.

Une année de douze mois se divise donc en six contingents d'appel sous les drapeaux de deux mois :

- Classe XXXX/ 1 A
- Classe XXXX/ 1 B
- Classe XXXX/ 1 C
- Classe XXXX/ 2 A
- Classe XXXX/ 2 B
- Classe XXXX/ 2 C

3.- Lorsqu'ils quittent physiquement l'unité pour rejoindre leur foyer, si les soldats sont titulaires de droits résiduels à permission (qui, en pratique, ne dépassent jamais dix jours), ils sont « rayés des contrôles du Bataillon de Corée » seulement le lendemain du dernier jour de la permission libérable.

LIBERABLES du CONTINGENT 56 / 2 A

Embarquement sur « Commandant QUERE » à PHILIPPEVILLE
le 15 Novembre 1958
(métropolitains uniquement)

Références du libérable	Département du lieu du « foyer » à rejoindre
Sergent BELLEIL Claude né le 21.03.1936 85 – LA ROCHE-SUR-YON – Recrutement RENNES	VENDEE
Sergent CORBIN Claude né le 30.03.1936 62 – FAVEROLLES – Recrutement RENNES	ORNE
Caporal-Chef HERRY Jean-Yves né le 10.04.1936 29 – ST VOUGAY – Recrutement RENNES	FINISTERE
Caporal-Chef NAUD Joseph né le 19.03.1936 49 – ST GERMAIN-SUR-MAINE – Recrutement RENNES	MAINE-ET-LOIRE
Brigadier GUINAUD Guy né le 09.02.1936 37 – CHINON – Recrutement POITIERS	INDRE-ET-LOIRE
Caporal PICARD Pierre né le 14.02.1936 22 – PLEUMEUR-GAUTIER – Recrutement RENNES	COTES-DU-NORD
1 ^{ère} Classe AUMAND Bernard né le 13.05.1936 85 – ST PIERRE DU CHEMIN – Recrutement RENNES	VENDEE
2 ^{ème} Classe BELLANGER Michel né le 17.02.1936 72 – SAUGE-LE GANELON – Recrutement RENNES	SARTHE
2 ^{ème} Classe BELLEGO René né le 08.02.1936 56 – LOCOAL-MENDON – Recrutement RENNES	MORBIHAN
1 ^{ère} Classe BERNIER Jean né le 09.05.1936 44 – NANTES – Recrutement RENNES	LOIRE ATLANTIQUE
2 ^{ème} Classe BIENVENU Patrice né le 30.04.1936 28 - CHATILLON – Recrutement RENNES	SARTHE
2 ^{ème} Classe BIGNON Claude né le 25.05.1936 72 – ST PIERRE-DU-LOROUER – Recrutement RENNES	SARTHE
2 ^{ème} Classe BLIN Jean né le 02.02.1936 61 – ORIGNY-LE-BUTIN – Recrutement RENNES	SARTHE
2 ^{ème} Classe BOEFFARD Xavier né le 07.04.1936 56 – NOYAL-MUGILLAC – Recrutement RENNES	MORBIHAN

1 ^{ère} Classe - BONNIN Claude né le 21.04.1936 49 – LA FOSSE-DE-TIGNE - Recrutement RENNES	MAINE-ET-LOIRE
1 ^{ère} Classe - BOURGEOIS André né le 14.02.1936 61 – COULONGES – Recrutement RENNES	ORNE
1 ^{ère} Classe - BRAULT Victor né le 09.02.1936 53 – AZE – Recrutement RENNES	MAYENNE
1 ^{ère} Classe – CARAMARO Marcel né le 01.03.1936 29 – PENHARS-QUIMPER – Recrutement RENNES	FINISTERE
1 ^{ère} Classe CONNAN Armel né le 08.03.1936 22 – PLELO – Recrutement RENNES	COTES-DU-NORD
2 ^{ème} Classe CORBE Joseph né le 17.05.1936 44 – FROSSAY – Recrutement RENNES	LOIRE-ATLANTIQUE
1 ^{ère} Classe DUPE François né le 26.03.1936 49 – JALLAIS – Recrutement RENNES	MAINE-ET-LOIRE
1 ^{ère} Classe DUROCHER Pierre né le 16.04.1936 35 – NOYAL-VILLAIN – Recrutement RENNES	MAINE-ET-LOIRE
2 ^{ème} Classe ELIARD Michel né le 23.05.1936 14 – VIESSOIX – Recrutement RENNES	CALVADOS
2 ^{ème} Classe FLANDRIN Vital né le 19.03.1936 53 – ST JULIEN-DU-TERROUX – Recrutement RENNES	MAYENNE
1 ^{ère} Classe FOISNEAU Marcel né le 27.02.1936 61 – ST DENIS-DE-VILLENETTE – Recrutement RENNES	ORNE
1 ^{ère} Classe GAUTIER Jacques né le 30.03.1936 75 – PARIS 10 ^{ème} – Recrutement RENNES	MANCHE
2 ^{ème} Classe GODEST Jean né le 24.05.1936 22 – BRELIDY – Recrutement RENNES	COTES-DU-NORD
1 ^{ère} Classe GUIBERT Bernard né le 16.03.1936 85 – DOIX – Recrutement RENNES	VENDEE
1 ^{ère} Classe GUIET Joseph né le 03.05.1936 49 – LA BOISSIERE-SUR-EVRE – Recrutement RENNES	MAINE-ET-LOIRE
2 ^{ème} Classe GUILLEMAND Claude né le 13.02.1936 85 – LA FERRIERE – Recrutement RENNES	VENDEE
1 ^{ère} Classe GUYOMARD Henri né le 11.05.1936 22 – SAINT-BRIEUC – Recrutement RENNES	COTES-DU-NORD
2 ^{ème} Classe HELIE Claude né le 05.03.1936 50- ST MARTIN-DE-CENILLY – Recrutement RENNES	MANCHE
1 ^{ère} Classe HERVIEU Fernand né le 26.05.1936 50 – PON T-HEBERT – Recrutement RENNES	MANCHE
2 ^{ème} Classe HOUDAYER Gilbert né le 28.03.1936 49 – FOUGERE – Recrutement RENNES	MAINE-ET-LOIRE
1 ^{ère} Classe KERVICHE René né le 21.02.1936 56 – LOCMARIA – Recrutement RENNES	MORBIHAN
1 ^{ère} Classe LAIGO Joseph né le 09.05.1936 56 – MONTERBLANC – Recrutement RENNES	MORBIHAN

1 ^{ère} Classe LAMAY Jacques né le 19.04.1936 72 – LE MANS – Recrutement RENNES	SARTHE
1 ^{ère} Classe LEDUC Georges né le 01.03.1936 72 – POILLE/VEGRE – Recrutement RENNES	SARTHE
1 ^{ère} Classe LEMASSON Marcel né le 01.02.1936 44 – LONGEREUIL – Recrutement RENNES	LOIRE-ATLANTIQUE
1 ^{ère} Classe LE RAZER François né le 15.02.1936 29 – GUERLESQUIN – Recrutement RENNES	COTES-DU NORD
2 ^{ème} Classe LIVET Louis né le 03.05.1936 56 – LE CROISTY – Recrutement RENNES	MORBIHAN
2 ^{ème} Classe MACE Michel né le 11.05.1936 85 – LA CHATEIGNERAIE – Recrutement RENNES	VENDEE
1 ^{ère} Classe MONTFORT Alain né le 22.05.1936 29 - SANTEC – Recrutement RENNES	FINISTERE
1 ^{ère} Classe NEEL Maurice né le 14.02.1936 50 – QUETTEHOT – Recrutement RENNES	MANCHE
1 ^{ère} Classe PAPIN Michel né le 26.02.1936 61 – VRIGNY – Recrutement RENNES	ORNE
2 ^{ème} Classe PINEAU Marcel né le 24.04.1936 44 – NANTES – Recrutement RENNES	LOIRE ATLANTIQUE
2 ^{ème} Classe PLOUZE Gilbert né le 17.02.1936 72 – DUNEAU – Recrutement RENNES	SARTHE
1 ^{ère} Classe PRIEUX Claude né le 19.02.1936 75 – PARIS 4 ^{ème} – Recrutement RENNES	MORBIHAN
1 ^{ère} Classe ROUXEL Claude né le 25.04.1936 35 – CUGUEN – Recrutement RENNES	ILLE-ET-VILAINE
1 ^{ère} Classe SEMERY Jacques né le 24.03.1936 50 – ST PIERRE-LANGERS – Recrutement RENNES	MANCHE

LIBERABLES du CONTINGENT 56 / 2 B

Embarquement sur « SIDI OKBA » à PHILIPPEVILLE
le 16 Novembre 1958
(métropolitains uniquement)

Références du libérable	Département du lieu du « foyer » à rejoindre
S/Lieutenant CASTAGNOLI Ernest né le 21.02.1933 2 A – BASTIA – Recrutement AJACCIO	CORSE du SUD
S/Lieutenant GUERARD Philippe né le 09.04.1934 14 – CAEN – Recrutement VALENCIENNES	SEINE MARITIME
Sergent ASTIER Guy né le 03.07.1936 01 – VILLES – Recrutement LYON	HAUTE SAVOIE
Sergent FOURNEL Roger né le 19.08.1936 45 – FRAISSES – Recrutement LYON	LOIRET
Sergent JOSEFKA Alphonse Michel né le 10.08.1936 62 – CARVIN – Recrutement VALENCIENNES	PAS-DE-CALAIS
Sergent ROGIER Michel né le 20.07.1936 07 – PRIVAS – Recrutement LYON	RHONE
Sergent TROESCH André né le 03.08.1936 67 – SCHWENHEIM – Recrutement STRASBOURG	BAS-RHIN
Sergent VALLI Bernard né le 07.07.1936 69 – LYON - Recrutement LYON	RHONE
Caporal-Chef BOCH Georges né le 07.09.1936 83 – TOULON - Recrutement STRASBOURG	BAS-RHIN
Caporal-Chef EBERHARDT Robert né le 27.08.1936 67 – NIEDEROEDEN – Recrutement STRASBOURG	BAS-RHIN
Caporal-Chef FOLLIOT Pierre né le 31.07.1936 76 – LONGUEIL – Recrutement VALENCIENNES	SEINE MARITIME
Caporal-Chef FOUCAUD Claude né le 14.07.1936 85 – SABLES d'OLONNE – Recrutement RENNES	VENDEE
Caporal-Chef JAILLON Marcel né le 10.02.1935 42 – SAINT ETIENNE – Recrutement LYON	LOIRE
Caporal-Chef JOHAN Louis né le 02.08.1936 53 ST ELLIER-DU-MAINE – Recrutement RENNES	MAYENNE
Caporal-Chef KELLER Claude né le 21.08.1936 68 – RIXHEIM – Recrutement STRASBOURG	HAUT RHIN
Caporal-Chef MARTIN Edmond né le 30.06.1936 42 – ROANNE – Recrutement LYON	PARIS

Caporal-Chef MEAUCHAUSSEE Bernard né le 14.06.1936 02 – LAON – Recrutement VALENCIENNES	AISNE
Caporal-Chef MENARD Michel né le 04.06.1936 49 – AVRILLE – Recrutement RENNES	MAINE ET LOIRE
Caporal-Chef MESSY André né le 25.03.1934 74 – ST JULIEN-EN-GENEVOIS – Recrutement LYON	HAUTE SAVOIE
Caporal-Chef PENEL Georges né le 21.06.1936 38 – VIENNE – Recrutement LYON	DROME
Caporal-Chef SCHAEFFER Robert né le 03.08.1936 67 – STRASBOURG – Recrutement STRASBOURG	BAS-RHIN
Caporal-Chef SEUX Roger né le 09.08.1936 07 – ANNONAY – Recrutement LYON	ARDECHE
Caporal-Chef SOULET Michel né le 05.06.1936 76 – NEUVILLE-FERRIERES – Recrutement VALENCIENNES	SEINE MARITIME
Caporal-Chef STEICHEN André né le 06.09.1936 57 – HETTANGE-GRANDE – Recrutement STRASBOURG	MOSELLE
Caporal HERTRICH André né le 24.08.1936 67 – GRIESHEIM – Recrutement STRASBOURG	BAS-RHIN
Caporal LACK Alphonse-Michel né le 19.04.1935 57 – SARREGUEMINES – Recrutement STRASBOURG	MOSELLE
Caporal LE CAM Emile né le 29.06.1936 22 – BEGARD – Recrutement RENNES	COTES-DU-NORD
Caporal LOIZY Claude né le 03.06.1936 76 – ROUEN – Recrutement VALENCIENNES	SEINE MARITIME
Caporal MONTMASSON Michel né le 15.05.1932 74 – LULLY – Recrutement LYON	HAUTE SAVOIE
Caporal PULOCH Michel né le 03.08.1936 02 – FOLEMBRAY – Recrutement VALENCIENNES	AISNE
Caporal SANNIER Lucien né le 06.09.1936 62 – BREMES – Recrutement VALENCIENNES	PAS-DE-CALAIS
Caporal SOLDERMANN Paul né le 02.06.1936 68 – DANNEMARIE – Recrutement STRASBOURG	HAUT RHIN
Caporal TRONCHET Roland né le 31.08.1936 74 – MAGLAND – Recrutement LYON	SAVOIE
1 ^{ère} Classe AUFFRAY André né le 02.07.1936 35 – GEVEZE – Recrutement RENNES	ILLE-ET-VILAINE
2 ^{ème} Classe BERTHOLD Henri né le 25.07.1936 68 – MULHOUSE – Recrutement STRASBOURG	HAUT RHIN
1 ^{ère} Classe BERTIL Rémy né le 16.08.1936 83 – TOULON – Recrutement RENNES	MORBIHAN
2 ^{ème} Classe BETTINGER Jean né le 21.07.1936 94 – SUCY-EN-BRIE – Recrutement LYON	LOIRE
1 ^{ère} Classe BLANC Jean né le 15.06.1936 69 – LYON – Recrutement LYON	RHONE

2 ^{ème} Classe BOTTON André né le 25.08.1936 69 – BEAUJEU – Recrutement LYON	RHONE
1 ^{ère} Classe BOUTIN Robert né le 12.07.1937 76 – LOUVETOT- Recrutement VALENCIENNES	SEINE MARITIME
1 ^{ère} Classe BOUVET Pierre né le 02.07.1936 35 – ACIGNE – Recrutement RENNES	ILLE-ET-VILAINE
1 ^{ère} Classe BRETECHE Jean-Louis né le 25.08.1936 44 – FAY-de-BRETAGNE – Recrutement RENNES	LOIRE ATLANTIQUE
1 ^{ère} Classe BROUSSARD Paul né le 29.07.1936 42 – LA RICAMARIE – Recrutement LYON	LOIRE
1 ^{ère} Classe CAUCHOIS Michel né le 08.06.1936 60 – VENETTE Recrutement VALENCIENNES	OISE
1 ^{ère} Classe CHAIZE Paul né le 27.07.1936 42 – ST PAUL EN JAREZ – Recrutement LYON	LOIRE
2 ^{ème} Classe CHARLES Louis né le 10.07.1936 03 – ST CAPRAIS – Recrutement LYON	ALLIER
1 ^{ère} Classe CHATELAIN Albert né le 16.07.1936 02 – CREPY-EN-LAONNAIS – Recrutement VALENCIENNES	AISNE
1 ^{ère} Classe CHIRENT André né le 23.07.1936 63 – ST GENES – Recrutement LYON	PUY-DE-DOME
2 ^{ème} Classe CHOMIENNE Georges né le 19.06.1936 42 – MOINGT – Recrutement LYON	HAUTE LOIRE
1 ^{ère} Classe CLERCY Jacques né le 14.07.1936 86 – GENCAY – Recrutement RENNES	LOIRE ATLANTIQUE
2 ^{ème} Classe COUILLAUD Pierre né le 15.06.1936 44 – LE LANDREAU – Recrutement RENNES	LOIRE ATLANTIQUE
1 ^{ère} Classe COURAIS Bernard né le 25.07.1936 75 – PARIS 10 ^{ème} – Recrutement LYON	PUY-DE-DOME
2 ^{ème} Classe DALLEY Maurice né le 03.08.1936 17 – ST IGAN d'ANGELY – Recrutement POITIERS	CHARENTE
1 ^{ère} Classe DEKIEN Gérard né le 16.09.1936 59 – CROIX – Recrutement VALENCIENNES	NORD
1 ^{ère} Classe DEQUEANT Michel né le 11.06.1936 62 – AUXI-LE-CHATEAU – Recrutement VALENCIENNES	PAS-DE-CALAIS
2 ^{ème} Classe DESPRES Guy né le 20.08.1936 72 – LE MANS – Recrutement RENNES	LOIRE ATLANTIQUE
1 ^{ère} Classe DREANO Michel né le 10.09.1936 56 – TAUPONT – Recrutement RENNES	MORBIHAN
2 ^{ème} Classe FALIGANT Joseph né le 04.09.1936 49 – TREMENTINES – Recrutement RENNES	MAINE ET LOIRE
1 ^{ère} Classe FURIC René né le 12.09.1936 29 – KERLIOU-NEVEZ – Recrutement RENNES	FINISTERE

1 ^{ère} Classe GAJDOWSKI Edouard né le 18.06.1936 59 – HAVELUY – Recrutement VALENCIENNES	NORD
1 ^{ère} Classe GAUTIER Fernand né le 16.07.1936 72 – LAVARE – Recrutement RENNES	SARTHE
1 ^{ère} Classe GERME Michel né le 09.09.1936 53 – CHAILLAND – Recrutement RENNES	MAYENNE
2 ^{ème} Classe GOURAND Joseph né le 14.09.1936 35 – ESSE – Recrutement RENNES	ILLE ET VILAINE
1 ^{ère} Classe GUEDEZ Jean né le 10.08.1936 29 – HANVECH – Recrutement RENNES	FINISTERE
1 ^{ère} Classe GUERRE Henri né le 03.08.1936 38 – LA TRONCHE – Recrutement LYON	ISERE
1 ^{ère} Classe HACHE Claude né le 29.07.1936 59 – ROUBAIX – Recrutement VALENCIENNES	NORD
1 ^{ère} Classe HAMAUX Martial né le 01.09.1936 62 – MARCK – Recrutement VALENCIENNES	PAS-DE-CALAIS
1 ^{ère} Classe HAMM Alfred né le 03.06.1936 67 – BUTTEN – Recrutement STRASBOURG	BAS-RHIN
1 ^{ère} Classe HECKMANN Bernard né le 14.09.1936 67 – STRASBOURG – Recrutement STRASBOURG	BAS-RHIN
1 ^{ère} Classe HERITIER Edouard né le 28.08.1936 07 – DEVESSET – Recrutement LYON	ARDECHE
2 ^{ème} Classe HUELOU Georges né le 12.07.1936 22 – TREMARGEAT – Recrutement RENNES	COTES-DU-NORD
1 ^{ère} Classe JOGGERST Robert né le 12.08.1936 Allemagne – BOLSBACH – Recrutement STRASBOURG	BAS-RHIN
2 ^{ème} Classe JOYEUX Marcel né le 02.07.1936 03 – TRETEAU – Recrutement LYON	ALLIER
1 ^{ère} Classe KOEBEL Lucien né le 04.08.1936 67 – STRASBOURG – Recrutement STRASBOURG	BAS-RHIN
1 ^{ère} Classe KOHLER Jean-Charles né le 28.08.1936 67 – HATTEN – Recrutement STRASBOURG	BAS-RHIN
1 ^{ère} Classe LAIGLE Marcel né le 11.08.1936 35 – LA CHAPELLE ST MELAINE – Recrutement RENNES	ILLE-ET-VILAINE
2 ^{ème} Classe LECORNEC Michel né le 11.09.1936 69 – LYON 2 ^{ème} – Recrutement LYON	RHONE
2 ^{ème} Classe LEFETAY Léon né le 06.06.1936 14 – PLANQUERY – Recrutement RENNES	CALVADOS
1 ^{ère} Classe LOGEL Lucien né le 23.07.1936 67 – HAQUENAU – Recrutement STRASBOURG	BAS-RHIN
2 ^{ème} Classe LOUAGE Roger né le 21.07.1936 59 – RONCQ – recrutement VALENCIENNES	NORD

1 ^{ère} Classe MASILLIER Daniel né le 09.06.1936 94 – VILLEGRESNES – Recrutement VALENCIENNES	SEINE MARITIME
2 ^{ème} Classe MENU François né le 06.09.1936 59 – LA BASSEE – Recrutement VALENCIENNES	PAS-DE-CALAIS
2 ^{ème} Classe MERLOT Gilbert né le 22.08.1936 57 – Ste MARIE AUX CHENES – Recrutement STRASBOURG	MOSELLE
2 ^{ème} Classe MEUNIER René né le 26.06.1936 49 – CHOLET – Recrutement RENNES	MAINE-ET-LOIRE
2 ^{ème} Classe MINOL Frédelin né le 13.08.1936 59 – ANICHE – Recrutement VALENCIENNES	NORD
2 ^{ème} Classe MIZOULE Henri né le 16.08.1936 15 – BOURNONCLES – Recrutement LYON	CANTAL
2 ^{ème} Classe MUTZIG Jean né le 31.08.1936 68 – BREITENBACH – Recrutement STRASBOURG	HAUT-RHIN
1 ^{ère} Classe NORGEOT Roland né le 13.08.1936 50 – LES CRESNAY – Recrutement RENNES	MANCHE
1 ^{ère} Classe NOYEL Henri né le 14.08.1936 69 – TARARE – Recrutement LYON	LOIRE
1 ^{ère} Classe OSBERGER Pierre né le 14.07.1936 68 – COLMAR – Recrutement STRASBOURG	HAUT-RHIN
2 ^{ème} Classe PASQUIER Lionel né le 23.06.1936 68 – COLMAR – Recrutement VALENCIENNES	SEINE MARITIME
1 ^{ère} Classe PEPIN Claude né le 03.09.1936 76 – BOLBEC – Recrutement VALENCIENNES	PAS-DE-CALAIS
1 ^{ère} Classe PEREZ Maurice né le 19.07.1936 38 – ST PRIEST-VIENNE – Recrutement ALGER	ISERE
1 ^{ère} Classe PETRIZELLI Antoine né le 17.08.1936 38 – GRENOBLE – Recrutement LYON	ISERE
1 ^{ère} Classe PITIOT Pierre né le 11.07.1936 69 – LYON 3 ^{ème} - Recrutement LYON	RHONE
1 ^{ère} Classe POULET René né le 24.06.1936 26 – MORNANS – Recrutement LYON	DROME
1 ^{ère} Classe PROTHERY Noël né le 03.09.1936 69 – CHIROUBLES – Recrutement LYON	RHONE
1 ^{ère} Classe QUEVREUX Guy né le 27.07.1936 59 – CAMBRAI – Recrutement VALENCIENNES	NORD
1 ^{ère} Classe REISTROFFER Edmond né le 07.07.1936 57 – MANOM – Recrutement STRASBOURG	MOSELLE
2 ^{ème} Classe RIOU Guy né le 02.06.1936 26 – CREST – Recrutement LYON	ARDECHE
1 ^{ère} Classe ROCHE Auguste né le 27.08.1936 43 – VOREY – Recrutement LYON	HAUTE LOIRE

2 ^{ème} Classe RUELLAN Francis né le 11.09.1936 22 – ANDEL – Recrutement RENNES	COTES-DU-NORD
2 ^{ème} Classe SCHAAF Roger, Edgard né le 10.08.1936 57 – HANVILLER – Recrutement STRASBOURG	MOSELLE
1 ^{ère} Classe SCHOETTEL Gilbert né le 04.08.1936 68 – COLMAR – Recrutement STRASBOURG	HAUT-RHIN
1 ^{ère} Classe SERVONNAT Maurice né le 05.07.1936 38 – VIENNE – Recrutement LYON	ISERE
2 ^{ème} Classe SPEISSER Jean né le 21.02.1935 68 – METZERAL – Recrutement STRASBOURG	HAUT-RHIN
1 ^{ère} Classe THIMONNIER André né le 18.07.1936 42 – COTTANCE – Recrutement LYON	RHONE
1 ^{ère} Classe TOURNIER Aimé né le 30.08.1936 38 – BOURGOIN-JALLIEU – Recrutement LYON	ISERE
1 ^{ère} Classe TRIoux André né le 04.08.1936 59 – COLLERET – Recrutement VALENCIENNES	NORD
1 ^{ère} Classe VANDEVOORDE René né le 24.10.1931 59 – ROUBAIX – Recrutement VALENCIENNES	ALPES MARITIMES
2 ^{ème} Classe VERDIER Jean né le 05.07.1936 15 – LANDEYRAT – Recrutement LYON	CANTAL
1 ^{ère} Classe VOISIN Pierre né le 26.08.1936 72 – LOMBRON – Recrutement RENNES	SARTHE

LIBERABLES du CONTINGENT 56 / 2 C

Embarquement sur «Général CHANZY» à PHILIPPEVILLE
le 5 Mars 1959
(métropolitains uniquement)

Noms - Prénoms	Compagnie d'affectation	Département du lieu du « foyer » à rejoindre
Sous-Lieutenant PICAUD Alain	CCAS	CREUSE
Sergent AUVRAY Jean	CCAS	LOIR-ET-CHER
Sergent BOLANDER Jean	CCAS	GIRONDE
Sergent DUROT Claude	4 ^{ème} Cie	PARIS 19 ^{ème}
Sergent FINET Jacques	4 ^{ème} Cie	ISERE
Sergent HECQUET Maurice	4 ^{ème} Cie	VAL-DE-MARNE
Sergent HUNE Robert	1 ^{ère} Cie	ALPES MARITIMES
Sergent LALLEMAND Claude	CCAS	HAUTS-DE-SEINE
Sergent NEYRET Michel	CCAS	PARIS 15 ^{ème}
Sergent PATHIER René	CCAS	HAUTS DE SEINE
Sergent POTIER Marcel	CCAS	SEINE-ET-OISE
Sergent TABTI Alain	3 ^{ème} Cie	PARIS 11 ^{ème}
Caporal-Chef MERCIER Jacques	CCAS	PARIS 4 ^{ème}
Caporal LANGE Pierre	CCAS	SEINE-ET-MARNE
Caporal MATHIEU André	4 ^{ème} Cie	PARIS 13 ^{ème}
1 ^{ère} Classe ANDRIEU Jacques	4 ^{ème} Cie	PARIS 18 ^{ème}
2 ^{ème} Classe ARBAUD Jean	3 ^{ème} Cie	BOUCHES-DU-RHONE
1 ^{ère} Classe AUTISSIER Roger	4 ^{ème} Cie	ALLIER
1 ^{ère} Classe BAGHTCHEDJIAN Claude	CCAS	VAL-DE-MARNE
1 ^{ère} Classe BALDASSINI Michel	1 ^{ère} Cie	PARIS 2 ^{ème}
1 ^{ère} Classe BARALE Roger	3 ^{ème} Cie	VAR
1 ^{ère} Classe BERARD Guy	CCAS	SAVOIE
2 ^{ème} Classe BIAUNIE Lucien	2 ^{ème} Cie	PARIS 5 ^{ème}
2 ^{ème} Classe BONDUEL Paul	CCAS	SEINE-SAINT-DENIS
2 ^{ème} Classe BOUCHU Claude	CCAS	ESSONNE
2 ^{ème} Classe BRUNEAU André	4 ^{ème} Cie	PARIS 19 ^{ème}
2 ^{ème} Classe CHAMPAGNE Christian	2 ^{ème} Cie	VAL-DE-MARNE
2 ^{ème} Classe COLLIN Christian	CCAS	PARIS 7 ^{ème}
2 ^{ème} Classe COMBES Robert	CCAS	HERAULT

2 ^{ème} Classe DANAILOFF Bernard	CCAS	SEINE-SAINT-DENIS
1 ^{ère} Classe DELCROS Pierre	CCAS	YVELINES
1 ^{ère} Classe DESSEREY Roger	1 ^{ère} Cie	PARIS 12 ^{ème}
1 ^{ère} Classe DONADIEU Charles	1 ^{ère} Cie	CANTAL
1 ^{ère} Classe DUBAIL Daniel	CCAS	VAL-DE-MARNE
1 ^{ère} Classe DUMAY Daniel	3 ^{ème} Cie	AIN
2 ^{ème} Classe FORGE Guy	4 ^{ème} Cie	EURE-ET-LOIR
1 ^{ère} Classe GABRIEL Guy	CCAS	HAUTS-DE-SEINE
2 ^{ème} Classe GARD Henri	CCAS	HAUTS-DE-SEINE
1 ^{ère} Classe GENDROL Aimé	2 ^{ème} Cie	HAUTS-DE-SEINE
2 ^{ème} Classe GOGLIO Roger	CCAS	ALPES DE HAUTE-PROVENCE
2 ^{ème} Classe HERMELINE Claude	CCAS	SEINE-ET-OISE
1 ^{ère} Classe HERMIER Pierre	CCAS	VAR
1 ^{ère} Classe LECLERCQ Jean-Claude	3 ^{ème} Cie	HAUTS-DE-SEINE
1 ^{ère} Classe LECOQ Claude	2 ^{ème} Cie	ESSONNE
1 ^{ère} Classe LERMURIER Roland	2 ^{ème} Cie	VAL-DE-MARNE
2 ^{ème} Classe LEROY Claude	3 ^{ème} Cie	SEINE-SAINT-DENIS
1 ^{ère} Classe LOIZON Lucien	3 ^{ème} Cie	VIENNE
2 ^{ème} Classe MARCHAND Pierre	2 ^{ème} Cie	ESSONNE
1 ^{ère} Classe MARCKERT Bernard	1 ^{ère} Cie	ESSONNE
2 ^{ème} Classe MARCY André	1 ^{ème} Cie	LOZERE
1 ^{ère} Classe MARGELY Daniel	CCAS	SEINE-SAINT-DENIS
2 ^{ème} Classe MAYEUX Michel	4 ^{ème} Cie	SEINE-ET-MARNE
2 ^{ème} Classe MEYER André	CCAS	HAUTS-DE-SEINE
1 ^{ère} Classe PANEK Jacques	CCAS	SEINE-SAINT-DENIS
2 ^{ème} Classe PEGUY Gérard	4 ^{ème} Cie	ALLIER
2 ^{ème} Classe POHU Alain	CCAS	PARIS 3 ^{ème}
1 ^{ère} Classe POINARD Francisque	1 ^{ère} Cie	HAUTE-LOIRE
2 ^{ème} Classe PORTAIL Laurent	3 ^{ème} Cie	BOUCHES-DU-RHONE
1 ^{ère} Classe REMAURY Jean-Claude	1 ^{ère} Cie	SEINE-SAINT-DENIS
1 ^{ère} Classe RICARD Guy	1 ^{ère} Cie	BOUCHES-DU-RHONE
2 ^{ème} Classe RICOUL Lucien	4 ^{ème} Cie	CANTAL
1 ^{ère} Classe ROCHAIS Jean-Marie	1 ^{ère} Cie	VIENNE
2 ^{ème} Classe RUDE Philibert	4 ^{ème} Cie	AIN
1 ^{ère} Classe SAINT MARTIN André	CCAS	BOUCHES-DU-RHONE
1 ^{ère} Classe SANTONA Jacques	3 ^{ème} Cie	BOUCHES-DU-RHONE
2 ^{ème} Classe SARCHER Jacques	CCAS	PARIS 16 ^{ème}
2 ^{ème} Classe SARDAIN Denis	4 ^{ème} Cie	CHARENTE
2 ^{ème} Classe SILHOL Jean	CCAS	YVELINES
1 ^{ère} classe TELLIER Roger	2 ^{ème} Cie	PARIS 11 ^{ème}
2 ^{ème} Classe TESSIER René	4 ^{ème} Cie	EURE
2 ^{ème} Classe TOURTEAU Jean	CCAS	SEINE-SAINT-DENIS
2 ^{ème} Classe VALENTIN Jean	CCAS	SEINE-SAINT-DENIS
2 ^{ème} Classe VERDOIA Jean-Paul	4 ^{ème} Cie	ISERE
1 ^{ère} Classe VERONI Georges	CCAS	SEINE-SAINT-DENIS
2 ^{ème} Classe VICO André	CCAS	HAUTS-DE-SEINE
2 ^{ème} Classe VITRY André	3 ^{ème} Cie	VAL-DE-MARNE

LIBERABLES du CONTINGENT 57 / 1 A

Embarquement sur «VILLE de MARSEILLE» à PHILIPPEVILLE
le 4 JUIN 1959
(métropolitains uniquement)

Noms - Prénoms	Compagnie d'affectation	Département du lieu du « foyer » à rejoindre
Sergent BLANC Emile	1 ^{ère} Cie	LOIRE
Sergent BOISEAU René	1 ^{ère} Cie	NIEVRE
Sergent DIKEOS Georges	4 ^{ème} Cie	RHONE
Sergent MATTRAY Georges	1 ^{ère} Cie	LOIRE
Sergent MUGGEO Michel	CCAS	ISERE
Sergent SABOT Roger	4 ^{ème} Cie	LOIRE
Sergent SERRE Marcel	3 ^{ème} Cie	CANTAL
Sergent VIAL Pierre	1 ^{ère} Cie	ISERE
Caporal-Chef DALHIEUX Michel	CCAS	LOIRE
Caporal-Chef LOZIER Jean	2 ^{ème} Cie	PUY-DE-DOME
Caporal-Chef PONEC Henri	3 ^{ème} Cie	HAUTE-LOIRE
Caporal BLANC Serge	3 ^{ème} Cie	AIN
Caporal CANTAT Jean	CCAS	AIN
Caporal CAPIAUX Jean-Paul	1 ^{ère} Cie	YONNE
Caporal CASSIER René	2 ^{ème} Cie	LOIRE
Caporal HEAS René	4 ^{ème} Cie	NIEVRE
Caporal LEUZY Julien	CCAS	ALLIER
Caporal MONNOT Pierre	2 ^{ème} Cie	NIEVRE
1 ^{ère} Classe ANDRE Yves	CCAS	RHONE
2 ^{ème} Classe BARBE Jean	CCAS	ISERE
1 ^{ère} Classe BARDET Georges	3 ^{ème} Cie	ALLIER
2 ^{ème} Classe BENOIT Auguste	CCAS	LOIRE
1 ^{ère} Classe BERRASSE Pierre	CCAS	DROME
2 ^{ème} Classe BERTRAND Marcel	CCAS	AIN
1 ^{ère} Classe BROUSSARD Pierre	4 ^{ème} Cie	HAUTE-LOIRE
2 ^{ème} Classe CHAMBOST Eugène	3 ^{ème} Cie	LOIRE
2 ^{ème} Classe CHANTRON Marcel	4 ^{ème} Cie	PUY-DE-DOME
2 ^{ème} Classe CHOLIER Jean	4 ^{ème} Cie	ALLIER
1 ^{ère} Classe CLEMENCAT Paul	CCAS	PUY-DE-DOME
1 ^{ère} Classe CORDIER Gérard	CCAS	PUY-DE-DOME
1 ^{ère} Classe COUTURIER Michel	2 ^{ème} Cie	CHER
1 ^{ère} Classe CURT Lucien	3 ^{ème} Cie	AIN
1 ^{ère} Classe DEBERNARDY Giovanni	CCAS	DROME

1 ^{ère} Classe DEFORGE Maurice	3 ^{ème} Cie	ALLIER
1 ^{ère} Classe DEFOURS Albert	CCAS	LOIRE
1 ^{ère} Classe DEGACHE Jean	3 ^{ème} Cie	ARDECHE
1 ^{ère} Classe DELORNE JEAN	4 ^{ème} Cie	LOIRE
1 ^{ère} Classe DELPEUX Louis	CCAS	PUY-DE-DOME
1 ^{ère} Classe DELPONS Jack	CCAS	YONNE
1 ^{ère} Classe DREVET Georges	CCAS	AIN
1 ^{ère} Classe DUPUY Georges	CCAS	LOIRE
1 ^{ère} Classe FARGEAT Paul	CCAS	LOIRE
1 ^{ère} Classe FREDY Jean	CCAS	PUY-DE-DOME
1 ^{ère} Classe GINOT Antoine	CCAS	LOIRE
1 ^{ère} Classe GIVRE Joseph	3 ^{ème} Cie	AIN
1 ^{ère} Classe GOUDARD François	CCAS	ARDECHE
2 ^{ème} Classe GOUMET Jean	4 ^{ème} Cie	LOIRE
2 ^{ème} Classe GRANJON Maurice	2 ^{ème} Cie	RHONE
1 ^{ère} Classe HISSLER Yves	CCAS	ALLIER
2 ^{ème} Classe JOLY Henri	3 ^{ème} Cie	LOIRE
1 ^{ère} Classe LACHAT Jean	1 ^{ère} Cie	LOIRE
2 ^{ème} Classe LANDON Jean	4 ^{ème} Cie	RHONE
1 ^{ère} Classe LEGRAND Serge	1 ^{ère} Cie	SEINE-ET-MARNE
1 ^{ère} Classe MANGOZ Marius	CCAS	RHONE
1 ^{ère} Classe MARGUIN Gilbert	4 ^{ème} Cie	RHONE
1 ^{ère} Classe MARTEL Baptiste	1 ^{ère} Cie	HAUTE LOIRE
1 ^{ère} Classe MAULAZ Michel	CCAS	HAUTE SAVOIE
1 ^{ère} Classe MEALY Henri	4 ^{ème} Cie	ARDECHE
1 ^{ère} Classe MICHEL Roger	1 ^{ère} Cie	ISERE
1 ^{ère} Classe MONTALAN Joseph	3 ^{ème} Cie	HAUTE LOIRE
1 ^{ère} Classe NICOLAS René	CCAS	ALLIER
1 ^{ère} Classe OURY Gabriel	1 ^{ère} Cie	LOIRE
2 ^{ème} Classe PAPAGNO Félice	CCAS	ISERE
2 ^{ème} Classe PECYMA Belcaïne	3 ^{ème} Cie	PUY-DE-DOME
1 ^{ère} Classe PLENET Marius	1 ^{ère} Cie	ARDECHE
1 ^{ère} Classe PLUCHON Jean-Pierre	1 ^{ère} Cie	EURE-ET-LOIR
1 ^{ère} Classe PONCET Albert	CCAS	AIN
1 ^{ère} Classe QUERLIOZ Robert	3 ^{ème} Cie	ISERE
1 ^{ère} Classe REVEYRAND Henri	CCAS	ISERE
1 ^{ère} Classe ROBIN Paul	CCAS	AIN
1 ^{ère} Classe ROMEUF Georges	CCAS	HAUTE CORSE
2 ^{ème} Classe ROYANNAIS Maurice	4 ^{ème} Cie	DROME
2 ^{ème} Classe SEPTERAULT Roger	4 ^{ème} Cie	EURE-ET-LOIR
2 ^{ème} Classe SOUSSAN Isaac	CCAS	RHONE
2 ^{ème} Classe VALLE René	2 ^{ème} Cie	NIEVRE
2 ^{ème} Classe VANHOVE Maurice	2 ^{ème} Cie	YONNE
1 ^{ère} Classe VANTAL Bernard	CCAS	CANTAL
1 ^{ère} Classe VIDAL Jean-Jacques	1 ^{ère} Cie	NIEVRE

ANNEXE II

Français de souche nord-africaine (F.S.N.A.) au sein de l'Armée française en ALGERIE - Effectifs -

A.- MILITAIRES :

Engagés/Appelés :	Officiers	300
	Sous-Officiers	3.500
	Hommes de troupe :	61.200

B.- SUPPLETIFS (1)

• Harkis	70.000
• Moghaznis	20.000
• Groupes d'auto-défense	60.000
• Groupes mobiles de sécurité	15.000
• Membres de diverses formations rattachées aux forces de police : nombre inconnu	

TOTAL sous commandement français	230.000
----------------------------------	----------------

Source : La Voix du Combattant (Journal de l'Union Nationale des Combattants, rue Vézelay – PARIS) n° d'Octobre 2007.

(1) Le terme de « Harki » recouvre souvent, en pratique depuis la fin de la guerre d'Algérie, l'ensemble des formations supplétives qui ont assisté l'Armée française en ALGERIE de 1954 à 1962, qu'il s'agisse des « harkis » (membres d'une « harka ») proprement dits (gérés et payés par l'autorité militaire) ou des « Moghaznis », bras armés des S.A.S., qui étaient gérés et payés par le pouvoir civil.

Les F.S.N.A. appelés, engagés ou militaires de carrière, n'étaient pas considérés comme « harkis ».

ANNEXE III

Localisation d'un point à partir de l'utilisation des cartes d'état-major au 1/50.000^e (ou « carroyage aérien »)

=====

En vue d'une application essentiellement militaire, toute la superficie du territoire concerné (en l'occurrence l'ALGERIE) a fait l'objet d'une série de découpages conventionnels en carrés, qui s'intègrent les uns dans les autres et qui sont de plus en plus petits :

1.- Carré de 100 km

Il se caractérise par deux lettres majuscules, d'une hauteur approximative de 3,5 cm.
Par exemple : RZ ou SY ou TX. Ces lettres sont imprimées en surcharge sur la carte rectangulaire d'état-major, qui représente -chacune- un territoire de 32 km x 20 km

2.- Carré de 10 km :

Il se caractérise par deux chiffres, d'une hauteur approximative de 1,5 cm.
Par exemple : 23 ou 62 ou 81 (par grand carré de 100 km, leur nombre est de 100)
Ces chiffres sont imprimés en surcharge à l'intérieur des carrés de 10 km, -chacun- représentant un territoire de 10 km x 10 km

3.- Carré de 1 km :

Il se définit par une lettre et un chiffre.
Lettres exclusivement employées : A, B, C, D, E, F, G, H, K, L (positionnées de gauche à droite)
Chiffres utilisés : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 (positionnés du bas vers le haut)
Lettres et chiffres ne sont pas imprimés à l'intérieur de chaque carré (la surcharge serait excessive et brouillerait la lecture), mais ils figurent de manière manuscrite ou imprimés dans l'épaisseur des traits en grisé, matérialisant les carrés de 10 km

4.- A l'intérieur du carré de 1 km

Par convention, mais sans marquage sur la carte, chaque carré de 1 km est subdivisé en cinq zones par utilisation des chiffres 1 à 5, appliqués dans le sens des aiguilles d'une montre :

- 1 indique : la zone nord-ouest du carré
- 2 indique : celle au nord-est du carré
- 3 indique : celle au sud-ouest du carré
- 4 indique : celle au sud-est du carré
- 5 indique : celle au centre du carré

Ainsi, en recevant l'indication de la position d'un point remarquable, par la formule « RZ.32.F4.5 », le destinataire du message situera avec certitude, à 500 mètres près, ladite position (qui peut être un site à bombarder, un point de ralliement, un lieu de fouille, etc.)

ANNEXE IV

La carte du combattant

L'annexe II qui suit les commentaires relatifs à l'année 1959 a évoqué une des modalités d'obtention de la carte du combattant : avoir appartenu pendant quatre vingt dix jours au minimum, en une ou plusieurs fois, à une unité réputée « combattante ».

L'administration a mis en place un dispositif de « bonifications » qui a permis aux soldats, ne justifiant pas d'un temps de présence de quatre vingt dix jours, d'atteindre néanmoins ce chiffre. Son fonctionnement était le suivant : tout soldat ayant fait partie des effectifs d'une unité le jour où elle a participé à des combats particulièrement meurtriers (prenant en compte les pertes françaises, les pertes adverses, ainsi que l'importance de l'unité impliquée -par référence au bataillon-) bénéficie d'une bonification de quinze, trente ou quarante cinq points, déterminée par l'administration, et ayant fait l'objet d'une mention sur une des listes publiées par elle.

Pour ce qui concerne le Bataillon de Corée et pour la seule année 1960, la liste est la suivante :

- 9 Février 1960 : bonification 30 points
(participation à l'opération Q.O.T./8 – Djebel TOUKOUYA)
- 25 Mars 1960 : bonification 30 points
(participation à l'opération AGATE – Djebel SIDI-DRISS)
- 1^{ER} Avril 1960 : bonification 15 points
(participation à l'opération AGATE – Mechta TISGANE)
- 11 Juin 1960 : bonification 30 points
(participation à l'opération Q.O.T./11)
- 2 Juillet 1960: bonification 15 points
(participation à l'opération GRENAT – Djebel SIDI-DRISS)
- 20 Septembre 1960 : bonification 15 points
(participation à l'opération OULAD-SASSY/OUED-ZENATI)

Aucune journée de combats ne donne lieu, pour le Bataillon/Régiment de Corée, à l'attribution d'un nombre de points supérieur à 30, en 1960 (comme en 1959, d'ailleurs)

ANNEXE V

Prises de positions politiques

A.- La Déclaration des 121 (4 Septembre 1960)

Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie.

Un mouvement très important se développe en France, et il est nécessaire que l'opinion française et internationale en soit mieux informée, au moment où le nouveau tournant de la guerre d'Algérie doit nous conduire à voir, non à oublier, la profondeur de la crise qui s'est ouverte il y a six ans.

De plus en plus nombreux, des Français sont poursuivis, emprisonnés, condamnés, pour s'être refusés à participer à cette guerre ou pour être venus en aide aux combattants algériens. Dénaturées par leurs adversaires, mais aussi édulcorées par ceux-là mêmes qui auraient le devoir de les défendre, leurs raisons restent généralement incomprises. Il est pourtant insuffisant de dire que cette résistance aux pouvoirs publics est respectable. Protestation d'hommes atteints dans leur honneur et dans la juste idée qu'ils se font de la vérité, elle a une signification qui dépasse les circonstances dans lesquelles elle s'est affirmée et qu'il importe de ressaisir, quelle que soit l'issue des événements.

Pour les Algériens, la lutte, poursuivie, soit par des moyens militaires, soit par des moyens diplomatiques, ne comporte aucune équivoque. C'est une guerre d'indépendance nationale. Mais, pour les Français, quelle en est la nature ? Ce n'est pas une guerre étrangère. Jamais le territoire de la France n'a été menacé. Il y a plus : elle est menée contre des hommes que l'Etat affecte de considérer comme Français, mais qui, eux, luttent précisément pour cesser de l'être. Il ne suffirait même pas de dire qu'il s'agit d'une guerre de conquête, guerre impérialiste, accompagnée de surcroît de racisme. Il y a de cela dans toute guerre, et l'équivoque persiste.

En fait, par une décision qui constituait un abus fondamental, l'Etat a d'abord mobilisé des classes entières de citoyens à seule fin d'accomplir ce qu'il désignait lui-même comme une besogne de police contre une population opprimée, laquelle ne s'est révoltée que par un souci de dignité élémentaire, puisqu'elle exige d'être enfin reconnue comme communauté indépendante.

Ni guerre de conquête, ni guerre de « défense nationale », ni guerre civile, la guerre d'Algérie est peu à peu devenue une action propre à l'armée et à une caste qui refusent de céder devant un soulèvement dont même le pouvoir civil, se rendant compte de l'effondrement général des empires coloniaux, semble prêt à reconnaître le sens.

C'est aujourd'hui, principalement, la volonté de l'armée qui entretient ce combat criminel et absurde, et cette armée par le rôle politique que plusieurs de ses hauts représentants lui font jouer, agissant parfois ouvertement et violemment en dehors de toute légalité, trahissant les fins que l'ensemble du pays lui confie, compromet et risque de pervertir la nation même, en forçant les citoyens sous ses ordres à se faire les complices d'une action factieuse ou avilissante. Faut-il rappeler que, quinze ans après la destruction de l'ordre hitlérien, le militarisme français, par suite des exigences d'une telle guerre, est parvenu à restaurer la torture et à en faire à nouveau comme une institution en Europe ,

C'est dans ces conditions que beaucoup de Français en sont venus à remettre en cause le sens des valeurs et d'obligations traditionnelles. Qu'est-ce que le civisme, lorsque dans certaines circonstances, il devient soumission honteuse ? N'y-t-il pas des cas où le refus de servir est un devoir sacré, où la « trahison » signifie le respect courageux du vrai ? Et lorsque, par la volonté de ceux qui l'utilisent comme instrument de domination raciste ou idéologique, l'armée s'affirme en état de révolte ouverte ou latente contre les institutions démocratiques, la révolte contre l'armée ne prend-elle pas un sens nouveau ,

Le cas de conscience s'est trouvé posé dès le début de la guerre. Celle-ci se prolongeant, il est normal que ce cas de conscience se soit résolu concrètement par des actes toujours plus nombreux d'insoumission, de désertion, aussi bien que de protection et d'aide aux combattants algériens. Mouvements libres qui se sont développés en marge de tous les partis officiels, sans leur aide, et, à la fin, malgré leur désaveu. Encore une fois, en dehors des cadres et des mots d'ordre préétablis, une résistance est née, par une prise de conscience spontanée, cherchant et inventant des formes d'action et des moyens de lutte en rapport avec une situation nouvelle dont les groupements politiques et les journaux d'opinion se sont entendus, soit par inertie ou timidité doctrinale, soit par préjugés nationalistes ou moraux, à ne pas reconnaître le sens et les exigences véritables.

Les soussignés, considérant que chacun doit se prononcer sur des actes qu'il est désormais impossible de présenter comme des faits divers de l'aventure individuelle : considérant qu'eux-mêmes, à leur place et selon leurs moyens, ont le devoir d'intervenir, non pas pour donner des conseils aux hommes qui ont à se décider personnellement face à des problèmes aussi graves, mais pour demander à ceux qui les jugent de ne pas se laisser prendre à l'équivoque des mots et des valeurs, déclarent :

- * Nous respectons et jugeons justifié le refus de prendre les armes contre le peuple algérien,
- * Nous respectons et jugeons justifiée la conduite des Français qui estiment de leur devoir d'apporter aide et protection aux Algériens opprimés au nom du peuple français,
- * La cause du peuple algérien, qui contribue de façon décisive à ruiner le système colonial, est la cause de tous les hommes libres

B.- La réplique des intellectuels hostiles aux 121 » (octobre 1960)

Considérant que l'action de la France consiste, en fait comme en principe, à sauvegarder en Algérie les libertés et à protéger la totalité de la population, qu'elle soit de souche française, européenne, arabe, kabyle ou juive, contre l'installation par la terreur d'un régime de dictature, prodigue en persécutions, spoliations et vengeances de tous ordres dont le monde actuel ne nous offre d'ailleurs que trop d'exemples.

Un certain nombre d'intellectuels français ont pris l'initiative de publier le texte suivant :

« Le public français a vu paraître ces temps derniers, sous forme de professions de foi, de lettres ou de dépositions et plaidoiries devant les tribunaux, un certain nombre de déclarations scandaleuses.

Ces exhibitions constituent la suite logique d'une série d'actions, soigneusement concertées et orchestrées depuis des années, contre notre pays, contre les valeurs qu'il représente -et contre l'Occident. Elles sont l'œuvre d'une « cinquième colonne » qui s'inspire de propagandes étrangères- voire de mots d'ordre internationaux brutalement dictés et servilement appliqués. De telles menées n'ont pas commencé avec la guerre en Algérie. Il est évident que l'Algérie n'est qu'un épisode ; hier, il y en eut d'autres, il y en aura d'autres demain.

Les principaux moyens actuellement mis en œuvre consistent :

- *A laisser entendre que le combat de la France en Algérie est blâmable, pour la double raison que le pays le condamne et que le territoire national n'est pas menacé.*
- *A mettre en accusation l'armée française chargée de ce combat et à la séparer du peuple français.*
- *A affirmer que la France se bat contre « le peuple algérien » en lutte pour son indépendance.*
- *A appeler les jeunes Français à l'insoumission et à la désertion, en déclarant ces crimes « justifiés ».*
- *A laisser croire que l'ensemble, ou au moins la plus grande partie, de nos élites intellectuelles condamne l'action de la France en Algérie.*
- *Les professeurs de trahison vont jusqu'à préconiser l'aide directe au terrorisme ennemi.*

« Mis en présence de ces faits, les signataires du présent manifeste -écrivains, universitaires, journalistes, artistes, médecins, avocats, éditeurs, etc.- estiment qu'un plus long silence de leur part équivaudrait à une véritable complicité. Ils dénie, d'autre part, aux apologistes de la désertion le droit de se poser en représentants de l'intelligence française ».

Il font, en conséquence, la déclaration suivante :

« C'est une imposture de dire ou d'écrire que la France combat le peuple algérien dressé pour son indépendance ». La guerre en Algérie est une lutte imposée à la France par une minorité de rebelles fanatiques, terroristes et racistes, conduits par des chefs dont les ambitions personnelles sont évidentes, armés et soutenus financièrement par l'étranger

C'est commettre un acte de trahison que de calomnier et de salir systématiquement l'armée qui se bat pour la France en Algérie. Nul n'ignore, au surplus, qu'à côté des tâches qui lui sont propres, cette armée accomplit depuis des années une action civilisatrice, sociale et humaine à laquelle tous les témoins de bonne foi ont rendu publiquement hommage.

C'est une des formes les plus lâches de la trahison que d'empoisonner, jour après jour, la conscience de la France -d'intoxiquer son opinion publique- et de faire croire à l'étranger que le pays souhaite l'abandon de l'Algérie et la mutilation du territoire.

Il n'est pas trop tard. Mais, il est urgent, pour le pays et les pouvoirs, d'ouvrir les yeux sur la forme de la guerre que l'on nous fait : guerre subversive, entretenue, armée et financée par l'étranger sur notre territoire tendant à la désagrégation morale et sociale de la nation ».

ANNEXE VI

Bataillon d'Infanterie –Type Afrique du Nord dit "107"

